

L'Action NATIONALE

Volume LXXXVI, numéro 10, décembre 1996

Notre dossier

Le problème Canada-Québec

par
Claude Morin

Une vision qui en dit long

Pour Hydro-Québec
l'environnement
de demain se prépare
aujourd'hui.

Améliorer notre qualité de vie, oui! Mais pas à n'importe quel prix! Chez Hydro-Québec, nous misons sur le développement durable, la gestion rigoureuse et la mise en valeur de l'environnement pour laisser aux générations futures un monde meilleur. L'environnement et l'énergie : deux atouts, une même vision.



Q Hydro
Québec

L'énergie qui voit loin

TABLE DES MATIÈRES

DÉCEMBRE 1996

- | | | | |
|-----|---|-----|---|
| 5 | Éditorial
La constipation
Rosaire Morin | 128 | Résolutions du Sommet
populaire du 19 octobre
1996 |
| 13 | Culture, art et société
Roland Arpin | 136 | À travers l'actualité
Rosaire Morin |
| 37 | Mémoire
Gaston Miron... | | Comptes rendus
de lecture |
| 48 | Le dilemme de la
métropole
François Beaulne | 149 | <i>Les cahiers d'histoire du Québec</i>
<i>Centre de recherche</i>
<i>Lionel-Groulx</i>
par Jean-Jacques Chagnon |
| 53 | Les pratiques de
thésaurisation
Claude Bariteau | 151 | <i>L'espace social de Montréal</i>
<i>de Pierre Drouilly</i>
par Robert Barberis |
| 67 | Le défi du
développement
Majella Simard | 153 | <i>Nouveaux démons de Josée
Legault</i>
par Simone Sauren |
| 84 | La laïcisation de
l'éducation
Jocelyn Berthelot | 154 | <i>L'Acadie à l'heure des choix
de la SAANB</i>
par Claire Allard |
| 99 | Le fleudélisé
Luc Bouvier | 156 | Lectures |
| 112 | Un an après le
référendum
Michel Gauthier | 159 | Index des articles 1996 |
| 124 | <i>Notre patrimoine</i>
La Maison Saint-Gabriel
Laurence Lambert | 170 | Nos annonceurs |
| | | 181 | Le problème
Canada-Québec
Claude Morin |

COMITÉ ÉDITORIAL

François Aquin, avocat, Montréal
Louis Balthazar, politologue, Université Laval
Claude Baribeau, anthropologue, Université Laval
André Beauchamp, sociologue, Montréal
Jules Bélanger, historien, Gaspé

Jean-Guy Bissonnette, directeur de la recherche, Centraide
Gérard Bouchard, sociologue, UQAC
Henri Brun, constitutionnaliste, Université Laval
Claudette Carbonneau, première vice-présidente, CSN
Paul-André Comeau, journaliste, Montréal

Marcel Couture, président, Le Devoir, Forces
Fernand Daoust, administrateur, Fonds de Solidarité
Bernard Descôteaux, rédacteur en chef, Le Devoir
Nicole de Sève, conseillère, CEQ
Clermont Dugas, géographe, UQAR

Fernand Dumont, sociologue, Université Laval
Andrée Ferretti, écrivaine, Cowansville
Lucia Ferretti, vice-rectrice, UQAT
Danielle Gagné, administratrice, Longueuil
Alain-G. Gagnon, professeur, Université McGill

Mona Gagnon, conseillère, FTQ
Pierre Graveline, écrivain, éditeur, Montréal
Jean-Claude Guérard, économiste, HEC
Roger Guy, professeur, UQAT
André Joyal, économiste, UQTR

Pierre-André Julien, économiste, UQTR
Jacques Lacoursière, historien
Claude Lafleur, directeur général, UPA
Danielle Lafontaine, sociologue, UQAR
Guy Laforest, politologue, Université Laval

Andrée Lajoie, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Lamonde, économiste, Fonds de Solidarité
Simon Langlois, sociologue, Université Laval
Colette Lanthier, psychologue, Secrétariat à l'action communautaire
Robert Laplante, sociologue, Ville de Montréal

Alain Laramée, professeur, Télé-Université
Léo-Paul Lauzon, professeur, UQAM
Lise Lebrun, action communautaire, Montréal
Jean-Marc Léger, directeur, Fondation Lionel-Groulx
Pierre Marois, avocat, Saint-Lambert

Yves Martin, sociologue, démographe, Lac Brôme
Suzanne Messier, démographe, ministère de l'Éducation
Denis Monière, politologue, Université de Montréal
Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Noreau, sociologue, UQAT

Ferdinand Ouellet, ex-sous-ministre, Saint-Roch-des-Aulnaies
Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française
Pierre Paquette, secrétaire général, CSN
Micheline Paradis, directrice, Ma Caisse, Desjardins
Hélène Pelletier-Baillargeon, écrivaine, Outremont

Henri-Paul Proulx, secrétaire général, Solidarité rurale
Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Bruno Roy, président, Union des écrivaines et des écrivains
Jean-Claude Tardif, conseiller, CEQ
Hélène Tremblay, sociologue, UQAR

Rodrigue Tremblay, économiste, Université de Montréal
Daniel Turp, professeur titulaire, Université de Montréal
Pierre Vadeboncoeur, écrivain, Outremont
Monique Vézina, présidente du MNQ

Volume LXXXVI
Numéro 10,
Décembre 1996

Directeur
Rosaire Morin

Secrétaire de rédaction
Laurence Lambert

Administratrice
Marie-Laure Prunier

Analyse sociale
Michel Rioux
Nicole De Sève

Éducation
Jean-Claude Tardif

Comité de rédaction
Hélène-Andrée Bizier
Jacques Brousseau
Andrée Ferretti
Robert Laplante
Denis Monière
Jean-François Nadeau
Martin Poirier
Michel Rioux
Ronald-E. Laviolette

Comité de lecture
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Colette Lanthier
Alain Laramée
Pierre Nadeau
Christiane Pelchat
Paul-Émile Roy
Janine Thériault

Prix André-Laurendeau

Membres du jury
Jules Bélanger
Lucia Ferretti
Colette Lanthier

Infographie
Composition Monika, Québec

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « *L'index des périodiques canadiens* » depuis 1948, dans « *périodex* » depuis 1984, dans « *Repères* » publié par SDM Inc. et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle de textes publiés dans l'Action nationale sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve ouest,
10^e étage

Montréal H3A 3G5

Téléphone: (514) 845-8533

Télécopieur: (514) 286-8165

ÉDITORIAL

La constipation

Rosaire Morin

La constipation est l'état d'une personne qui va difficilement à la garde-robe. Au printemps, les abeilles souffrent de ce mal. L'humidité de la ruche en est la cause principale.

Chez certaines personnes, des matières desséchées et dures s'accumulent dans l'intestin. La difficulté d'évacuation peut être d'origine alimentaire. La sécrétion insuffisante de sucs intestinaux peut en être la cause. Le malaise peut aussi être provoqué par une tumeur intestinale, une névropathie constante ou une maladie cérébrale et médullaires.

Cette maladie semble contagieuse. Certains directeurs de caisses populaires et de succursales bancaires ont attrapé le virus. Ils souffrent de céphalalgie. Ils ont des pesanteurs dans le ventre. Ils ont le ventre serré, paresseux. Ils éprouvent des retards à se moderniser. Ils ont de la difficulté avec leur intestin. L'évacuation est lente, difficile.

Des faits têtus

Dans les dernières semaines, une douzaine d'abonnés ont frappé à notre porte en quête de conseils. Ils avaient subi le choc de personnes constipées. Quelques exemples:

- Un imprimeur qui a investi 250 000\$ dans son établissement ne pouvait obtenir de sa banque une marge de crédit de 100 000\$ sur

des comptes à recevoir de 200 000\$. Le secteur de l'imprimerie est en difficulté, lui a-t-on répondu. Ce gestionnaire de l'argent des autres devrait prendre des purgatifs salins.

- Un atelier de composition jouissait d'une marge de crédit de 10 000\$ accordée sur des comptes à recevoir de 14 000\$. Une perte de 1 900\$ occasionnée par un client en faillite déclenche une diarrhée. La Caisse réclame le solde dû. Elle s'empare des comptes à recevoir. L'atelier est contraint de fermer ses portes. Trois emplois sont perdus. Le gestionnaire de l'argent des autres devrait prendre des lavements d'eau bouillie.
- Un homme de profession avait besoin d'une somme de 4 000\$ pour régler une transaction importante. Il m'a fallu emprunter personnellement et lui remettre la somme. Le gestionnaire de l'argent des autres devrait prendre une bonne cueillerée de Sénokot ou de Prodiem.
- Un propriétaire était en retard de trois mois sur ses paiements hypothécaires. Les locataires ont reçu un avis par lettre enregistrée de verser leur loyer à la Caisse. Le propriétaire n'avait pas été informé de la mesure. Trois jours plus tard, une lettre annulait l'avis. Ce gestionnaire de l'argent des autres devrait utiliser des suppositoires de glycerine ou de l'huile de ricin.
- Une personne de 31 ans qui travaille depuis quatre ans s'est vue refuser un prêt de 1 000\$ par sa Caisse. Elle était sociétaire depuis trois ans. L'expérience de son crédit était inexistante. Il m'a fallu personnellement endosser le billet pour l'obtention du prêt. Ce gestionnaire de l'argent des autres devrait recourir à l'Agobyl ou à l'Agarol.

- Un atelier de composition devait 10 000\$ à une Caisse. Les grandes procédures sont engagées. La Caisse saisit les ordinateurs, les imprimantes et les autres équipements. La propriétaire consent alors une deuxième hypothèque sur sa maison. Elle reçoit la mainlevée. Désespérée, elle met en chômage ses employées.

Elle continue seule les activités de composition. Dans trois mois, elle aura payé la Caisse. Ereintée par cette expérience, elle projette de fermer les portes. Le gestionnaire de l'argent des autres a besoin de feuilles de séné et de Normacol.

- Un abonné a vu son chèque de 38\$ être retourné «NSF». Le solde du livret était de 31.24\$. La Caisse a imposé des frais de 18\$ au signataire et 5\$ à L'Action nationale. Le gestionnaire de l'argent des autres devrait se soigner avec du Caroid et du Metamucil.
- Une famille se voit refuser un prêt de 1 000\$ par une Caisse. Elle obtient la somme de sa carte VISA Desjardins, mais à un taux de 18% d'intérêt. Le gestionnaire de l'argent des autres devrait être soigné avec de la Doxidan ou du Fibrax.
- Une famille sur l'aide sociale ne peut obtenir aucun prêt de sa caisse. Depuis six ans, elle réussit à joindre les deux bouts en empruntant sur ses cartes de crédit obtenues au temps de l'abondance. Une somme de 22 000\$ est actuellement due sur les cartes. Les détenteurs versent régulièrement les sommes minimales au temps prescrit. Ils empruntent encore sur leurs cartes pour payer le loyer. Ils empruntent aussi pour faire leur paiement. Ils ne remboursent plus le capital. Ils paient des intérêts sur les intérêts. Ironie du sort, les marges de crédit sont majorées à tous les ans. Ces gestionnaires de l'argent des autres devraient être en prison.

- L'Action nationale a dû attendre du 28 octobre au 14 novembre avant de voir sa caisse populaire, où elle transige depuis des décennies, accepter de lui accorder une marge de crédit de 20 000\$ protégée par une obligation de 21 000\$ de l'Université de Montréal. La directrice du crédit a souligné que la marge était consentie uniquement à cause de la garantie. Ce crédit était nécessaire pour assurer le salaire de trois personnes qui travaillent sur le projet de l'épargne. Pourtant la Ligue n'a jamais fait défaut à ses engagements. Elle possède une Fondation dont l'actif dépasse les 400 000\$ et ses comptes à recevoir sont légèrement supérieurs à ses comptes à payer.

Les gestionnaires de l'argent des autres ont solennellement déclaré au directeur de la revue que ce qui comptait, c'était les chiffres. Nos 80 000 pages de réflexion sociale ne sont pas reproduites sur du papier monnaie. Les valeurs morales ne sont pas déposables en garantie à cette caisse populaire.

Les attitudes et faits relatés plus haut démontrent que certaines caisses ont oublié les principes fondamentaux de la coopération. C'est contre l'usure que nous nous révoltons. Des sociétaires de caisses nous rapportent qu'ils paient 11% sur leur marge de crédit, 18 sur leur carte Visa et 21% sur un compte «en rouge», en plus d'un menu varié de frais onéreux.

C'est contre ces pratiques usurières que nous protestons. Les caisses ont adopté les us et coutumes des banques. Elles axent leurs activités sur le profit, sur les intérêts économiques. Elles oublient leur mission première. Elles s'éloignent de plus en plus de la classe des pauvres. Elles négligent les besoins sociaux de leur milieu. Elles ressemblent aux succursales des banques.

Desjardins

Chez Desjardins, la compétitivité est devenue la règle. Le plus haut rendement est l'objectif. M. Gilles Soucy, l'économiste en chef, le déclarait à La Presse le 5 octobre dernier. «Les investisseurs se préoccupent seulement du rendement et du risque». Les caractéristiques coopératives disparaissent. L'esprit et les principes de la coopération sont absents dans les services Desjardins de crédit, d'assurances, de banque, de fiducie, de fonds mutuels, de courtage, de crédit industriel, d'investissement, de cartes de crédit, de location, d'immeuble. Ces services ressemblent à ceux des banques.

Leurs placements en obligations et en actions financent probablement des gouvernements et des entreprises en d'autres provinces et pays, à l'instar de leurs six fonds mutuels qui n'investissent que 24,10% au Québec. Ils avaient placé 2,98% dans les obligations du Québec et 18,65% dans celles du gouvernement du Canada dont le rendement est inférieur.

Dans les services financiers Desjardins, la formation coopérative est en pleine récession. L'intercoopération est même devenue une fiction. L'éducation coopérative est plus que déficiente. Les principes de la coopération sont ignorés par 98% des dirigeants et 99% des cinq millions de sociétaires.

Est-il possible d'adapter les idéaux d'Alphonse Desjardins aux exigences de l'an 2000? Ou devons-nous tout simplement les enterrer et vivre désormais avec la réalité que Desjardins, c'est une banque ordinaire avec tous les services ordinaires d'une banque? Dans un tel contexte, nous n'aurions plus à déplorer la structure des charpentes fédératives; les pratiques capitalistes Desjardins seraient évaluées comparative-ment à leurs concurrents.

Avant de s'engager, plus profondément, en un tel détournement, les Caisses Desjardins doivent se remettre en question. Elles canalisent présentement le tiers des dépôts bancaires québécois. Elles placent plus de la moitié de cet argent en des prêts hypothécaires et près du quart en des prêts à la consommation. Elles détournent ainsi des milliards de dollars qui, autrement, pourraient contribuer au développement social du Québec.

Si elles renoncent à leur vocation sociale, à l'implication dans le milieu, au redressement des centres de pauvreté, c'est-à-dire à l'appui continu aux petites coopératives, elles détournent alors des milliards de dollars qui autrement alimenteraient l'industrie et le commerce au pays du Québec.

Le chemin de Damas

Avec quatre-vingts milliards de dollars d'actif, le Mouvement Desjardins ne doit pas se contenter d'offrir des services et des produits. Il doit occuper une position dominante dans le développement du Québec.

Face au déclin social, Desjardins doit s'impliquer concrètement dans le financement d'initiatives locales et durables: logement, centre communautaire, petite industrie, commerce complémentaire, aménagement touristique, rénovation, service collectif. Il doit animer, insuffler de la vie, inspirer, agir.

Il doit appuyer financièrement et techniquement les coopératives de travail qui représentent des instruments d'émancipation pour les travailleuses et les travailleurs. Il doit financer les coopératives agricoles, forestières, de consommation et de production. Il doit financer les projets d'économie sociale.

De petites coopératives dans des secteurs de production peuvent et doivent être créées pour faci-

liter l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui ne pourraient autrement connaître des conditions de vie normale. Les champignons de Saint-Louis du Ha! Ha! et les escargots de Charlevoix doivent être multipliés en des formes diverses aux quatre coins du Québec.

L'intervention directe de la coopération dans le milieu, c'est la meilleure méthode pour résoudre 1300 petits problèmes par année. Quand on gère 1300 caisses d'épargne, on peut accomplir annuellement 1 300 petites réalisations, créant 26 000 emplois directs et 26 000 emplois indirects. Au bout de dix ans, l'espérance apparaîtrait à l'horizon et Desjardins aurait répondu aux attentes de son fondateur.

Si les cinq millions de sociétaires étaient cinq millions de coopérateurs, les 80 milliards\$ d'épargne coopérative deviendraient une réalité agissante, vivante, concrètement active et axée sur la création d'emplois. En dix ans, le Mouvement Desjardins perdrait peut-être cinquante millions de dollars, mais il encaisserait cinquante milliards de dollars en nouvelles épargnes. En une période dépressive, alors que les gouvernements moroses sont incapables d'assumer les défis du présent, Desjardins doit préparer l'avenir. Il doit répondre aux nouveaux besoins de la société.

Le défi

Le Mouvement Desjardins devra innover, imaginer, inventer, mobiliser. Il devra mobiliser le milieu, les entreprises, les syndicats, le gouvernement. Si les Caisses populaires n'entrent pas dans l'amélioration des conditions de vie des jeunes, des pauvres et des femmes en difficulté, elles deviennent, par le jeu de l'imbrication de leurs structures, des instruments de concentration de la richesse.

Le défi est grand. L'adaptation à l'an 2 000 des idéaux d'Alphonse Desjardins n'est pas facile. Ce ne sera pas une révolution tranquille. Les dirigeants des Caisses font maintenant partie de la bourgeoisie. Et ils n'aiment pas la critique. Au Québec, la libre expression est fragile. Il faut penser comme les mécènes. Mais nous aimons la fragilité et nous continuerons à dire ce que nous pensons, comme nous le pensons. Parce que nous croyons à la coopération. Parce que nous y tenons. □

Culture, art et société: trilogie ou trinité?

Introduction

Roland Arpin*

Qu'attendre d'un gestionnaire, lorsqu'il s'agit de réfléchir à une question aussi subtile et complexe que le rapport entre la culture, les arts et la société? N'est-ce pas là justement le domaine de l'artiste, dont il lui appartient de parler lui-même?

Nous sommes ici sur un terrain meuble: la culture; un terrain maléable et riche qui se laboure bien mais qui se fragmente également. La culture n'est pas un simple domaine de l'aventure humaine; il s'agit d'une dimension de l'existence. Par ailleurs, les arts, indissociables de la culture, ne sont pas un simple secteur d'activités. Je récusé l'idée que l'artiste produit pour lui-même sans égard à la diffusion de son œuvre et à son public; je récusé également l'idée que l'art qui se fait, l'art actuel, soit nécessairement un art de contestation et de rupture. Il y a des différences considérables entre la rupture et la relecture. D'ailleurs, la pratique actuelle de nos artistes démontre leur volonté d'intégration: les ateliers ouverts, les symposiums, les colloques sont autant d'invitations à partager la culture qui se fait. Il s'agit là d'une forme de convivialité non négligeable. Je récusé tout autant le mépris doctrinaire qui s'exprime trop souvent à

* Directeur général – Musée de la civilisation de Québec.

l'endroit de ce qu'on appelle avec complaisance, sinon avec mépris, l'art d'agrément ou d'accompagnement. Si cela est encore nécessaire, l'histoire de l'art est là pour nous rappeler qu'il appartient au temps de séparer le bon grain de l'ivraie. Il y a encore place heureusement dans notre monde pour un art qui établit un rapport harmonieux à la nature, qui place l'intelligence et la créativité des hommes et des femmes au cœur des merveilles de la création, un art qui est le produit d'une démarche évolutive, d'une réflexion continue, pas nécessairement crispée et angoissée, un art qui s'inscrit dans la seule chose qui soit véritablement constante: le changement.

L'artiste n'est pas obligatoirement en rupture avec la société dans laquelle il vit. Il ne dénonce pas nécessairement le système de production, il ne prétend pas représenter la totalité de l'interprétation du monde, il demande tout simplement qu'on reconnaisse sa place et sa contribution et qu'on soutienne son action, comme on le fait pour tout autre citoyen, qui contribue au développement durable. Paradoxalement, l'artiste est à la fois aimé et craint par la société dont il émerge. Sa liberté intérieure, son pouvoir de remise en question des valeurs établies sont des forces reconnues en même temps que des sources d'inquiétude. De grandes œuvres littéraires ou musicales ne sont-elles pas nées dans des prisons, voire dans des camps de concentration nazis? Victor-Lévy Beaulieu, insiste sur la fonction de diffusion de l'art: «[...] Ce n'est pas ce que l'on fait sortir de soi dans la poésie des autres qui est important, mais le fait d'avoir enfin une oreille pour l'entendre.» (*L'Héritage*, p. 116). L'artiste est un citoyen et un travailleur à part entière, dont la première fonction est le réenchantement du monde toujours menacé de perdre son âme par l'envahissement du matérialisme et du libéralisme économique. Réenchanter le monde n'est pas une responsabilité dévolue à des naïfs et des rêveurs, car cette responsabilité commande de regar-

L'artiste demande tout simplement qu'on reconnaisse sa place et sa contribution.

der autour de soi, de briser sans cesse l'écale des apparences et de dépasser le monde du rire faux et des joies feintes.

Culture, art et société

Culture, art et société: trilogie ou trinité? La trilogie évoque, dans le domaine du théâtre, un ensemble et une suite alors que la trinité, un terme religieux, évoque la mystérieuse existence d'une réunion de trois divinités en une seule. Si, par association des mots, je me suis posé la question de la trilogie et de la trinité, en prenant bien soin en cours de rédaction de juxtaposer au titre un point d'interrogation, c'est que je perçois de plus en plus clairement, au fil des ans, que dans la culture, tout comme dans la science, nous assistons très fréquemment à des fusions, des juxtapositions, des cohabitations, qui appartiennent tant à la trilogie qu'à la trinité. L'architecture se fait sculpture, la danse se fait théâtre, le théâtre se fait musique... Les matériaux se marient de façon audacieuse: le verre cohabite avec l'aluminium, les produits composites rehaussent les bois nobles, les costumes empruntent à des matériaux synthétiques et la musique tire des sons de l'électronique, de la nature ou d'objets destinés initialement à de toutes autres fins. Tantôt en succession, donc en trilogie, tantôt en harmonie et en symbiose, donc en trinité, les arts ne vivent pas dans un enclos fermé et ne se réfèrent pas à des lieux sacrés et inaccessibles; ils éclatent de tous leurs feux et cherchent à conquérir, à leur façon, l'espace maintenant ouvert par les astronautes et la distance supprimée par les internautes.

Les arts ne vivent pas dans un enclos fermé.

Le créateur, la créatrice ne sont pas des appendices de la société, ils en sont des membres à part entière qui, au fil des siècles, expriment et reflètent la différence des cultures. Un peuple sans artiste et sans créateur, cela n'existe pas. Les historiens, les anthropologues, les sociologues retournent sans cesse aux œuvres des créateurs dont les traces reflètent les rê-

ves, les angoisses, les aspirations de la société ambiante. Depuis les grottes de Lascaux jusqu'aux œuvres présentées dans les musées d'art contemporain, un long fil conducteur relie la création artistique.

Arts et culture

On peut disserter longuement sur le rapport entre les arts et la culture. Je repique cette belle définition de la revue *Impressions*¹, du cégep du Vieux-Montréal: «La culture s'hérite, s'acquiert, se construit, s'accumule et se transmet; elle est communication. On la prend, on l'adapte, on l'adopte, mais on ne l'abandonne pas.» La question est inépuisable, particulièrement à notre époque où l'élasticité de la notion même de culture risque d'en faire un fourretout. Ne parle-t-on pas de culture commune pour qualifier le niveau des connaissances que devrait atteindre chaque citoyen? Ne parle-t-on pas de culture économique, alors même que ce domaine semble dominé par des pratiques éthiques à géométrie variable? Ne dit-on pas la culture de l'oreille, pour qualifier le développement de l'ouïe et la culture de l'œil pour le développement de la vision? Les gourous de la gestion n'ont-ils pas inventé l'expression «la culture d'entreprise» pour désigner une organisation respectueuse de certaines valeurs?

Il faut que les artistes s'approprient la culture, sinon dans sa totalité, à tout le moins dans la partie qui leur est exclusive. Je signale au passage que le groupe de travail que j'ai présidé et qui avait pour mandat de proposer un projet de politique culturelle à la ministre de l'époque a retenu comme titre «Proposition pour une politique de la culture et des arts²». En accordant une place particulière aux arts,

La culture s'hérite, s'acquiert, se construit, s'accumule et se transmet.

1. Nora HAMDI, «Pour une culture hétérogène et évolutive», juin 1995.
2. Présentée en juin 1991 à la ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla Hébert, et rendue publique dès sa présentation.

dans le titre même du projet de politique, il ne s'agissait pas pour nous de faire un clin d'œil aux artistes. Nous tenions tout simplement à mettre en exergue une dimension fondamentale de la culture: la place prépondérante de la création qui se traduit dans les gestes multiples et techniques du peintre, du sculpteur, de l'interprète, de la danseuse, mais aussi le moment fugace, l'insaisissable inspiration, qui sont à l'origine de la création, même si personne, pas même l'artiste lui-même, ne peut en rendre compte avec précision et certitude.

La culture dépasse de beaucoup le monde des arts et de la création esthétique.

Bien sûr, la culture dépasse de beaucoup le monde des arts et de la création esthétique mais il faut insister sur le métier de créateur dans notre société. Je ne reprendrai pas le refrain du nombre impressionnant de personnes qui vivent directement ou indirectement des arts et de la culture. Je n'insisterai pas sur le fait que les arts sont un segment important de l'économie, en particulier lorsqu'on parle des industries culturelles.

Nous vivons dans une société dite fonctionnelle. Certains mots en décrivent bien l'idéologie et les tendances dominantes. On y parle de la performance de la main-d'œuvre, du monde du travail efficace et compétitif, du développement de l'employabilité, de l'importance du service «juste à temps», de la réorganisation, de la mobilité des travailleurs et quoi encore? À côté de ce monde de l'économie en mouvement perpétuel s'en développe un autre qu'on découvre sur la rue Sainte-Catherine, le soir venu: le monde des exclus, des perclus et des reclus. Que voulez-vous que ces gens fassent de l'efficacité, de la rapidité de la production, de la flexibilité dans l'évolution du travail, de la compétition et de l'ouverture au monde? Ils ont perdu sinon l'usage de la parole, à tout le moins le pouvoir d'en user, pour infléchir leur situation. Qui donc parlera pour eux, à part quelques travailleurs sociaux de plus en plus rares? Sûrement pas les politiciens déroutés par

cette misère dont ils ne savent trop quelle place elle doit tenir dans leurs vastes plans de réingénierie sociale; sûrement pas les banquiers et assimilés; sûrement pas les intellectuels qui vivent hors de cette réalité. Il y a bien quelques curés pour s'inquiéter de la misère des pauvres mais qui les écoute?

Loin de moi l'idée que l'artiste et le créateur, soit mandaté pour dénoncer la misère et porter plus que d'autres le fardeau des injustices sociales et du mauvais partage de la richesse, mais l'art possède une capacité non négligeable de dénonciation – ce qui est bien différent de la rupture avec la société –, qui est en même temps une force redoutable, lorsqu'elle est mise au service de la solidarité. Dans nombre de pays, des artistes, des écrivains, des philosophes, ont payé le prix fort pour la mise en œuvre de cette idée simple et puissante.

La grande force de l'artiste consiste dans la liberté qui lui est accordée, de puiser dans les richesses culturelles et dans l'héritage du monde, pour leur donner une seconde vie. L'intelligence et l'inventivité des hommes et des femmes, la dimension libératrice de l'invention technologique, des lieux humanisés par la main de l'homme, les territoires encore vierges qui permettent le ressourcement dans la nature, les richesses de l'histoire et de l'archéologie, les conquêtes et les avancées de la science sont autant d'éléments d'un héritage universel et inépuisable dans lequel l'artiste puise continuellement. Mais l'artiste n'empile pas de telles richesses et n'engrange pas ses récoltes. Il leur jette un regard neuf, un regard de feu, pour les consumer et les transmuier en quelque sorte. Il n'est de véritables artistes que ceux qui transcendent et qui transforment l'univers matériel, qui explorent l'univers spirituel et qui font éclater les apparences pour en faire découvrir le sens profond. Nous sommes ici bien loin d'une définition revancharde et manichéenne de l'art. L'art qui exprime tantôt la joie, tantôt l'espoir, l'espérance même, tantôt la douleur et l'angoisse, tantôt la fraternité et la

***L'art possède
une capacité
non négligeable
de dénonciation.***

solidarité. L'art, capable de réunir les extrêmes depuis les sonates de Debussy jusqu'aux symphonies apocalyptiques de Mahler, depuis les miniatures de l'art byzantin jusqu'aux œuvres vertigineuses des muralistes mexicains. Pablo Neruda¹, parlant du métier de poète, termine ainsi son admirable réflexion :

Le poète qui avait signé autrefois un pacte avec les ténèbres doit maintenant interpréter la lumière.

«La poésie est le penchant naturel de l'homme et elle lui a inspiré la liturgie, les psaumes, et aussi le contenu des religions. Le poète s'est mesuré aux phénomènes de la nature et dans les premiers âges de l'humanité, il s'est donné le titre de prêtre pour préserver sa vocation. De la même façon, à l'époque moderne, pour défendre sa poésie, il reçoit son investiture de la rue et des masses. Le poète civil d'aujourd'hui reste l'homme du plus vieux sacerdoce. Lui qui avait signé autrefois un pacte avec les ténèbres doit maintenant interpréter la lumière.»

Ce rapport de l'art à l'univers n'est pas statique, pas plus que ne l'est l'univers lui-même. En réinterprétant le monde, Copernic et Galilée ont mis à nu des vérités scientifiques en apparence immuables, qui avaient été élevées au rang de dogmes au fil des ans. Ces deux savants ouvraient ainsi des perspectives infinies aux sciences, notamment à l'astronomie et à la physique. De telles mutations ne sont pas exclusives au monde scientifique. Les développements technologiques fulgurants dont bénéficient aujourd'hui les créateurs et les créatrices ne sont pas moindres. «Aucune activité humaine ne semble pouvoir se soustraire à l'influence de la technologie. Notre langage en est le témoin. Ne parlons-nous pas d'analphabétisme informatique, d'autoroutes informatiques, de maisons intelligentes, de robots autoreproductibles, de bébés éprouvettes, de télématique rose²?»

1. Pablo NERUDA, *J'avoue que j'ai vécu*, Gallimard, Folio, 1974, p. 399.

2. Groupe de Lisbonne, *Limites à la compétitivité*, Boréal, Montréal 1995.

Nous sommes à des années lumières de la «ruralité» et de la culture campagnarde. Dans les veines de nos artistes circule bien autre chose que de l'eau d'érable! Même si on peut s'inquiéter de la concentration des populations dans les grandes villes, dont on dit qu'elles devraient regrouper plus de 60% des humains en l'an 2025, force nous est de constater que la ville est aujourd'hui une source d'inspiration pour les artistes. Ce qui n'est pas entièrement nouveau si nous nous référons à des gens comme Roger Lemelin, Denys Arcand, Ludmilla Chiriaeff, Robert Charlebois. En somme, rural et urbain se retrouvent chez nos chanteurs, nos paroliers, nos écrivains. Ce qui constitue une forme de métissage parmi plusieurs autres.

Rural et urbain se retrouvent chez nos chanteurs, nos paroliers, nos écrivains.

Je me permettrai ici de faire une parenthèse pour souligner que les grands événements annuels, les festivals en particulier, font une place à plusieurs formes d'art: le cinéma, la musique classique ou populaire, même l'humour et le folklore sans que l'équivalent n'existe pour les arts visuels. À quand la biennale des arts visuels de Montréal ou de Québec? L'ouverture au monde et la conquête de nouveaux publics passent par les grands événements, les partenariats audacieux, les découvertes de l'art sous toutes ses formes par le grand public.

Robert Lepage vit en orbite par rapport aux créateurs cinématographiques des années 50. Les chorégraphes actuels sont plongés dans la multicréation et la polyvalence des moyens. Les matériaux qui s'offrent au sculpteur, les sons nouveaux produits par l'électronique, la possibilité de travailler dans le gigantesque ou le microscopique, sont autant de voies nouvelles qui intègrent des créateurs dont plusieurs ne veulent plus et ne peuvent plus être logés dans une catégorie traditionnelle; ce qui plonge les bureaucraties de la culture dans la plus profonde perplexité. Déjà, dans les années 1600, Shakespeare entrevoyait

Notre vie durant nous jouons plusieurs rôles.

ces mutations lorsqu'il écrivait dans sa comédie *As you like it*:

« Le monde entier est une scène
Hommes et femmes, tous n'y sont que des acteurs,
Chacun fait ses entrées, chacun fait ses sorties,
Et notre vie durant nous jouons plusieurs rôles. »

Le grand romancier tchèque, Milan Kundera, reprend cette idée lorsqu'il souligne que notre vie est semblable à celle de l'acteur qui joue jour après jour dans une pièce de théâtre en croyant qu'il joue toujours dans la même pièce. Ce n'est pas le cas, dit-il, l'auditoire change et, plus encore, le décor change de façon imperceptible, avec le résultat que nous jouons peu à peu dans une autre pièce sans nous en apercevoir.

Une piste fertile mérite ici d'être ouverte: c'est celle de l'éclatement et du décloisonnement des langages.

Une piste fertile mérite ici d'être ouverte: c'est celle de l'éclatement et du décloisonnement des langages et de la naissance des « multilangages ». Les règles du classicisme, les certitudes du siècle des lumières qui pouvait codifier dans sa grande Encyclopédie depuis la manière de fabriquer une aiguille jusqu'à la manière de fabriquer un canon, se sont fissurées avec l'arrivée de penseurs comme Marx, Darwin, Freud, qui préfiguraient le dialogue des sciences, de l'histoire et de la philosophie et la démarche pluridisciplinaire pour l'étude des grands problèmes plutôt que l'hégémonie d'une seule voie, fût-ce la philosophie, qui occupait jusque-là tout le terrain. N'est-ce pas aujourd'hui l'une des plus grandes richesses des artistes et des créateurs que ce décloisonnement des langages et des disciplines. La fertilisation croisée a fait ses preuves en son temps dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage; « la pensée croisée » engendrée par la démarche multidisciplinaire est de nature elle aussi à donner de puissants hybrides dans la création artistique comme dans les sciences humaines.

L'effet cumulatif, sur la création artistique, des emprunts aux langages philosophique, littéraire,

scientifique; l'exploitation des nouveaux moyens qu'offre le son pour enrichir l'image; l'utilisation du mode virtuel pour pallier les inconvénients de la distance ou la non-accessibilité de certaines œuvres ou documents d'archives; la présence de techniques facilitant la production en tridimensionnel: voilà autant de voies qui favorisent non seulement la création d'œuvres plus riches, mais plus encore, l'accès à des œuvres essentiellement nouvelles, véritables composites qui préfigurent le prochain millénaire dont le milieu de la création et de la culture ne saurait être que le portier.

Arts, culture et réseaux

Comment réfléchir aux rapports entre la culture et la société sans parler de *l'effet réseau* qui en augmente la portée de façon exponentielle. Faut-il rappeler que le vaste territoire que nous habitons nous a imposé d'être des précurseurs dans l'organisation en réseaux? Aujourd'hui, dans un monde qui a inventé le mot «réseautage» pour définir les gigantesques toiles d'araignée planétaires qui relient l'économie, la science, la communication, la pensée, on ne crée aucun effet de surprise en disant que les réseaux structurent le monde. Il serait à peine excessif de déclarer: hors des réseaux point de salut!

Je ne remonterai pas à ces réseaux que, chez nous, coureurs des bois, missionnaires et Amérindiens s'étaient créés et qui quadrillaient un territoire si vaste qu'on arrivait rarement à le parcourir en entier. Je rappellerai cependant la création du réseau routier, qui est aujourd'hui un acquis. Découvrir, pousser toujours plus loin, brûler les forêts, y planter des villages et des villes, tels sont des gestes qui, posés durant cent ans et plus, ont ouvert des horizons vers le Nord et vers l'Ouest. Ouvrir des routes, c'est ouvrir des villes et des villages, c'est – dans notre tradition religieuse –, relier la vie familiale par les clochers

Ouvrir des routes, c'est relier la vie familiale par les clochers d'églises.

d'églises qui furent autant de lieux où, spontanément et dans un souci éducatif et esthétique, des artistes offrirent à leurs concitoyens ces grands catéchismes en image, tantôt inspirés par leur foi et leur talent, tantôt interprétés et reproduits d'artistes européens. Le rapprochement entre le réseau de nos églises et les lieux de culture ne peut être escamoté lorsque nous recherchons nos sources culturelles, car il y a telle chose que les puissantes racines qui fondent la grande culture et telle autre chose que ces milliers de radicelles, qui sont à l'origine de la mémoire collective.

***De tout temps,
tuer le messager
a été plus facile
qu'écouter
ce qu'il avait à
dire.***

Mais notre réseau le plus important, c'est celui qui s'est donné comme mission d'ouvrir à la connaissance et au monde tous les petits d'hommes et de femmes qui, génération après génération, forment la société. Les remises en question, qui ont cours présentement concernant notre système d'éducation, ne sauraient avoir pour effet de minimiser son importance et de faire durer un mépris trop généralisé à l'endroit de nos enseignants et de nos enseignantes. Il est si facile d'imputer à ces derniers toutes les angoisses et les carences d'une société dont les valeurs sont à la dérive. De tout temps, tuer le messager a été plus facile qu'écouter ce qu'il avait à dire. J'ai vécu activement la grande réforme scolaire des années 60, d'abord comme enseignant, puis comme directeur général de cégep et finalement comme sous-ministre adjoint à l'éducation, responsable de la planification. Je me souviens fort bien d'où nous sommes partis et je vois où nous sommes rendus.

Je le dis parce que je le crois profondément; ce sont des pas de géants que nous avons faits dans notre développement culturel grâce en grande partie à la qualité de nos écoles, de nos cégeps et de nos universités. Que nous leur commandions aujourd'hui de se livrer à une relance devenue impérieuse dans un monde de compétitivité, que nous repro-

chions à nos universités un certain assouplissement professionnel, que les cégeps aient dérapé en ce qui a trait à l'enseignement technique, tout le monde en convient et les États généraux sur l'éducation proposent des redressements qui s'imposent. Il n'empêche que bon nombre de jeunes qui arrivent sur le marché du travail, après un parcours scolaire sérieux, font preuve d'une qualité intellectuelle qui n'a rien à envier à celle d'une autre époque. La culture de nos jeunes emprunte sans doute à des voies et à des ressources nouvelles; leur humanisme est nourri de plus de sciences et de sciences humaines que jadis. Leur référence à l'histoire et aux grandes œuvres de l'humanité est limitée par des «programmes cafétéria» qui offrent un peu de tout en pratiquant le surf plutôt que l'exploration en profondeur. L'ouverture des jeunes sur le monde n'en est pas moins étonnante pour leurs parents, qui ont séché sur les thèmes et les versions latines en leur temps d'apprentissage et qui sont bien obligés de soutenir que c'était là la voie royale de la culture.

La référence à l'histoire et aux grandes œuvres de l'humanité est limitée par des «programmes cafétéria».

On ne saurait ni regretter, ni dénoncer un modèle d'éducation passé, trop centré sur la transmission de l'héritage et trop peu sensible à la culture qui se fait. Bien sûr, notre gigantesque réseau scolaire actuel n'est pas sans faiblesse. Les jeunes qui en sortent souffrent parfois d'une formation éclectique dont la profondeur laisse souvent à désirer; l'ouverture et la curiosité ne sauraient suffire pour se préparer à la vie active. L'inéluctable nécessité de se perfectionner sans cesse s'imposera aux jeunes actuels. Ce qui n'est pas étonnant dans un monde où les connaissances nouvelles se bousculent sans cesse. Il faut juger de cette situation en lui opposant des contre-poids. L'ouverture au monde chez les jeunes et le désir de le parcourir et de le comprendre en est un exemple. La générosité dont ils savent faire preuve à l'endroit de compagnons et de compagnes de communautés ethniques et culturelles diversifiées en est

un autre. Nous pourrions continuer ce jeu des poids et des contrepoids dans l'évaluation que nous faisons de nos écoles. C'est ainsi qu'aujourd'hui on apprend que, hors de la culture européenne, qui demeure un héritage des plus précieux, d'autres très grandes richesses de l'esprit existent, dans des civilisations qui se sont développées en s'abreuvant à des sources qui nous ont trop longtemps été méconnues et inaccessibles. Il faut s'en réjouir!

Internet est «aussi difficile à détruire, dit-on, qu'une toile d'araignée avec une balle de fusil».

Mais un nouvel acteur, qu'on ne saurait oublier, a pris place dans le réseau culturel ces dernières années. On s'inquiète à juste titre du bouleversement qu'engendre une telle créature. Ignacio Ramonez fait cette mise en garde dans *Le Monde diplomatique*¹: «Structuré en mailles de filet, Internet est «aussi difficile à détruire, dit-on, qu'une toile d'araignée avec une balle de fusil». Sa norme est du domaine public et n'appartient à aucune firme commerciale. Indestructible, décentralisé, propriété de tous, Internet a fait renaître le rêve utopique d'une communauté humaine harmonieuse, planétaire, où chacun s'appuie sur d'autres pour perfectionner ses connaissances et affiner son intelligence.

«Toutefois, sectes, négationnistes et pornographes envahissent déjà le réseau, tandis que les entreprises commerciales songent à en prendre le contrôle, quand les deux tiers de l'humanité sont exclus d'Internet. Une foule de problèmes nouveaux se posent, juridiques, éthiques et politiques. Et nul ne peut ignorer les formidables défis que lance Internet. Les citoyens doivent se l'approprier avant que les mastodontes des finances, des médias et des loisirs ne s'en emparent pour leur seul profit.

Il faut entendre et recevoir de telles mises en garde sans accuser leurs auteurs d'être des alarmistes et des empêcheurs de tourner en rond. Des questions

1. Mai 1996.

cruciales se posent sûrement sur le contrôle des contenus d'Internet et sur le danger de concentration, qui pourrait notamment priver les pays du Sud de ses immenses bénéfices. Ces interrogations sont de bon aloi. Avouons tout de même que la période anarchique actuelle est un moment de créativité et de découverte qui ne repassera pas. Les créateurs doivent donc être aussi actifs que les banquiers et les commerçants dans la conquête et l'appropriation des nouveaux moyens de diffusion. La prostration sur soi-même et le refus de bénéficier d'outils nouveaux seraient pour eux la moins bonne des voies à emprunter. Mais tel ne semble pas être le cas.

C'est tout cela qui fait dire au Groupe de Lisbonne dans son rapport *Limites à la compétitivité*: «L'importance de cette ouverture est capitale, car la notion même de diversité culturelle doit maintenant être complètement intégrée dans nos façons de penser et d'agir. Le malaise social que suscite l'immigration dans beaucoup de pays, la résurgence de la rhétorique et de l'ethnocentrisme, les tensions que créent les conflits raciaux dans les grandes villes, le retour à diverses formes d'intégrismes religieux, sont autant de problèmes qui trouvent une bonne partie de leurs solutions dans la diversité culturelle et la tolérance universelle¹».

Comment résister ici à la tentation de revenir après tant d'autres sur l'importance de développer des écoles au sein desquelles la culture occuperait une place privilégiée. Une école comme le soulignait récemment Pierre-Marc Johnson², qui prend en compte le fait que la culture du Québec «est faite de racines culturelles et de langue françaises, enrichies par

Une école cultivée c'est celle où l'intelligence occupe la première place.

1. *Op. cit.*, p. 202.

2. «La globalisation: effets de la compétitivité sur le système d'éducation», Allocution prononcée à l'Institut d'Administration Publique du Canada, section Québec, Québec, mars 1996.

un apport puissant de culture anglo-saxonne et de réflexes démocratiques américains. Ouverture, diversité, tolérance, démocratie et recherche du progrès technologique font partie intégrante de la culture que nous partageons et qui nous a permis d'élaborer des schémas sociaux nous ressemblant et nous rassemblant.» Comprendons-nous bien, une école cultivée n'est pas une école où les arts occupent la dernière heure du vendredi après-midi. Non, une école cultivée c'est celle où l'intelligence occupe la première place, une école ouverte sur les divers modes d'expression, une école qui considère les différences entre les personnes et les idées comme une richesse, une école où la sensibilité et la rationalité cohabitent, une école où les adultes ne sont pas gênés de dire aux plus jeunes, «mets tes pas dans mes pas», une école où la transmission des valeurs est considérée comme une richesse. Pour arriver à développer une telle école, la compréhension profonde du rapport de l'homme à la nature est tout aussi indispensable que le rapport de l'homme à la pensée et à son histoire. Ici, littérature, arts de la scène ou arts visuels s'inscrivent au cœur de la solidarité, de la découverte de l'autre, de la lutte contre les iniquités. Ces modes d'expression ne sont pas des fins; ils sont de puissants moyens auxquels les jeunes puisent selon leurs sensibilités propres. Il s'agit ici, on l'aura compris, d'une école où la culture dont les jeunes sont les héritiers ne subordonne pas la culture dont ils seront les promoteurs dans quelques années.

On ne saurait ignorer les lieux et les institutions consacrés à la création, à la diffusion et à la conservation.

Enfin, parlant de l'importance des réseaux dans la culture et les arts, on ne saurait ignorer les lieux et les institutions consacrés à la création, à la diffusion et à la conservation. Quels exemples choisir entre les ateliers, les galeries et les centres d'art, les salles de spectacles, les théâtres, les musées, les sites patrimoniaux? Quel domaine choisir? Faut-il évoquer la vitalité du théâtre, les avancées du cinéma, la ténacité de la danse, les audaces des arts visuels et

quoi encore? Malgré des carences qui peuvent être corrigées au fil du temps, le Québec dispose de remarquables lieux de diffusion et de programmes d'aide, ainsi que de soutien à la création, qui ont fait leurs preuves. Les arts et les lettres tiennent, chez nous, une place qui ne cesse d'étonner ceux qui s'intéressent au domaine des politiques culturelles comparées. Même si nous entrons dans une période difficile qui n'est qu'un des effets d'une crise généralisée des finances publiques, le récent budget du Québec n'en reflète pas moins la volonté du gouvernement de traiter la culture et les arts comme une exception. Ce moment de répit devrait permettre à la ministre Louise Beaudoin¹ de faire progresser cette idée fort porteuse d'un *Fonds de la culture* qui a été proposée par des regroupements d'artistes parmi les plus crédibles.

Tous conviennent que l'aide publique doit se donner de nouvelles règles et explorer de nouvelles formes dans tous les domaines, y incluant la culture et les arts. Ce que nous oublions trop facilement, c'est qu'au fil des ans et de l'existence du ministère de la Culture et des Communications, les initiatives pour vitaliser la culture et les arts n'ont pas manqué. À commencer par la création même du ministère, dont le premier titulaire Georges-Émile Lapalme écrivait: «Il faut tout improviser; le texte nous donna quelque mal et souffrit quelques oublis. Il y avait peu de ministères de la Culture dans le monde, aucun en Amérique.» (*Mémoires: Le paradis du pouvoir*, p. 85) Voyez où nous en sommes quelque trente-cinq ans plus tard. Le Québec n'a aucune leçon à recevoir en ce qui a trait à la qualité de ses programmes, à leur diversité et à la somme des budgets engagés dans la mission culturelle. Au fil des ans, les structures admi-

L'aide publique doit se donner de nouvelles règles et explorer de nouvelles formes.

1. Louise BEAUDOIN, «Remettre l'art au monde», *Le Devoir*, 11 mars 1996.

nistratives, dont il ne faut pas minimiser l'importance, ont évolué sans cesse vers la décentralisation et la prise en charge par le milieu. Les nombreux regroupements d'artistes sont entièrement autonomes, ce qui est la moindre des choses; des sociétés d'État dirigées par des conseils d'administration composés de gens du milieu de la culture, des arts et des affaires et jouissant de leur loi propre, établissent des priorités, gèrent des budgets considérables, ont des pouvoirs d'initiatives, développent leurs programmes sous la gouverne de règles d'imputabilité.

Je pense ici à la SODEC, dans le domaine des industries culturelles, mais aussi au Conseil des arts et des lettres, qui en est encore à se donner un style et à prendre sa vraie place. Je pense aussi aux grandes institutions, comme celle que je dirige, qui jouissent d'une autonomie de gestion considérable et d'une liberté totale dans l'établissement de leur programmation. L'audace, la créativité, l'innovation, la qualité parfois discutable de leurs choix, l'obligation d'être accessibles au plus large public possible sont les seules contraintes qui leur soient imposées. L'atout exceptionnel, que représente une aussi large autonomie, commande à ceux à qui on l'accorde, d'être centrés avec obstination sur l'obligation de résultats. Je pourrais continuer sur cette lancée, qui illustre que la culture et la création artistique jouissent chez nous de conditions générales et d'un espace de liberté dont on trouve peu d'équivalents dans le monde.

Je pourrais évoquer bien d'autres réalisations menées conjointement par le ministère de la Culture et les créateurs. J'en cite comme exemple, dans le domaine des arts visuels, la politique d'embellissement des édifices publics, mieux connue sous le nom du «programme du 1%», une initiative qui représente des investissements considérables dans l'art actuel, lequel ne s'est jamais laissé pour autant enfermer dans la prison de «l'art officiel», ne fût-ce qu'en

La culture et la création artistique jouissent chez nous d'un espace de liberté dont on trouve peu d'équivalents dans le monde.

raison de la présence vigilante des pairs au sein des jurys. Ce programme d'aide aux arts et aux artistes est loin d'être le plus important qui ait cours. Il me sert tout simplement d'illustration.

Parler des rapports entre la culture, les arts et la société, c'est donc forcément parler de l'action de l'État. Lorsque les élus en font étalage, ils sont facilement soupçonnés de récupération politique. Par ailleurs, rares sont ceux dans les milieux culturels qui osent faire l'éloge de l'engagement de l'État, craignant sans doute qu'on les soupçonne d'en tirer quelques avantages. Je crois que mes états de service, tant en éducation qu'en culture, me dédouanent de tels soupçons. Évidemment, on peut souhaiter que l'État ne soit pas engagé dans la culture ou qu'il n'y soit présent que comme un pis-aller, en attendant qu'on puisse s'en passer. On entend encore des gens émettre cette opinion sans doute légitime, mais complètement irréaliste. Je crois que chez eux, la pureté rivalise avec la naïveté.

J'ai choisi mon camp depuis longtemps. La place conférée à la culture dans la société ne va pas de soi. Le combat pour son développement et sa survie n'est jamais terminé. Cette obligation impose à la culture de bien s'incarner et de revendiquer sa juste part. Une juste part qui dépasse l'allocation de ressources financières. Une juste part qui s'exprime par le développement d'un cadre de vie à saveur culturelle, par l'élaboration de lois qui incitent au respect de la nature, par la prédominance attachée aux personnes, en particulier aux enfants et aux personnes âgées, par des mesures qui réduisent la violence sous toutes ses formes. C'est dans un tel contexte que l'art peut le mieux s'épanouir et ajouter ses vertus créatrices aux autres vecteurs de la culture. C'est dans un tel contexte, à caractère systémique, que les créateurs et les artistes peuvent revendiquer la place qui leur revient. Il est toujours préférable d'être à l'inté-

Les créateurs et les artistes peuvent revendiquer la place qui leur revient.

rieur des murs pour mener un combat! Reproche-t-on aux universitaires de défendre les programmes de recherche, aux industriels de veiller sur les programmes d'aide à l'entreprise, aux agriculteurs d'entretenir de puissants lobbies?

Arts, culture et lieux

Qu'en serait-il de la musique symphonique et de l'opéra à Montréal sans la Place des Arts?

J'ai insisté sur la relation intime qui existe entre le développement des arts et de la culture, celui des réseaux et la présence de l'État dans le domaine culturel. J'ouvrirai maintenant une fenêtre sur les rapports entre les arts et les lieux où ils se développent: salles de spectacles, bibliothèques, musées, parcours touristico-culturels et autres. Que de fois ai-je lu ou entendu des gens du milieu culturel dénoncer la place, excessive à leurs yeux, que tient le béton, comme ils disent, dans les investissements culturels. Le plus loin que remontent mes souvenirs, c'est à l'époque de la construction de la Place des Arts. C'était là le premier «monument», à entendre la critique d'alors, que se construisait un maire qu'on accusait déjà de croire trop fermement à certaines formes d'art. Quelle infamie, vous en conviendrez! Je ne suis pas un incondicional des manières de faire de l'administration Drapeau-Saulnier mais soyons de bon compte: qu'en serait-il de la musique symphonique et de l'opéra à Montréal sans la Place des Arts? Je pourrais réciter un long chapelet d'occasions manquées ou de projets réalisés dans la zizanie.

Le débat sur la relocalisation et la cohabitation de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales est un beau cas de figure. De toute évidence, la Ministre constate qu'il faut innover, que le temps est venu de développer un nouveau concept qui repose sur la mise en commun des fonds, des services, de l'expertise de plusieurs institutions. Les experts sont consultés, les fonctionnaires impliqués dans le projet expriment une adhésion à géométrie variable.

Pourquoi ne pas annoncer clairement «un Grand projet de la Ministre» et prendre le taureau par les cornes en vue de répondre à des questions du genre: qui sont les clientèles? de quels services ont-elles besoin maintenant et pour le prochain millénaire? quelle place peut tenir un tel projet dans les priorités du Gouvernement? Et puis, ma foi, prenons une bonne respiration et faisons comme dans certains pays européens: choisissons un grand maître de projet là où il se trouve, invitons des architectes d'ici et d'ailleurs, reconnus pour leur savoir-faire, pour l'envergure de leurs réalisations et leur créativité. Choisissons les meilleurs. Consultons ensuite des pédagogues, des designers, des communicateurs pour tout ce qui a trait à la définition de l'âme des lieux. Demandons enfin aux spécialistes de faire fonctionner non pas une simple bibliothèque ou un centre d'archives, mais un lieu de recherche et d'information vivant et vibrant, accessible, polyvalent et mobilisateur; un lieu qu'on fréquente parce qu'on l'aime! Les experts, avec tout le respect que nous leur devons, doivent venir en deuxième ligne et assurer la gestion et la qualité professionnelle de cette vaste médiathèque. La Ministre ne devrait écouter, pour réussir son projet, que ceux et celles qui sont en marche et qui regardent haut et loin. L'histoire des grandes institutions culturelles, construites au XX^e siècle, est là pour témoigner de la justesse et de la pertinence de la proposition.

Le Musée de la civilisation est devenu une institution repère.

Je ne peux résister au plaisir de citer un autre cas où le poids du granit, du verre et de l'organisation n'a pas emporté avec lui la créativité, l'inventivité, l'audace et le savoir-faire. On l'a oublié, le Musée de la civilisation est né lui aussi dans la controverse; avant même son ouverture retardée, le futur musée avait réussi à braquer contre lui la presse, les artistes, les créateurs, les chercheurs, la population de la région et même le gouvernement de l'époque, qui considérait le Musée comme un héritage empoisonné. Je

pourrais en parler longuement. Qu'il soit dit simplement que, huit ans plus tard, le Musée de la civilisation est devenu une institution repère et une visite obligée pour les étrangers et les visiteurs de la région de Québec. Mieux encore, il est devenu l'enfant chéri de centaines de milliers de citoyens de sa région, qui parlent de «notre musée» pour le qualifier. Quelques données sont éloquentes: c'est plus de 5 millions de visiteurs que nous avons reçus depuis l'ouverture en 1988; ceci représente 690 000 personnes par année, soit plus de 2 000 entrées par jour, ce qui place le Musée en quatrième place sur la scène canadienne. Mais le chiffre le plus éloquent et qui dépasse tous les autres en importance n'est pas celui-ci: 30% des visiteurs du Musée de la civilisation déclarent, en réponse à nos enquêtes publics, qu'ils ne fréquentent pas les musées!

Ce qu'ils cherchent et trouvent au Musée, c'est l'occasion d'être étonnés et de ressentir des émotions.

La conception du Musée comme lieu de diffusion, mais aussi comme lieu de création, lui confère une personnalité très particulière. Chaque exposition y est une aventure nouvelle, un pas en avant dans la mise en valeur des objets témoins mais également une démarche de communication. Le choix d'objets merveilleux et porteurs de sens, la mise en scène tantôt provocante, tantôt minimale, l'utilisation de la musique, du design, de la sculpture ou de l'installation, rien d'intelligent et de réaliste ne fait l'objet de la censure, aucune idée réalisable n'est trop audacieuse. Ce qui compte, c'est d'offrir à nos milliers de visiteurs des produits culturels diversifiés, qui étonnent, qui font découvrir des mondes inconnus ou qui suggèrent une nouvelle lecture et de nouveaux rapports avec le monde, avec l'histoire. On invite le visiteur à comprendre, à se questionner, à interroger nos expositions, à jouir de la dimension esthétique, à communiquer avec la beauté et à transcender la banalité du quotidien. Nous poussons encore plus loin en mettant périodiquement des expositions au service de la réflexion sociale. Des expositions comme

Familles (au pluriel), *Histoires d'amour et d'éprouvette*, *Autopsie d'un sac vert*, *La mort à vivre*, *Drogues* (en préparation) ne versent pas dans la facilité, comme vous pouvez l'imaginer. Nos visiteurs nous le rendent bien, si j'en juge par une récente enquête où ils nous disent majoritairement que ce qu'ils cherchent et trouvent au Musée, c'est la possibilité d'apprendre des choses, l'occasion d'être étonnés et de ressentir des émotions.

Lecteurs, vous pourrez constater, en visitant une des grandes expositions actuelles intitulée *Femmes, corps et âme*, que je ne me livre pas ici à la surenchère. Pour le traitement et la présentation de ce thème dans une vaste salle, le Musée a fait appel à des gens de théâtre comme concepteurs et réalisateurs et il a mis à leur disposition l'espace, le budget, le soutien technique et notre savoir-faire en muséologie. Le Musée pouvait-il être mieux servi que par Alice Ronfard et son équipe qui ont élaboré le concept et l'exposition dans un cadre d'entière liberté de création. Il ne s'agissait pas simplement de «fabriquer et de monter» une exposition, mais bien de créer une exposition, qui serait prolongée dans l'événement *Langage*. Nous n'avons pas hésité à faire produire des œuvres originales pour cette exposition par des artistes connues: Pascale Archambault, Dominique Morel, Violette Dionne. Une fois de plus, le Musée se faisait pluriel et audacieux dans ses choix et dans sa démarche. L'équipe de créatrices a fait le pont avec le personnel du Musée: metteur en scène designers, éclairagistes, muséologues, conservatrices, photographe ont contribué à ce vaste projet qui participe au développement d'un type de musée conçu et défini dès son ouverture comme un musée qui place le Québec en son centre et qui s'ouvre en même temps sur le monde; un musée qui soit un lieu visité et un lieu de ralliement, de découverte et d'enchantement, un lieu où la mémoire est conservée et partagée, un lieu multicomunicationnel où les langa-

Le Musée se faisait pluriel et audacieux dans ses choix et dans sa démarche.

ges divers s'unissent pour mieux livrer leurs messages, un lieu qui incite artistes et créateurs à s'y produire pour le faire parler, le faire chanter, le faire vibrer.

Conclusion

Arts et société, arts et lieux, arts et réseaux, voilà autant de couples qui font bon ménage et qui sont féconds.

S'il fallait produire une preuve que ces réflexions à caractère théorique se répercutent dans le concret et le réel, le récent symposium qui s'est tenu à la Fondation René Derouin (Val David) sur *l'intégration aux lieux*, serait tout désigné pour ce faire. Lieu d'échanges interdisciplinaires, lieu de confrontation des idées et des langages, réunion d'artistes et de chercheurs, rencontre ouverte sur les trois Amériques, peut-on trouver meilleure illustration de la culture vivante, celle qui est en marche et en mouvement, cette culture qui est une dimension du monde.

Il y a quelques mois, j'avais la chance de visiter à l'*Antiguo Colegio de San Ildefonso* de Mexico une gigantesque exposition consacrée aux dieux antiques du Mexique (*Los Dioses del México Antiguo*). Mon hôte, le directeur du musée, me disait en réponse à une question sur la provenance d'un magnifique artefact: «Vous savez, ici au Mexique, nous marchons littéralement sur les trésors de notre histoire. Cette représentation d'une divinité a été découverte sur la rue voisine, en 1992, lors de travaux d'excavation; elle est présentée au public pour la première fois». Je pensais, en l'écoutant, qu'en un tel pays, il n'est pas nécessaire de publier une politique de la culture. Ici, me disais-je, la culture se marche, elle se respire, elle se sent et se ressent, elle est véritablement intégrée aux lieux par la présence structurante de l'histoire et la profondeur de la civilisation.

Des lieux et des hommes, en conjonction étroite avec le temps et l'espace, voilà le point de rencontre entre la culture l'art, et la société. Ces éléments forment un cadre, s'y ajoutent les actes de création, les rapports entre les personnes, la vibration des lieux de la culture qui composent tantôt une trilogie, tantôt une trinité. □

**DES LYS À L'OMBRE DU MONT-FUJI:
HISTOIRE DE LA PRÉSENCE DE
L'AMÉRIQUE FRANÇAISE AU JAPON**
par Richard Leclerc, Ph.D

Pour la première fois, la passionnante histoire de la présence des Québécois au pays du Soleil-Levant nous est racontée. Ce livre de 200 pages (42 photographies) examine l'impact qu'ont eu les intervenants québécois au Japon depuis l'époque Meiji (1868-1912) jusqu'à aujourd'hui. De 1887, année du décès de François-Xavier Gendreau à Kobe, en passant par Sr Hélène Paradis qui y consacra soixante-deux ans de sa vie, jusqu'aux entrepreneurs de la décennie 1990, l'archipel nippon a accueilli plus de mille Québécois. (Prix: 35 \$)

ÉDITIONS DU BOIS-DE-BOULOGNE
1140 Demontigny, Sillery (Québec) G1S 3T7
Téléphone / Télécopieur: (418) 683-6332
Courriel: access@ebc.qc.ca

Mémoire pour la suite de l'histoire

Denis Monière
Guy
Bouthillier
Pierre de
Bellefeuille
Maurice
Champagne
Gaston
Miron*

Le référendum sur la souveraineté du 30 octobre 1995 a montré qu'il y avait une intensification de l'opposition entre le Québec et le reste du Canada, une polarisation des forces politiques québécoises et un approfondissement du clivage linguistique. Après un résultat aussi serré qui traduit l'équilibre entre les fédéralistes et les souverainistes, on peut tenter d'identifier les facteurs qui sont susceptibles de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Au lieu de se fier au baromètre des sondages qui prennent des instantanés de l'état de l'opinion publique, nous examinerons plutôt les forces et les faiblesses des protagonistes qui structurent la dynamique du débat sur l'avenir politique du Québec. Nous proposons en quelque sorte une réflexion sur les obstacles à la souveraineté dans la nouvelle conjoncture créée par le référendum.

Si nous braquons notre lorgnette sur le passé, nous constatons que depuis trente ans, le projet souverainiste s'est progressivement enraciné dans la culture politique québécoise. Il a produit des institutions durables comme le Parti québécois et des changements politiques qui ont renforcé l'identité québécoise.

* Membres du Cercle Gérald Godin.

Le mouvement souverainiste a pu capitaliser sur des forces de socialisation comme les intellectuels, les créateurs culturels et les organisations syndicales. Il a aussi profité d'une conjoncture idéologique favorable qui valorisait la différenciation culturelle et qui accordait au politique la mission du développement collectif. L'idéologie du welfare state s'intégrait parfaitement à la revendication du contrôle des leviers de commande politique. Il y avait un lien co-structurant entre la demande de souveraineté et la demande de biens publics ce qui solidifiait l'alliance des forces favorables à la souveraineté. Mais ces conditions favorables n'ont pas suffi. Elles ont porté le projet souverainiste à une presque majorité mais elles n'ont pas réussi à entraîner 40% des francophones et la presque totalité des non-francophones.

Il est nécessaire d'amorcer la réflexion sur les conditions du combat souverainiste pour identifier les facteurs qui pèseront sur l'évolution de l'opinion publique et dégager les pistes stratégiques qui orienteront la suite de l'histoire.

Le facteur temps

Un mouvement politique qui ne réalise pas son objectif dans un délai raisonnable peut-il espérer maintenir sa capacité de mobilisation? Celle-ci n'est-elle pas susceptible de s'effriter à long terme? On a soutenu que le temps jouait en faveur de la souveraineté parce que l'idée avec des hauts et des bas a constamment progressé dans l'opinion publique depuis trente ans. Cette thèse s'appuyait aussi sur les caractéristiques sociologiques des partisans de la souveraineté et du fédéralisme: les jeunes ayant plus tendance à favoriser la première option alors que les personnes âgées soutenaient la seconde. Le renouvellement des cohortes d'âge permettrait donc d'envisager selon une projection linéaire un résultat positif. Mais cette vision optimiste néglige d'autres dimensions du pro-

On a soutenu que le temps jouait en faveur de la souveraineté.

cessus historique car toutes les variables ne sont pas nécessairement constantes. Il est de moins en moins évident que le facteur temps joue en faveur des souverainistes.

La non-réussite qui se prolonge entraîne aussi la déception politique.

Il faut d'abord considérer les effets psychologiques de la durée. La non-réussite qui se prolonge entraîne aussi la déception politique, elle peut avoir des effets démobilisateurs sur les cohortes qui vieillissent ou du moins réduire l'intensité de leur engagement. Les nouvelles cohortes qui s'ajoutent ne sont pas nécessairement socialisées de la même façon ni dans la même conjoncture. Les nouvelles préoccupations et les nouvelles valeurs qui se forment avec le temps modifient leur réceptivité aux stimuli qui influençaient les anciennes générations. Ensuite, la durée ne garantit nullement la reproduction des attitudes politiques. La compréhension des enjeux évolue en fonction même de la dynamique politique. Les raisons qui motivaient le choix au temps X peuvent perdre leur pertinence ou leur signification au temps Y.

Enfin, les forces de socialisation se transforment. Si le mouvement souverainiste a pu compter pendant un temps sur l'hégémonie culturelle des créateurs et des éducateurs, celle-ci s'est diluée avec les années parce que tout monolithisme est voué à l'effritement, parce que les lieux de socialisation ont changé avec la diversification des canaux de communication et enfin parce que de nouvelles forces de socialisation sont apparues. L'influence des intellectuels et des créateurs est aujourd'hui concurrencée par la montée des gens d'affaires dans l'imaginaire collectif et la socialisation se fait de moins en moins par l'école et de plus en plus par la télévision et les nouveaux médias qui échappent à l'emprise idéologique des souverainistes.

Le rôle de la culture

Il y a eu dans le passé une forte association entre la construction de la culture québécoise et la

construction de l'identité nationale québécoise. Les produits culturels reflétaient la spécificité de la culture québécoise et renforçaient le sentiment d'appartenance à un groupe différencié. Mais après avoir consolidé ses racines et alimenté une nouvelle identité politique, la création culturelle doit se renouveler et se diversifier. En raison de sa logique intrinsèque, la création ne peut reproduire le même.

Lorsque la dynamique de la création n'est pas accompagnée d'une transformation politique conséquente qu'elle a appelée, l'imaginaire cherche d'autres sources d'inspiration car on ne peut indéfiniment chanter un pays qui n'advient pas. Si le changement politique peut donner une nouvelle impulsion à la créativité comme cela s'est produit avec tous les mouvements de libération nationale, il y a au contraire risque d'étouffement lorsqu'il y a une situation de blocage politique. Lorsque la problématique identitaire se tarit comme source de créativité, on cherche alors à la transcender en explorant les voies de l'individualité.

Le créateur ne se dissocie pas du destin collectif mais il s'en distancie en développant d'autres problématiques. Ce mouvement de retrait est aussi amplifié par la dynamique politique qui met sur le devant de la scène d'autres locuteurs qui en raison des exigences de la lutte politique sont appelés à monopoliser le discours identitaire. Si les créateurs ont joué un rôle de premier plan dans la phase d'émergence du mouvement souverainiste, on peut dire que leur rôle a été normalisé avec la politisation de la question nationale. Ils continuent à intervenir dans le débat public mais sur des problèmes qui les touchent plus directement comme c'est le cas avec la question linguistique.

Mais cette nouvelle situation a pour conséquence de réduire leur apport à la construction du discours identitaire. Ils ont été remplacés dans ce rôle par les spécialistes des sondages et de la communication politique qui conseillent les politiciens. La cul-

*L'imaginaire
cherche d'au-
tres sources
d'inspiration.*

ture sera donc de moins en moins un facteur structurant du développement de l'identité québécoise. Cette tendance peut provoquer une atrophie de la symbolique politique car celle-ci n'est plus alimentée par la création mais par l'opinion.

Cette situation accentue les capacités concurrentielles de l'identité canadienne qui cherche à supplanter l'identité québécoise. Dans cette lutte pour la conquête des esprits, le Canada dispose d'appareils idéologiques plus puissants que ceux contrôlés par le mouvement souverainiste.

Le rôle des médias

La concurrence entre souverainistes et fédéralistes ne se fait pas à armes égales.

Cette dissociation du culturel et du politique réduit les capacités de socialisation à l'identité québécoise car elle laisse le champ libre aux acteurs politiques et aux médias où la concurrence entre souverainistes et fédéralistes ne se fait pas à armes égales. Les médias sont de nos jours les plus puissants facteurs de socialisation politique parce qu'ils contrôlent l'accès à l'espace public, parce qu'ils accaparent une partie importante du temps libre des individus et parce qu'ils définissent les valeurs et les problèmes qui mobilisent l'opinion publique.

Les médias ont toujours été le talon d'Achille du mouvement souverainiste alors que les forces fédéralistes contrôlent la presque totalité de la presse écrite et électronique. On répliquera que la propriété des organes d'information n'a pas d'effet sur le contenu de l'information et que l'éthique journalistique assure une équité dans le traitement de l'information. Mais les choses ne sont pas si simples. D'abord, Radio-Canada qui contrôle une part importante du marché francophone a le mandat de promouvoir l'identité canadienne et profite de sa programmation et des bulletins d'information pour créer un sentiment d'appartenance au Canada et entretenir l'illusion qu'on parle français partout au Canada. Les autres canaux seront plus neutres à cet égard mais ne

seront pas pour autant des moteurs de l'identité québécoise.

Certes, il n'y aura pas de biais systématique dans l'information, sauf aux canaux anglophones et nous y reviendrons mais la contextualisation de l'information aura tendance à avantager les porte-parole du fédéralisme parce qu'ils disposent de plus d'attributs de prestige et agissent dans le cadre d'un État souverain. Le Premier ministre du Canada et ses ministres, tous les Premiers ministres des autres provinces et leurs députés, la classe des gens d'affaires et les fédéralistes québécois canaliseront toujours plus d'attention que les porte-parole de la souveraineté. La classe politique québécoise et ses alliés syndicaux ne peuvent faire le poids tant sur le plan numérique que symbolique parce qu'ils contrôlent moins de ressources et doivent précisément exercer leurs fonctions dans le cadre de la dépendance politique. Ainsi, les acteurs souverainistes seront présentés dans un contexte de conflits alors que les fédéralistes le seront dans un cadre plus consensuel et jouiront d'une prime de visibilité.

Ce phénomène est encore plus accentué dans les médias anglophones qui sont ouvertement anti-souverainistes. Les recherches sur les campagnes électorales ont montré qu'il y a un déséquilibre systématique dans la couverture des forces en présence, les fédéralistes obtenant toujours plus de visibilité que les souverainistes. Le public anglophone n'est pas exposé à la même information que le public francophone, ce qui rend illusoire tout espoir d'accéder à cette clientèle qui vote en bloc contre la souveraineté. La couverture de la presse écrite anglophone et ethnique entretient une image négative du Québec qui bloque toute ouverture au discours souverainiste.

Il reste les journaux francophones qui, à l'exception du «Devoir» et du «Journal de Montréal», sont en faveur du maintien du lien fédéral. Dans tous ces médias, le contenu journalistique est équilibré et tend à présenter la diversité des options pour refléter

**Les médias
sont ouverte-
ment anti-
souverainistes.**

la division de l'opinion publique francophone. Mais la voix souverainiste est somme toute bien faible dans l'ensemble de la production médiatique et l'opinion publique est plus exposée aux thèses fédéralistes qu'aux thèses souverainistes.

Ce phénomène n'est certes pas nouveau et n'a pas empêché l'option souverainiste de progresser au moins dans l'opinion publique francophone. Mais la question est de savoir si, dans une conjoncture où le OUI frôle la majorité absolue et risque de mettre en cause l'unité canadienne, ce déséquilibre ne sera pas fatal à la souveraineté. Car si le OUI a progressé, il a toujours été battu. S'il s'avérait pouvoir l'emporter dans un avenir prochain, il n'est pas irraisonnable de penser que les fédéralistes mobiliseraient toutes leurs ressources d'influence pour détourner l'opinion publique de la souveraineté. Les souverainistes sont désarmés à cet égard.

Le rôle des forces politiques

Le rapport entre les forces politiques s'est profondément modifié avec la création et l'élection du Bloc québécois à Ottawa. L'entrée en scène du Bloc a corrigé en partie le déséquilibre entre fédéralistes et souverainistes dans le champ de la représentation politique. De 1960 à 1990, la lutte se faisait à deux contre un puisque les fédéralistes pouvaient compter à la fois sur les partis fédéraux présents au Québec et sur les partis québécois fédéralistes. Ils monopolisaient ainsi les ressources de crédibilité et les ressources financières associées aux fonctions de députés et de ministres dans le gouvernement fédéral et s'en servaient pour combattre la souveraineté. Avec les 53 députés du Bloc qui s'ajoutent aux 75 péquistes qui siègent à l'Assemblée nationale, le mouvement souverainiste est maintenant en meilleure position. Cette nouvelle situation est d'autant plus avantageuse que ce sont les acteurs politiques qui

monopolisent pratiquement le débat constitutionnel et qui servent en conséquence de levier de socialisation. Le contrôle du gouvernement à Québec et de la fonction d'opposition officielle à Ottawa constitue l'avantage stratégique principal du mouvement souverainiste dans la conjoncture actuelle.

Mais les forces fédéralistes constituent, elles aussi, un bloc plus unifié qu'auparavant puisque les libéraux provinciaux ne s'opposent plus à la position constitutionnelle des libéraux fédéraux et ont abandonné leur autonomie stratégique. Toutefois, les forces fédéralistes sont très minoritaires sur le plan de la représentation politique avec seulement 34% de la députation québécoise fédérale et provinciale. Cette position de faiblesse est structurée par la concentration de leurs soutiens dans les circonscriptions non-francophones. Ils doivent effectuer des gains auprès de l'électorat francophone pour accroître leur légitimité et déloger les forces souverainistes de la scène fédérale.

Le défi des fédéralistes est de persuader les francophones des vertus de l'appartenance au Canada. Leur opération de main mise idéologique sur le Parti libéral du Québec et l'élimination de son aile nationaliste leur donnent une plus grande cohérence dans le discours et l'action. Ils ont le champ libre pour employer les ressources politiques et financières de l'État fédéral et imposer leur conception du fédéralisme. À cette fin, ils ont lancé depuis quelques mois une vaste offensive de persuasion en intensifiant leur présence sur le territoire québécois. En accentuant le climat de confrontation avec le gouvernement du Québec, en jouant de la carotte et du bâton, en moussant les inquiétudes économiques, ils tentent de récupérer une partie de l'électorat francophone dont le soutien à la souveraineté est fragile.

La prochaine élection fédérale sera révélatrice de l'efficacité de cette stratégie. Mais deux facteurs

Le contrôle du gouvernement à Québec et de la fonction d'opposition officielle à Ottawa constitue l'avantage stratégique principal.

jouent en leur faveur. En premier lieu, il est difficile pour le Bloc de faire mieux que le 49% aux élections de 1993 car la lutte se fera à deux, les conservateurs ne représentant plus une alternative crédible. Les libéraux fédéraux sont donc certains d'améliorer leur performance en récupérant une partie du vote conservateur. Ils jouiront, en plus, d'un atout important: la certitude de se retrouver au pouvoir, ce qui peut leur apporter un afflux supplémentaire d'électeurs qui veulent voter pour le gagnant. Le Bloc, par ailleurs, ne dispose pas des mêmes atouts qu'en 1993. Il ne jouit plus de l'attrait de la nouveauté, il a perdu son chef charismatique et il ne pourra plus profiter des aléas d'une lutte à trois. Il aura, sans doute, aussi de la difficulté à présenter une équipe renouvelée de candidats pour concurrencer les candidatures prestigieuses que les libéraux ne manqueront pas de mettre sur les rangs. À cet égard, la présence du P.Q. au pouvoir à Québec risque de nuire au recrutement de candidats de prestige qui veulent jouer un rôle politique de premier plan.

L'arrogance canadienne

Les Canadiens ne craignent plus de s'aliéner les Québécois.

Les Canadiens ont profité du débat constitutionnel de la dernière décennie pour renforcer leur identité et rejeter la conception asymétrique du fédéralisme. Ils ont puisé dans les hésitations et les tergiversations de la société québécoise un sentiment de force qui les pousse à l'intransigeance. Les Canadiens rejettent maintenant toute solution de compromis et ne craignent plus de s'aliéner les Québécois parce qu'ils estiment que ceux-ci n'auront pas le courage d'aller jusqu'à la rupture. À leurs yeux, il n'y a qu'une nation au Canada et les Québécois ne sont que des individus avec une culture particulière comme il y en a de nombreuses autres. La différence culturelle ne justifie pas à leur avis un statut politique

différent. Ils estiment que le statut de minorité ethnique est suffisant pour la survie des francophones.

En refusant de faire toute concession constitutionnelle au Québec, en choisissant la confrontation, en évoquant les menaces de dépeçage du Québec et de répression, les forces fédéralistes donnent une forte cohérence à l'identité canadienne et espèrent que cette fermeté fera comprendre aux Québécois qu'ils ne pourront plus exercer démocratiquement leur droit à l'autodétermination, que la souveraineté mène à une impasse et qu'ils doivent accepter les offres de gains symboliques.

Comment cette nouvelle politique de l'intransigeance affectera-t-elle l'opinion publique québécoise? Est-il possible de retourner cette stratégie d'agression contre l'identité canadienne qui est encore active chez bon nombre de Québécois et structure leur ambiguïté constitutionnelle? Jusqu'à présent, même si elles n'avaient jamais atteint ce niveau d'intensité, les réactions négatives à l'endroit du Québec et de ses droits ont renforcé ce sentiment de solidarité. Face à la menace, le besoin de cohésion collective devient plus pressant et peut stimuler une nouvelle ardeur nationaliste.

La logique de la tension développée par les politiciens canadiens justifie plus que jamais la défense des intérêts du Québec sur la scène fédérale et devrait fournir des arguments aux souverainistes aux prochaines élections fédérales. Le Bloc ne manquera pas de dénoncer la participation des députés libéraux du Québec à l'affaiblissement du Québec. Ils devront lier le vote pour le Bloc à l'affirmation de l'existence du peuple québécois et montrer qu'un vote pour le Parti libéral est un appui à ceux qui veulent faire souffrir le Québec. Le Bloc doit transformer la prochaine élection fédérale en référendum sur le statut du peuple québécois et demander aux électeurs de sanctionner les politiciens fédéralistes. Ils doivent de-

Le Bloc doit transformer la prochaine élection fédérale en référendum sur le statut du peuple québécois.

mander un nouveau mandat afin de créer un rapport de forces favorable à l'affirmation politique du Québec. Leur mot d'ordre doit être d'empêcher les libéraux de gouverner contre le Québec. □

BULLETIN D'HISTOIRE POLITIQUE

Prix: 30 \$ — étudiants: 20 \$

- Vol 5, n° 1 (aut. 1996) : L'Enseignement de l'histoire au Québec
- Vol 5, n° 2 (fév. 1997) : Les Anglo-québécois à l'heure du plan B
- Vol 5, n° 3 (mars 1997) : Histoire et mémoire

Faites parvenir un chèque à :

AQHP, a/s P. Drouilly, Département de Sociologie
UQAM, C.P. 8888, Succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-8427

Le dilemme de la métropole

Depuis un certain temps, les critiques fusent de toutes parts à l'endroit de mon collègue Serge Mé-
nard, ministre responsable de la Métropole, comme
si les déboires de Montréal et, surtout la lenteur à y
remédier lui étaient attribuables. Pourtant, au prin-
temps dernier, les décideurs socio-économiques de la
métropole accueillait avec applaudissements et
soulagement la création d'un ministère d'État à la
Métropole.

François
Beaulne*

Comme le soulignait le chroniqueur Claude Picher, dans son excellente série sur Montréal, dans «La Presse» en mars dernier, la «lente érosion de la puissance économique et financière de Montréal résulte d'une longue série de tuiles, d'erreurs et de mauvaises décisions dont les débuts remontent aux années 60». Certaines d'entre elles, et parmi les plus ravageuses, sont attribuables à des politiques fédérales bien avant la naissance même du Parti Québécois et, partant de «l'incertitude politique» que l'on rend responsable de tous les maux.

Rappelons, entre autres, la décision d'arrêter à Sarnia, en Ontario en 1956, la construction du pipeline qui devait approvisionner les raffineries de l'Est en pétrole et gaz naturels albertins puis la fixation de la ligne Borden qui sonnaient ainsi le glas des raffineries montréalaises et de toute une population qu'elles

* Député de Marguerite-D'Youville.

faisaient vivre. Résultat: il ne reste plus au Québec qu'une seule raffinerie, celle d'Ultramar à Saint-Romuald près de Québec. Puis vint le maintien des subventions dites du «Nid de corbeaux», subventions par lesquelles le gouvernement fédéral encourageait artificiellement les agricultures de l'Ouest canadien à exporter leurs grains par chemin de fer via le Port de Vancouver plutôt que par bateau, à partir des Grands Lacs via la Voie maritime du Saint-Laurent et le port de Montréal. Résultat: fonctionnement dans le rouge jusqu'à récemment de la Voie maritime du Saint-Laurent, déclin d'activités au Port de Montréal et fermetures de minoteries. L'étalement urbain, l'environnement fiscal, la détérioration et l'insuffisance d'infrastructures routières, l'accroissement d'une immigration de moins en moins scolarisée et moins intégrée, le déplacement de la demande mondiale vers des produits non-traditionnels ou hautement transformés, l'effondrement des industries de guerre, sont autant de facteurs qui sont venus amplifier l'impact des tendances lourdes du déclin de Montréal résultant de décisions d'orientation majeures prises de l'extérieur du Québec.

Inutile de refaire ici le diagnostic de tout ce qui va mal à Montréal. Nous qui habitons la région métropolitaine en sommes témoins tous les jours. D'où vient, alors, cette perception de tourner en rond et d'impuissance à en sortir? À mon avis, elle découle d'un débat enclenché sur de mauvaises pistes et de cibles mal identifiées.

La confusion vient de ce que l'on refuse d'appeler un chat, un chat. Nous savons tous qu'au-delà des tendances lourdes auxquelles j'ai fait allusion, c'est le déclin démographique, social et économique de la Ville de Montréal et non pas de l'Île de Montréal ou de sa périphérie qui pose problème. À preuve, les signes encourageants de la croissance et de la créa-

C'est le déclin démographique, social et économique de la Ville de Montréal qui pose problème.

tion d'emplois dans la couronne Sud et la couronne Nord.

Une région, par définition, c'est une agglomération qui vit en périphérie du centre décisionnel économique et administratif. Au sens de cette définition, ni la Ville de Montréal, ni celle de Québec ne devraient être apparentées à une région puisque la première abrite le centre économique, financier et commercial du Québec, alors que la seconde en est le siège politique et administratif. Dans les circonstances, ne vaudrait-il pas mieux reconnaître cette réalité en concevant pour les deux villes un statut spécial adapté à leur problématique spécifique plutôt que de vouloir en faire des régions parmi d'autres.

Pourquoi s'acharner à modifier les structures, à reconfigurer les régions, à soulever la méfiance des élus municipaux, à niveler les préoccupations et les priorités de 111 municipalités au profil socio-démographique différencié plutôt que de favoriser la concertation autour d'enjeux sectoriels où toutes les composantes de la région métropolitaine de recensement (RMR) se reconnaissent : aménagement du territoire, gestion des déchets, transport en commun, équité fiscale, infrastructures de transport routier, aérien ou maritime, promotion des exportations et prospection d'investissement. C'est d'ailleurs ce que recommandent les quatre Conseils régionaux de développement (CRD) des régions périphériques des Laurentides, Laval, Lanaudière et Montérégie. Voir les choses autrement, c'est s'embourber dans ce que l'éditorialiste de « La Presse », M. Pierre Gravel, qualifie de « mission impossible ».

Il existe une synergie incontournable entre Montréal et sa banlieue. Le déclin de la Ville de Montréal se fait ressentir partout en périphérie. Cherchons, donc, dans un premier temps, à solutionner les problèmes du trou du beigne plutôt que

Il existe une synergie incontournable entre Montréal et sa banlieue.

L'urgence d'un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal n'est plus à démontrer.

du beigne dans son ensemble. C'est sans doute moins ambitieux mais ça risque d'être plus efficace.

À mon avis, les solutions sont de deux ordres: celles qui relèvent des incompétences actuelles du gouvernement du Québec et celles qui relèvent d'un réaménagement complet de l'environnement économique. L'urgence d'un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal n'est plus à démontrer. Ce pacte devrait être spécifique, fait sur mesure pour aider Montréal à jouer son rôle de ville-moteur. Des mesures incitatives pourraient être conçues pour faciliter à Montréal et dans la périphérie l'implantation, l'expansion et l'épanouissement outre frontières, de secteurs d'excellence et de spécialisation tels l'aéronautique, l'aérospatiale, la bio-pharmacie, la mode, la recherche médicale, la pétrochimie, la reconversion d'industries militaires, le secteur agro et bio-alimentaire et le cinéma. Ces mesures auraient inévitablement un effet de levier sur l'émergence d'industries de sous-traitance à Montréal même et dans les régions avoisinantes où l'entreprenariat se porte bien.

Toutefois, et ce malgré la bonne volonté de tous les ordres de gouvernements concernés, ces mesures ne pourront assurer à Montréal qu'une relance incomplète sans un réaménagement en profondeur de l'environnement économique. Et ce réaménagement en profondeur ne pourra se concrétiser qu'avec, ou bien un réaligement majeur de l'attitude du gouvernement fédéral à l'endroit de Montréal, ou bien par une récupération des pleins pouvoirs législatifs par le gouvernement du Québec. Je m'explique.

Montréal pourrait devenir un véritable centre bancaire et financier international. L'effort a été tenté en vain par les décideurs financiers de la métropole en 1980-81. Le ministre des Finances du Québec à l'époque, M. Jacques Parizeau, a concédé toutes les

exemptions fiscales nécessaires relevant de la juridiction provinciale. Le fédéral n'a malheureusement pas emboîté le pas de peur de consacrer Montréal comme principale place financière du Canada au grand désespoir de Toronto et Vancouver. C'est pourtant ce genre de mesures qui ont permis au Luxembourg de diversifier son économie et de sortir du marasme économique qu'avait entraîné l'effondrement de son principal pivot: la sidérurgie.

Avec l'établissement d'une zone franche, Montréal pourrait devenir la plaque tournante du trafic de marchandises conteneurisées pour l'est de l'Amérique du Nord; ce qui lui permettrait de pallier au recul constant du trafic des produits pétroliers et des céréales. Encore là, la législation est entièrement de juridiction fédérale mais, le passé étant garant de l'avenir, on voit mal Ottawa favoriser le développement du Port de Montréal au détriment de Halifax ou Vancouver. De plus, l'implantation récente d'une grille tarifaire désavantageuse pour les ports du Saint-Laurent, par la Garde côtière canadienne, toujours sous juridiction fédérale, est de nature à priver Montréal et la Voie maritime du Saint-Laurent, des retombées positives qu'elles pourraient escompter de l'abolition des subventions du «Nid de corbeaux» par le gouvernement Mulroney.

Dans un contexte où le sondage Léger et Léger, du 4 octobre dernier, nous montre qu'en dépit d'un fléchissement de la cote de popularité du Parti Québécois, la moitié des Québécois continue d'appuyer l'option de la souveraineté, ne serait-il pas plus exact d'attribuer la détérioration de l'environnement économique de Montréal à l'insuffisance des pouvoirs législatifs du Québec pour renverser la situation en profondeur plutôt qu'à «l'incertitude politique» alimentée par l'étroitesse du carcan constitutionnel actuel qui nous empêche de prendre notre véritable envol?

Voilà, à mon avis, les véritables défis de Montréal et le véritable dilemme de la métropole. □

À propos des pratiques québécoises de thésaurisation dans les régimes de retraite

Claude Bariteau*

Rosaire Morin a récemment attiré l'attention sur l'importance des investissements hors Québec des sommes placées par des Québécois et des Québécoises dans des fonds mutuels. Depuis, plusieurs personnes attendent les résultats de ses recherches pour avoir un portrait complet de la situation des investissements dans les compagnies d'assurance et dans les régimes de retraite. Intrigué par ces résultats, j'ai cherché à cerner les pratiques québécoises à l'égard des régimes de retraite à l'aide des informations disponibles. Ce texte rend compte de mes découvertes.

Je souligne, d'entrée de jeu, que j'ai pris un certain nombre de précautions en réalisant cette recherche. Je les révèle l'occasion venue. De plus, j'ai fait des démarches auprès de statisticiens, de spécialistes en placement et d'analystes en cette matière afin de valider mes avancées. Il va de soi que j'assume l'entière responsabilité du contenu de ce texte. Celui-ci traite de cinq points particuliers concernant les régimes de retraite: 1) la diversité des régimes et les personnes concernées; 2) les sommes thésaurisées; 3)

* Anthropologue et professeur, Département d'anthropologie, Université Laval.

les lieux de surveillance et les portefeuilles de thésaurisation; 4) la recherche de rendements élevés et l'absence de taxation; 5) la «canadianisation» des sommes investies. J'ai privilégié ces cinq points parce qu'ils mettent en relief, à mon avis, les principales particularités des pratiques québécoises de thésaurisation en vue de la retraite. Ils m'ont amené à soulever un certain nombre de questions, ce que je fais en conclusion.

1) **La diversité des régimes et les personnes concernées**

Les Québécois et les Québécoises préparent différemment leur retraite. Certains n'ont ni les moyens et ni l'opportunité de thésauriser. S'ils n'héritent de rien, ils se retrouvent avec, pour revenu de retraite, les montants versés par la Sécurité de la vieillesse, régime universel du gouvernement fédéral. À ces montants peuvent s'ajouter le Supplément de revenu garanti et des compléments venant des programmes sociaux. Plusieurs Québécois et Québécoises sont dans cette situation, notamment ceux et celles qui, leur vie durant, n'ont pas fait partie de la main-d'œuvre active sur le marché du travail ou se sont souvent retrouvés parmi les chômeurs.

D'autres, par contre, accumulent des biens immobiliers, notamment des maisons, investissent à la bourse ou ailleurs. Toutefois, la majorité d'entre eux utilisent les régimes de retraite. Je ne traiterai que de cette pratique. Au Québec, il existe trois catégories de régime: 1) le Régime des rentes du Québec, le pendant québécois du Régime de pensions du Canada; 2) les régimes enregistrés de pension (REP); 3) les régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) et les régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB). Ce dernier type de régime est peu populaire au Québec. Je signale qu'il n'existe aucune informa-

Les Québécois, s'ils n'héritent de rien, ils se retrouvent avec, pour revenu de retraite, les montants versés par la Sécurité de la vieillesse.

tion sur les sommes investies dans les régimes étrangers.

Dans le premier cas, le RRQ, il s'agit d'un régime auquel la participation est obligatoire si l'on est actif sur le marché du travail. Au Québec, environ 87% de la population active aura accès à ce régime lors de la retraite mais à des degrés différents car les participants n'investissent pas tous le montant maximum de cotisation. Tout dépend de leur revenu d'emploi. Dans le deuxième cas, les REP, ce sont des régimes établis par les employeurs et les employés, surtout là où il y a syndicalisation. En 1993, environ 40% de la population active du Québec participait à un REP. Si on compte uniquement les travailleurs, c'est 46% de ces derniers mais plus de 50% des salariés. Dans le cas des REER, le taux de participation, en 1993, est 35% de la population active du Canada. On peut présumer que ce taux est semblable au Québec. Entre 1991 et 1993, plus de 60% des personnes actives ont épargné au moyen d'un REP, d'un REER ou d'un RPDB. Ce pourcentage est assez près de la réalité québécoise, m'a-t-on indiqué. Il signifie aussi que 40% de la population active n'investit que dans le RRQ et que 10% de cette population investit à la fois dans un REP et dans un REER en plus d'investir dans le RRQ.

Ce sont surtout les personnes bénéficiant de revenus supérieurs à la moyenne qui investissent pour leur retraite.

Mais qui épargne ainsi? Selon Statistique Canada (1996), 90% des personnes ayant un revenu entre 30,000\$ et 40,000\$ ont épargné en vue de leur retraite au moins une année entre 1991 et 1993. C'est cependant près de 100% des personnes avec des revenus supérieurs à 40,000\$ qui ont agi de la sorte sans toutefois se prévaloir du maximum permis. Par ailleurs, 90% des personnes ayant un revenu supérieurs à 50,000\$ en 1993 ont investi chaque année. En d'autres termes, ce sont surtout les personnes bénéficiant de revenus supérieurs à la moyenne qui investissent pour leur retraite. Mieux, les person-

nes à haut revenu investissent à la fois dans un REP et dans un REER. C'est ainsi que les personnes ayant un revenu supérieur à 40,000 \$ détiennent plus des deux tiers des montants épargnés en 1993 par l'intermédiaire des REP, des REER et des RPDB. Elles constituent cependant moins du quart de tous les épargnants, soit environ 420,000 personnes au Québec.

2) Les sommes thésaurisées

Il n'existe pas de statistiques québécoises pour identifier les sommes thésaurisées dans les régimes en cause. La Régie des rentes du Québec fournit un rapport détaillé seulement sur REP auxquels participent des résidents du Québec. Je me suis servi du rapport de 1995 pour évaluer les sommes investies dans les REP. Les informations concernant les REER proviennent de Statistique Canada et, dans ses publications, la variable province n'est pas révélée. Par ailleurs, Statistique Canada fournit des informations qui, ajoutées à celles publiées par la Régie des rentes du Canada, permettent de faire une estimation de la part québécoise des sommes thésaurisées au Canada dans l'épargne retraite. À cette fin, j'ai tiré avantage du document intitulé *Programme de revenus de retraite au Canada: un aperçu statistique* publié en 1996. Mon estimation s'appuie donc sur les informations contenues dans ces documents. J'ai pris l'initiative d'en faire une projection prudente pour le troisième trimestre de 1996 à l'aide de données mises à jour – c'est le cas pour les REER-, en estimant une croissance de 20% au cours des derniers 30 mois – c'est le cas pour les REP – et en utilisant le montant de décembre 1995 pour le RRQ. Il va de soi qu'un recours à d'autres sources d'information peut conduire à une estimation différente.

Pour cerner le montant des sommes thésaurisées actuellement par les Québécois, j'ai utilisé trois

Le montant des sommes thésaurisées par les Québécois, serait de l'ordre de 25% du montant canadien.

méthodes. La première, la plus simple, consiste à considérer que ce montant serait de l'ordre de 25% du montant canadien. En 1993, le montant canadien était de 658 milliards de dollars. Si on le hausse de 20% pour les trois dernières années, ce qui est conservateur, il devient 789,5 milliards de dollar, montant auquel il faut ajouter, selon les analystes de Statistique Canada, 50 milliards en REER autogéré collectif et individuel qui ne sont pas clairement identifiés dans les rapports des institutions financières. Avec cette méthode, il y aurait 209 milliards de thésauriser au Québec. Il y a toutefois un problème. Cette méthode inclut les sommes qui relèvent des Fonds de revenus consolidés des gouvernements provinciaux et du gouvernement du Canada et sous-évalue le Régime des rentes du Québec. Il faut alors soustraire 47 milliards des Fonds de revenus consolidés (157 milliards + 20% de ce montant x 25%) du 209 milliards et ajouter un montant de 11,25 milliards pour le RRQ. L'estimation est alors de 173 milliards. Comme il est plus réaliste d'estimer la part québécoise à 22%, celle-ci devient 156,5 milliards.

La deuxième méthode est un peu plus complexe. Avec elle, le total québécois fait 161 milliards. Ce montant comprend les éléments suivants: 1) 15 milliards du Régime des rentes du Québec; 2) 86 milliards des REP auxquels participent des Québécois (72 milliards en 1993 + 20% de ce montant); 3) 39 milliards placés dans des REER au sein de diverses institutions financières, exception faite des compagnies d'assurance (185 milliards x 21%, pourcentage moyen des investissements des Québécois dans les REER au cours des cinq dernières années); 4) 10,5 milliards dans les REER des compagnies d'assurance, soit 21% des 50 milliards; 5) 10,5 milliards dans les REER autogérés qui n'apparaissent pas clairement dans les rapports des institutions financières, soit 21% des 50 milliards ci-haut mentionnés.

Comme la prudence en ces matières est importante, j'ai construit le reste de mon texte sur la base de l'évaluation que me fournit une troisième méthode. Avec elle, je ne tiens pas compte des sommes investies par des Québécois et des Québécoises dans des REER autogérés parce que l'on connaît mal son ampleur à Statistique Canada. J'arrive alors à 150,5 milliards par l'addition des trois montants suivants: 15 milliards du Régime des rentes du Québec, 86 milliards des REP et 49,5 milliards des REER (21% de 185 + 50 milliards). Tous ceux et celles que j'ai contactés estiment qu'il s'agit d'une évaluation prudente de la réalité connue. Celle-ci sera connue seulement 1998. On découvrira probablement qu'elle est plus près de 160 ou de 165 milliards.

3) Lieux de surveillance et portefeuilles de thésaurisation

De ce 150,5 milliards, 81 milliards sont administrés sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec, soit 15 milliards du Régime des rentes du Québec, 20 milliards à la Caisse de dépôt du Québec versés par les salariés de la fonction publique, les élus municipaux et les travailleurs de la construction, 46 milliards provenant des 2,552 régimes relevant de la Régie des rentes du Québec en 1993. Le reste, soit 69,5 milliards, est administré sous la surveillance du gouvernement canadien ou des gouvernements des autres provinces. Par exemple, en 1993, près de 17% des cotisants québécois à un REP, soit 229,936 sur 1,363,953, investissaient dans des régimes sous surveillance canadienne ou provinciale autre que le Québec. En 1996, leurs cotisations représentent environ 20 milliards.

Quant aux sommes investies dans les REER, elles relèvent de Revenu Canada et des Lois de l'impôt sur le revenu. Les institutions financières qui émettent des REER doivent faire approuver le régime par Revenu Canada. Au Québec, en matière de

Au Québec, en matière de REER, les politiques canadiennes s'appliquent.

REER, les politiques canadiennes s'appliquent automatiquement. On ne semble pas avoir beaucoup d'information sur les sommes accumulées. Dans le cas des REER, l'administration est assurée, de façon générale, par les banques à charte, les fonds de placement, les caisses populaires, les fiducies, les compagnies d'assurance ou des organismes analogues.

Ici, une précision complémentaire s'impose. Les montants investis dans les REP sont placés en fiducie. Ils représentent l'une des plus importantes masses de capitaux au Canada. Seul les précède l'actif financier des banques à charte. En fait, 90% de l'actif des REP est placé en fiducie, c'est-à-dire dans des institutions financières en très grande majorité de juridiction fédérale. Vu sous cet angle, ce serait moins de 50 des 150 milliards en épargne pour la retraite qui sont placés dans des institutions sous juridiction québécoise. Il importe toutefois de signaler que les placements des REP québécois sont réalisés en très grande partie par des firmes de gestionnaires localisées au Québec.

Les montants placés dans les REER, les REP et le RRQ sont transformés en portefeuilles. Ceux-ci varient dans leur composition. Par exemple, les portefeuilles des REP en provenance du secteur public étaient composés, dans les années '80, en majorité d'obligations des gouvernements, des municipalités, des commissions scolaires ou d'organismes semblables. Quant aux REP du secteur privé, ils contenaient majoritairement des actions. Depuis le début des années '90, ces portefeuilles sont de plus en plus identiques. Par ailleurs, la composition des portefeuilles des REER est peu documentée. Ils seraient composés majoritairement d'actions canadiennes.

4) Recherche de rendements élevés et politique de taxation

Ces dix dernières années, la croissance des sommes investies dans les REP et les REER a été

En 1993, ils constituent une somme de plus de 177 milliards.

phénoménale. En 1983, les REER correspondaient à 33 milliards. En 1993, ils constituent une somme de plus de 177 milliards et près de 207 milliards si on inclut les REER autogérés. Donc, une croissance de 444% en dollars constants. Aujourd'hui, ce montant serait de 235 milliards. Dans les REP sous accord fiduciaire ou dans les compagnies d'assurance, l'on est passé de 100 milliards en 1983 à 307 milliards en 1993. Il s'agit d'une croissance de 191% en dollars constants. Présentement, le montant serait près de 400 milliards. Selon la plupart des analystes, cette croissance phénoménale des REER et des REP n'est pas indépendante de l'élévation du plafond de déduction d'impôt des montants investis et de la non imposition des gains réalisés.

Les gestionnaires recherchent constamment des rendements élevés.

Dans les REP comme dans les REER, les gestionnaires recherchent constamment des rendements élevés, l'objectif étant de faire fructifier au maximum les sommes investies. Dans le premier cas, c'est surtout en vue de bonifier les régimes ou de diminuer les contributions des cotisants, en particulier celles des employeurs. Dans le second, c'est afin d'attirer les épargnants sur la base des performances réalisées. Il en découle que les cotisants à ces régimes participent, via les firmes de gestionnaires et les institutions financières, à une course dont les conséquences, ces dernières années, ont été des pressions: 1) sur les entreprises pour augmenter leurs bénéfices parfois à l'aide de mises à pied ou d'une baisse des salaires; 2) sur les gouvernements ou les organismes publics pour l'accès à cette épargne, ce qui s'est traduit par des transferts importants de revenus d'impôt ou de taxes en faveur des cotisants à ces régimes. En découlent en partie les coupures dans les postes et les services publics.

Voilà qui introduit aux politiques fiscales à l'égard de ces régimes. Turner et Watanabe (1995) ont réalisé une analyse comparée des politiques rela-

tives aux régimes privés de pension dans certains pays industrialisés. Ils ont montré que la grande majorité des pays ne taxent pas les contributions des employeurs et des cotisants jusqu'à un certain plafond. Seule la Nouvelle-Zélande le fait. Ils ont aussi mis en relief que plusieurs pays taxent les gains de capital, les intérêts ou les revenus d'investissement. Aux États-Unis et en Grande Bretagne, ce n'est pas le cas. Au Canada, il y a un plafond limite pour les régimes au-delà duquel les contributions des employeurs ne sont plus exemptes d'impôt. Ailleurs, c'est différent. Il y a des pays, la Belgique, les Pays-Bas et la Suède pour en nommer quelques-uns, qui taxent les revenus d'investissement de façon générale ou à partir d'un rendement au-delà de 3.5%. Il y a même un pays, le Japon, qui prélève une taxe sur l'actif. Celle-ci est présentée comme le recouvrement par l'État de l'intérêt sur le montant non payé de la taxe sur les revenus d'investissement durant la période d'exemption d'impôt.

Au Canada et au Québec, on taxe uniquement lorsque les sommes investies et accumulées sont mises en circulation.

Ici, c'est-à-dire au Canada et au Québec, on taxe uniquement lorsque les sommes investies et accumulées sont mises en circulation comme revenus de retraite. En d'autres termes, on ferme les yeux sur les gains au-delà des exigences des régimes et ce, à l'avantage des employeurs puisque ceux-ci sont alors incités à diminuer leurs contributions. En me basant sur le rendement de mon régime de retraite dont l'actif était d'un milliard en 1995 et en extrapolant pour tous les autres régimes, ce qui se justifie car les rendements ont été analogues, j'ai appliqué la politique fiscale de la Suède à l'égard des régimes de retraite. Je signale que cette politique a comme particularité de taxer à 40,5% les rendements au-delà de 3.5%. Afin d'actualiser cette politique au contexte canadien, j'ai divisé le pourcentage de taxation entre le Canada et le Québec.

Le résultat est le suivant: des revenus en taxe de 2.13 milliards pour le Québec (11,7% de rendement en moyenne au cours des cinq dernières années – 3.5 = 8,2%; comme le rendement a donné des gains de 100 millions, les gains imposables auraient été de 70 millions; imposés 20,25%, 14.2 millions auraient été versés en taxe au Québec et au Canada; comme il y a 150,5 milliards en cause, il faut multiplier ce montant de taxe par 150,5). Appliquée aux montants investis par les Canadiens dans les régimes de retraite, cette taxe procurerait près de 8 milliards au gouvernement canadien et un peu moins de 6 milliards aux autres gouvernements provinciaux. Il s'agit de revenus qui permettraient de faire autre chose que de couper, notamment dans les programmes sociaux et l'éducation. Je signale qu'avec une telle taxe, on serait toujours en-deça de ce que préconisent les syndicats suédois, soit de taxer toutes les opérations de change et de sortir du jeu de la spéculation les fonds de retraite et d'assurance (Perjus, A. et ali, 1996).

5) **La «canadianisation» des sommes investies**

Où va cette épargne québécoise pour la retraite? Où sont placées les sommes investies dans le RRQ, les REP et les REER? Voilà des questions auxquelles il n'est pas facile de fournir des réponses sans réaliser un dépouillement de tous les portefeuilles, ce à quoi s'active Rosaire Morin. Indépendamment de ce dépouillement, est-il possible d'évaluer la portion de cette épargne investie au Québec? C'est ce que j'ai tenté de faire tout en sachant qu'il s'agit d'une entreprise audacieuse. À cette fin, j'ai traité les montants sous juridiction québécoise, soit 81 milliards, et ceux sous juridiction canadienne, soit 69,5 milliards, en me servant de pourcentages connus ou estimés des investissements réalisés au Québec par les régimes concernés.

*Où va cette
épargne québécoise
pour la retraite?*

La Caisse de dépôt et de placement administrent 35 milliards du 81 milliards sous juridiction québécoise. Ce montant comprend les 15 milliards du RRQ et les 20 milliards de quatre régimes privés québécois. Cette somme serait investie à 60% au Québec selon les informations obtenues. Quant aux 46 milliards des REP sous juridiction québécoise, on peut estimer, sur la base des analyses faites à L'Action Nationale des régimes de retraite de l'Université Laval et de la Ville de Montréal, qu'ils seraient investis à 25% au Québec. Il en découlerait que les 81 milliards en cause seraient investis à 43% au Québec. Le reste, soit 69,5 milliards, est constitué des 20 milliards placés par des Québécois et des Québécoises dans des REP de juridiction canadienne autre que québécoise et des 49,5 milliards investis dans les REER. Comme ces sommes sont en grande partie canalisées via des institutions financières canadiennes, on peut évaluer qu'au plus 14 milliards, soit 20%, sont investis au Québec. Dès lors, on se retrouve avec 49 milliards des 150,5 milliards investis au Québec. C'est près de 33% de l'épargne retraite des Québécois et des Québécoises. Je signale qu'il s'agit d'une estimation très généreuse. Les recherches de Rosaire Morin vont probablement découvrir un pourcentage plus près de 25% que de 33%.

Pourquoi la pratique québécoise en cette matière est-elle quasi à l'inverse de celle de la majorité des pays industrialisés?

Tous les pays, exception faite des États-Unis, ont limité les investissements hors pays des sommes épargnées dans les régimes de retraite. En 1991, le Canada a fixé à 20% les investissements hors pays. Les pays membres de la Communauté européenne ont récemment limité ces investissements à 20%. Comment expliquer la pratique québécoise? Qu'est-ce qui fait que l'épargne retraite sorte ainsi du Québec? Pourquoi la pratique québécoise en cette matière est-elle quasi à l'inverse de celle de la majorité des pays industrialisés?

Depuis que je cherche à comprendre ce phénomène, j'ai appris que le Québec constituerait un marché trop petit. Il serait même à risque compte tenu de l'état d'endettement de son gouvernement et de sa population. C'est ce qui expliquerait, selon certains, que les entreprises comme les organismes publics et para-publics doivent offrir des rendements supérieurs sur les actions et les obligations. Pour d'autres, ce qui vient du Québec serait suspect au Canada, surtout à Toronto, là où se transigent en majorité les investissements. Il y en a même qui estime que cette pratique serait en lien avec l'absence de projets intéressants au Québec, voire avec l'absence de mesures déployées par le gouvernement du Québec ces dernières dix années pour canaliser ces investissements, ce qu'il avait pourtant fait dans les années '70 et '80.

À mon avis, ces explications négligent une réalité fort simple. Le Québec n'est pas un pays. Province qu'il est, il ne peut pas rendre captive cette épargne. S'il était un pays qui appliquait la politique canadienne du 20%, seulement 30 des 150 milliards pourraient être investis à l'extérieur du Québec. Avec une politique acceptant 30% hors Québec, la situation actuelle serait totalement inversée. Du coup seraient neutralisés les mécanismes actuels de «canadianisation» de l'épargne retraite. Il en résulterait un renforcement des institutions financières québécoises. Mieux, il y aurait une offre de capitaux ayant une incidence sur les coûts de la demande. Le gouvernement du Québec pourrait dès lors moins recourir au financement international, ce qui diminuerait la marge de risque que comportent les fluctuations du dollar canadien. Il en serait de même pour Hydro-Québec et les entreprises québécoises. Élie (1996) a bien fait ressortir ce point. Il a même souligné que la pratique québécoise consiste, dans le contexte canadien, à transférer à l'étranger une partie de la richesse nationale, faisant ainsi baisser la consommation locale.

La pratique québécoise consiste à transférer à l'étranger une partie de la richesse nationale.

Conclusion

La majeure partie des sommes investies est canalisée vers des entreprises et des organismes localisés hors Québec.

Ces cinq points dressent un portrait inquiétant de la situation de l'épargne dans le RRQ, les REP et les REER au Québec. Il en ressort que 25% des cotisants des REP et des REER détiennent les deux tiers des actifs de ces régimes, soit près de 90 milliards. Ces cotisants ne composent que 15% de la population active du Québec, ont des revenus supérieurs à 40,000\$ et bénéficient d'exemptions d'impôt pouvant atteindre 53%. De plus, tous les cotisants participent, par les rendements qu'ils recherchent, au jeu du capitalisme financier dont les conséquences sont: hausse du chômage, baisse du coût du travail et augmentation de la dette des gouvernements. Mieux, les gains de capital ainsi réalisés sont exempts de taxation au point tel que les surplus accumulés permettent d'offrir des congés de prestations aux employeurs. Enfin, la majeure partie des sommes investies est canalisée vers des entreprises et des organismes localisés hors Québec, ce qui engendre des coûts de financement plus élevés au Québec.

Il y a là matière à une importante réflexion. Phénomène récent, l'ampleur de cette dérive explique, fort probablement, l'engouement de plusieurs membres du milieu québécois des affaires pour *Team Canada* plutôt que pour *Québec Inc.* Une question se pose ici. Peut-on corriger le tir actuel en demeurant une simple province? Est-ce possible, comme province, de «québécoiser» à 70% ou 80% les sommes épargnées dans les régimes de retraite? Est-ce possible aussi de mettre au point une fiscalité plus équitable? Personnellement, j'ai beaucoup de la difficulté à voir comment cela peut se concrétiser dans le cadre canadien. Par contre, j'arrive plus facilement à concevoir comment cela pourrait se faire si le Québec devient un pays. Néanmoins et indépendamment de mon point de vue, il m'apparaît urgent d'approfondir les voies qui conduisent à «québécoiser» cette épar-

gne dans l'un et l'autre cas. Et, par la même occasion, de chercher à corriger le tir dans les fonds mutuels, les compagnies d'assurance et les banques à charte.

Bibliographie

- ÉLIE, B., Le libéralisme et l'État, in Collectif sous la direction de Sylvie Paquerot, *L'État aux orties?*, Montréal, les Éditions Écosociété, pp. 84-94, 1996.
- PERJUS, A., R. JANSSON, L. NORDSTRÖM, M. VIREDIUS et T. BERGMAN, Un appel de syndicalistes suédois: taxer les revenus financiers! *Le Monde Diplomatique*, Juillet 1996, p. 11, 1996.
- MORIN, R., La déportation québécoise: Les fonds mutuels, *L'Action nationale*, LXXXVI-8: D-1 à D-197, 1996.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, *Les régimes complémentaires de retraite au Québec, statistiques 1993*, Québec, 1995.
- RÉGIME DE RETRAITE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, *Rapport annuel 1995*, Québec, Imprimerie Le Renouveau, 1996.
- STATISTIQUE CANADA, *Programmes de revenu de retraite au Canada: un aperçu statistique*, Ministre de l'Industrie, Publication # 74-507-XPB au catalogue, 1996.
- TURNER, J. et WATANABE, N., *Private Pension Policies in Industrialized Countries: a Comparative Analysis*, Michigan, W. E. Upjohn Institute for Employment Research, 1995. □

Le défi du développement socio-économique local et régional au Québec

Majella
Simard*

Il existe aujourd'hui tout un arsenal de nouvelles théories que de nombreux chercheurs proposent en vue de favoriser le développement local et régional: développement endogène, mésogène, approprié, durable, global, autonome, districts industriels, milieux innovateurs, etc. Dans ce contexte, une question aussi fondamentale que celle du développement socio-économique des localités et des régions du Québec nous apparaît un véritable défi car la plupart de ces nouvelles théories n'ont toujours pas fait leur preuve en terme d'efficacité. En effet, les nouveaux modèles de développement régional sont encore à l'état paradigmatique, c'est-à-dire qu'ils contribuent, chacun à leur façon, à l'avancement, à l'enrichissement et à l'explication de la science régionale. Ils sont traversés et convoités par des écoles de pensée, des approches et des disciplines différentes. Par conséquent, ils ne font pas tous l'unanimité entre ceux et celles qui les analysent. À notre connaissance, il n'existe pas, dans la littérature scientifique internationale, de théorie commune en ce qui concerne le développement durable. Les chercheurs et les scientifiques en sont tou-

* Étudiant au doctorat en développement régional et chargé de cours à l'UQAR. – Département de géographie – Université du Québec à Rimouski

jours à se demander comment créer des localités et des régions viables, c'est-à-dire qui répondent à la satisfaction des besoins primaires et secondaires des générations actuelles et futures.

Bref, une théorie d'économie locale et régionale efficace est encore à élaborer. Dans ce travail, nous tenterons de dégager quelques éléments de réflexion concernant les principaux moyens à prendre afin de pouvoir relever le défi du développement socio-économique à l'échelle locale et régionale.

Une théorie d'économie locale et régionale efficace est encore à élaborer.

La médecine et le développement régional

Le développement régional, en tant que science, est comparable à la recherche qui s'effectue présentement en vue de vaincre le virus du sida. Chacun sait qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucun médicament permettant de guérir cette terrible maladie. Par ailleurs, la plupart des chercheurs soutiennent que la combinaison d'antibiotiques à l'AZT pourrait, chez certains patients, ralentir la progression du virus. De même, il n'existe aucun remède miracle qui pourrait s'appliquer de façon uniforme au développement socio-économique des localités et des régions périphériques du Québec. Ces dernières possèdent leurs propres caractéristiques, leurs propres ressources, leurs propres faiblesses, leurs propres contraintes qui font de chacune, un cas spécifique dont le diagnostic est unique. Par contre, la conjugaison d'éléments provenant de l'une ou l'autre des diverses théories de développement local et régional pourrait, jusqu'à un certain point, s'avérer efficace afin d'assurer le relèvement de certaines entités territoriales.

Tout comme la médecine, le développement régional est une science qui évolue constamment. Au fur et à mesure que la recherche progresse, de nou-

veaux problèmes surgissent. Les solutions (milieux innovateurs, districts industriels, développement endogène, etc.) à ces nouveaux problèmes ne font l'objet ni de consensus entre les acteurs ni d'une concertation entre les divers paliers décisionnels. Ce débat entre acteurs et décideurs est comparable à celui que se livrent les médecins traditionnels et les homéopathes. Chacun croit posséder «la» solution idéale qui permettra de résoudre définitivement maladies et problèmes de toutes sortes. Or, comme on le sait, l'homéopathie, à elle seule, est pratiquement un combat perdu pour le cancéreux. Pour sa part, la chimiothérapie ne peut plus grand chose pour l'individu en phase terminale. Par ailleurs, la combinaison de ces deux traitements peut, dans une certaine mesure, contribuer au prolongement de la vie ou, à tout le moins, alimenter l'espoir et la foi d'une éventuelle possibilité de guérison. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans le domaine du développement local et régional? Les expériences passées nous ont démontré l'incapacité du développement exogène à permettre le démarrage des régions périphériques. De son côté, le développement «par le bas» n'est pas assuré sur une longue période¹. Toutefois, la mise en interaction des forces endogènes et exogènes peut s'avérer d'une grande utilité afin de favoriser, au sein des localités et régions périphériques, l'émergence d'une synergie créatrice et innovatrice au Québec. Ces forces sont complémentaires. Elles doivent s'appuyer les unes sur les autres de façon à mieux affronter la concurrence sur le marché international.

1. Dans leur étude intitulée: *Le développement régional reconsidéré*, les auteurs Allen J. Scott et Michael Storper mettent très bien en relief la «conception duale du développement régional». Voir à ce sujet: Scott, Allen J. et Storper, Michael. *Le développement régional reconsidéré*, dans *Espaces et sociétés*, n° 66-67, 1992, pp. 7-38.

L'absence de politique en matière de développement régional

La persistance des problèmes socio-économiques des localités et des régions périphériques du Québec (bas revenus, sous-emploi, pauvreté, faiblesse des infrastructures de service, exode des jeunes, vieillissement de la population, dévitalisation du milieu rural, etc.) est en partie attribuable à l'absence d'une politique québécoise en matière de développement régional. Les nombreuses études effectuées dans les diverses parties de la province ont donné peu de suite en ce qui a trait à l'élaboration d'une telle politique. Les actions entreprises ont, pour l'essentiel, pris davantage la forme de paiements de transfert aux particuliers et de subventions aux entreprises que de fonds consacrés au développement. Bien qu'elles aient eu un certain effet sur la rétention des individus et sur la diminution des inégalités, ces mesures ne sont pas parvenues à résorber les carences structurelles, carences qui constituent la principale caractéristique des milieux défavorisés au plan socio-économique. Des régions comme la Gaspésie, le Bas St-Laurent et le Saguenay-Lac St-Jean sont toujours en attente d'un développement durable. Elles présentent des écarts importants en ce qui concerne l'emploi, l'évolution des revenus et les infrastructures de service. En outre, certains secteurs situés à l'intérieur de ces régions sont en plus mauvaise posture qu'il y a vingt ou trente ans.

L'élaboration d'une véritable politique de développement régional doit, selon nous, s'effectuer en trois étapes. Dans un premier temps, il faudrait songer à créer un lieu de rencontre entre deux réalités empiriques, c'est-à-dire entre l'échelle «micro» (entreprises, travailleurs, communautés, etc.) et l'échelle «macro» (pays, organismes supranationaux, etc.). Certains auteurs introduisent même une troisième réalité. C'est le cas notamment de l'économiste

La persistance des problèmes socio-économiques est attribuable à l'absence d'une politique québécoise en matière de développement régional.

Marc-Urbain Proulx. De fait, selon ce dernier toute stratégie nationale de développement devrait également tenir compte de la dimension méso, dimension « (...) qui focalise sur les territoires dans le but d'en faire des milieux innovateurs, créateurs d'activités culturelles, sociales et économiques et ainsi générateurs d'emplois »¹. Dans un second temps, il faudrait être en mesure d'adapter cette politique aux localités et régions en difficulté en tenant compte de leurs particularismes et de leurs spécificités. En effet, en raison de leurs nombreuses différences structurelles, toutes les régions ne peuvent pas être traitées sur le même plan.

Comme le dit si bien l'économiste Pierre-André Julien: « On ne peut pas faire la même chose à Alma, à New-Carlisle ou à Port-Cartier qu'à Montréal »². Le développement socio-économique des localités et des régions périphériques du Québec doit s'effectuer en fonction des ressources propres à chacun de ces milieux. Enfin, toute politique de développement rural devrait, selon Diane-Gabrielle Tremblay, permettre la participation des populations et des acteurs locaux et régionaux sans pour autant remettre en cause l'équité et décharger les différents paliers gouvernementaux de leurs responsabilités.

L'absence de politique en matière de développement régional peut également, selon le géographe Clermont Dugas, être perçue comme un moyen facile pour l'État de se départir d'une tâche qu'il ne veut plus assumer. Le retrait en douceur du gouvernement, en ce qui concerne le développement des localités et des régions périphériques du Québec, peut être très lourd de conséquences pour ces dernières. De fait, il limite la marge de manœuvre des acteurs

Si les écarts entre régions centrales se maintiennent c'est parce que l'État n'a pas fait ce qu'il fallait en vue de les résorber.

1. Proulx, Marc-Urbain. *Une stratégie nationale de développement rural*, dans *Rebâtir les campagnes. Des villages et des petites villes pour le XXI^e siècle*. Actes du colloque tenus du 19 au 22 septembre 1996 à St-Germain-de-Kamouraska, p. 2.
2. Julien, Pierre-André. *Régions et sous-développement économique: voies de solution*, dans *Traité des problèmes sociaux*. Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1994, p. 134.

locaux et régionaux et contribue à alimenter, dans de nombreuses parties du territoire, le problème des disparités socio-économiques. Si les écarts entre régions centrales et régions périphériques se maintiennent avec autant d'acuité, c'est probablement parce que l'État n'a pas fait ce qu'il fallait en vue de les résorber. À cet égard, nous partageons entièrement l'opinion de Clermont Dugas : un rééquilibrage de la distribution spatiale de la production et une consolidation du tissu de peuplement s'imposent.

Les interventions de l'État, de portée très limitée, sont superficielles, épisodiques et ponctuelles. De nature souvent sectorielle, elles sont « (...) appliquées davantage dans l'optique de rattrapage et de situation d'urgence que de correction de problèmes structurels et d'anticipation de l'avenir »¹. Le gouvernement opère, en effet, en fonction de ses propres finalités. Ses actions ne sont pas coordonnées dans une perspective régionale. Elles se tournent essentiellement vers la ville où le poids démographique et politique est très élevé. Elles sont orientées de façon à stimuler la croissance économique globale peu importe les déséquilibres que cette croissance est susceptible d'engendrer.

Les régions qui, au départ, possèdent les meilleures avantages comparatifs sont les plus favorisées par les mesures gouvernementales et les lois de l'économie. Pour ce qui est des « autres régions », l'attention que l'État leur porte est la plupart de temps très mitigée et tributaire des considérations politiques du moment. Les politiques, programmes et projets qui leur sont assignés doivent d'abord servir à l'intérêt national. Cette vision sectorielle du développement contribue à freiner les initiatives locales et régionales. Un développement sain et harmonieux ne doit-il pas prendre en compte les bénéfices directs

Le gouvernement fait fi des besoins réels des milieux socio-économiquement démunis.

1. Dugas, Clermont. *Le sous-développement régional*, dans *Traité des problèmes sociaux...* Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 114.

et indirects de l'ensemble de la société? En agissant de la sorte, le gouvernement fait fi des besoins réels des milieux socio-économiquement démunis. Si la croissance économique de l'ensemble de la province constitue vraiment l'un des principaux objectifs du gouvernement, celui-ci ne devrait-il pas soutenir le développement socio-économique des localités et régions périphériques du Québec?

L'absence de politique de développement régional se répercute également sur les budgets consacrés à cette cause. Comme l'indique le tableau 1, les sommes consacrées au développement régional sont très modestes avec une forte tendance à la décroissance. Elles fluctuent au gré de la conjoncture économique et des changements de gouvernement. En outre, elles ne sont pas adaptées aux besoins régionaux. Elles ne tiennent généralement pas compte du niveau de l'inflation (sauf pour 1974-75, 1975-76, 1976-77 et 1995-96) et ne représentent qu'une infime partie (0,4% du budget pour l'année fiscale 1996-97) des dépenses du gouvernement (graphique 1)¹.

Enfin, une bonne partie de ces budgets retournent dans les grands centres sous forme de traitement pour les fonctionnaires, de paiements aux entreprises ou, tout simplement, d'impôts. De 1978 à 1994, les montants octroyés au développement des régions ont été inférieurs à celui de 1976. Ces budgets sont les premiers à être coupés en période de récession. Ainsi, au pire de la récession qu'a connue le Québec au tournant des années quatre-vingts, le montant accordé au développement des régions était légèrement supérieur à 20 millions de dollars alors qu'il s'établissait à plus de 76 millions huit ans plus tôt.

1. Depuis 1995, les fonds accordés au tourisme sont intégrés à ceux consacrés au développement régional. C'est ce qui explique la forte augmentation des déboursés octroyés à ce ministère entre l'année fiscale 1994-95 et 1995-96. En fait, il s'agit d'un transfert dans les postes de dépenses du gouvernement et non d'un accroissement des sommes investies dans le développement des régions.

Tableau 1

Évolution des dépenses provinciales (en dollars constants) consacrées à la planification économique régionale et à la coordination du développement régional entre 1973 et 1996.

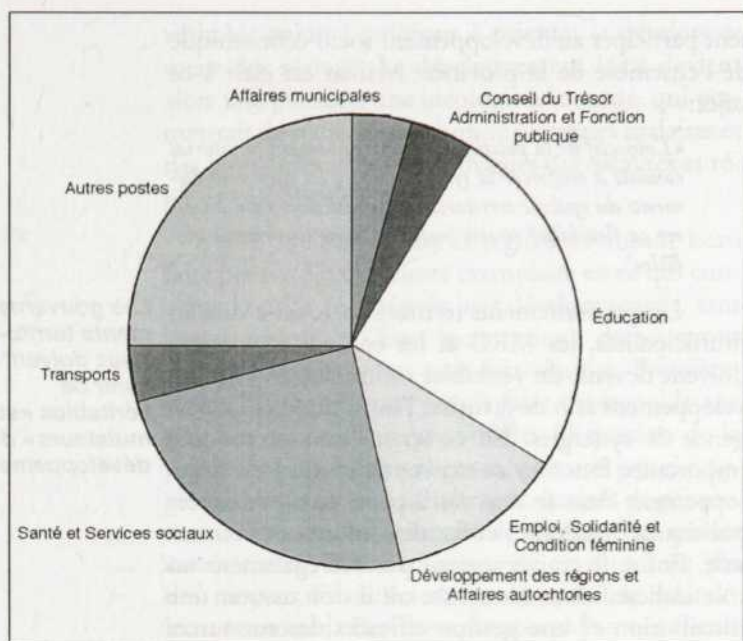
Année fiscale	Total des déboursés	% de variation par rapport aux dépenses totales	Indice d'inflation cumulé	% de variation par rapport à 1973
1973-74	46 250 000\$	1,02		
1974-75	61 822 500\$	1,08	18,6	33,7
1975-76	71 858 400\$	1,00	29,4	55,4
1976-77	76 467 000\$	0,99	36,9	65,3
1977-78	22 535 000\$	0,27	44,9	-51,3
1978-79	44 275 000\$	0,47	53,9	-4,3
1979-80	46 228 000\$	0,44	63,0	-0,1
1980-81	51 374 000\$	0,43	73,2	11,1
1981-82	40 229 000\$	0,30	85,7	-4,8
1982-83	24 800 000\$	0,14	96,5	-46,4
1987-88	33 468 000\$	1,50	119,2	2,1
1988-89	43 545 000\$	1,88	123,2	-5,8
1989-90	54 962 000\$	2,26	128,2	18,8
1990-91	33 039 000\$	1,27	133,0	-28,6
1991-92	31 767 000\$	1,12	136,8	-31,3
1992-93	58 665 000\$	1,94	140,1	26,8
1993-94	70 814 000\$	2,33	141,9	53,1
1994-95	82 573 000\$	2,67	142,1	78,5
1995-96	153 764 500\$	5,08	144,2	232,5

Sources: *L'Observateur économique canadien. Aperçu statistique*, cat. 11-010-XPB, août 1996, p. 23.
L'Observateur économique canadien. Supplément statistique historique 1992-93, cat. 11-210, p. 51.
 Rapports du Ministre des Finances.

Il est donc urgent de penser à l'élaboration d'une éventuelle politique de développement local et régional au Québec, politique qui tiendra compte des problèmes, des besoins, des attentes et des potentialités de chaque milieu. Elle devra également permettre l'émergence « (...) d'une culture territoriale favorable aux initiatives et aux activités à caractère économique¹. Le développement de toutes les localités et de toutes les régions du Québec est essentiel

Il est urgent de penser à l'élaboration d'une politique qui tiendra compte des problèmes, des besoins, des attentes et des potentialités de chaque milieu.

1. Proulx, Marc-Urbain. La politique régionale au Québec, dans *L'Action nationale*. Vol. 86, n° 2 (février 1996), p. 90.



Source: Budget 1996-97. Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1997. Rapport du Ministre des Finances, 1996, p. B-3.

pour soutenir le progrès du reste du territoire national. Pour ce faire, il importe de leur donner les outils et leviers nécessaires qui leur permettront de s'orienter vers un développement durable, c'est-à-dire un développement qui sera à la fois continu, soutenu et intégré. À cet égard, la création des régies régionales de la santé et des services sociaux, les centres de recherches régionaux (INRS-Océanographie à Rimouski, centres des recherche sur les maladies héréditaires à Chicoutimi, etc.), les sociétés régionales de la main-d'oeuvre, les conseils régionaux (culture, environnement et loisirs) et les associations touristiques régionales marquent un pas en avant. Il faut multiplier les actions de ce genre et les appliquer à d'autres secteurs de l'activité économique (rôle incitatif de l'État). Il est primordial de catalyser les forces des milieux locaux et régionaux de façon à ce qu'ils puis-

sent participer au développement socio-économique de l'ensemble de la province. Maillat est clair à ce sujet:

«L'objectif de la politique de développement territorial consiste à renforcer la symbiose entre les différents éléments du système territorial de production afin d'assurer sa flexibilité et son insertion dans l'économie globale»¹.

Les gouvernements territoriaux (c'est-à-dire les municipalités, les MRC et les conseils régionaux) doivent devenir de véritables «stimulateurs» du développement afin de favoriser l'innovation et l'émergence de synergies. En ce sens, l'État exerce une importante fonction coercitive en matière de développement dans le sens où il peut, par le biais des politiques monétaires et fiscales, influencer l'économie. Enfin, le gouvernement possède également un rôle indicatif dans la mesure où il doit assurer une distribution et une gestion efficaces des ressources tant physiques, sociales, culturelles, économiques, financières qu'humaines².

Les gouvernements territoriaux doivent devenir de véritables «stimulateurs» du développement.

«L'indépassable dialectique du local et du global» (Alain Lipietz)

Depuis 1992, sous des prétexte de rationalisation, l'action du gouvernement en matière de développement régional se limite à une «démarche d'accompagnement du dynamisme des régions». Il les convie à prendre leur développement en main. Ce changement de cap est, selon nous, bien plus le résultat de la persistance de la crise économique que d'une

1. Maillat, Denis. *Systèmes territoriaux de production, milieux innovateurs et politiques régionales*, dans *Le Québec des régions: Vers quel développement?*. Actes du Colloque de la section Développement régional de l'ACFAS tenu à Chicoutimi du 22 au 24 mai 1995, p. 103.
2. Proulx, *op. cit.*, p. 3.

véritable volonté politique à orienter le développement des régions. Le développement local devient alors une panacée, une idéologie à la mode, qui permettrait de résoudre une bonne partie des maux et des problèmes socio-économiques des localités et régions en difficulté.

Les milieux locaux et régionaux auront beau faire preuve d'une volonté exemplaire en ce qui concerne la prise en main de leur développement, sans l'intervention de l'État, leurs actions, demeureront vaines. Les raisons en sont fort simples. Premièrement, ils ne pourront jamais faire contrepoids aux nombreuses carences structurelles (dispersion de la population, éloignement par rapport aux grandes agglomérations urbaines, étalement du tissu de peuplement, faiblesse de l'armature de service, etc.) qui les caractérisent. Deuxièmement, ils ne disposent pas des moyens financiers nécessaires afin de relancer leur économie. Par exemple, pour l'année fiscale 1996-97, le budget consacré au développement régional au Québec était de l'ordre de 149 millions de dollars (tableau 2) ce qui est relativement peu si on le compare aux 258 millions qu'avaient injecté, en 1968, les gouvernements fédéral et provincial pour l'application d'une partie du plan du BAEQ. Des dépenses plus élevées permettraient sûrement d'entraîner des résultats supérieurs. Enfin, les communautés locales et régionales n'ont pas la possibilité d'agir sur les structures économiques, la réduction des inégalités et la décentralisation des pouvoirs. En effet, l'État maintient au niveau central d'importants pouvoirs décisionnels qui limitent grandement leur capacité d'action.

Par ailleurs, le développement socio-économique des localités et des régions périphériques n'est pas uniquement la responsabilité de l'État. D'abord, le gouvernement n'est pas en mesure de régler tous les problèmes. Ensuite, une assistance publique pro-

Le gouvernement n'est pas en mesure de régler tous les problèmes.

Tableau 2

Répartition des dépenses provinciales selon les différents ministères pour l'année fiscale 1996-1997 en dollars constants.

Ministères ou organismes	Total des déboursés	% par rapport aux dépenses totales
Assemblée nationale et personnes désignées	106 043 000\$	0,3
Affaires municipales	1 284 790 800\$	3,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	625 850 400\$	1,5
Conseil du Trésor, Administration et Fonction publique	1 572 182 400\$	3,8
Conseil exécutif	115 882 900\$	0,3
Culture et Communications	434 223 700\$	1,1
Finances	87 203 300\$	0,2
Industrie, Commerce, Science et Technologie	393 203 200\$	1,0
Revenu	466 792 400\$	1,1
Éducation	9 048 541 100\$	22,0
Emploi, Solidarité et Condition féminine	4 320 468 800\$	10,5
Relations avec les citoyens	138 767 900\$	0,3
Environnement et Faune	246 491 900\$	0,6
Justice	438 312 700\$	1,1
Office des services de garde à l'enfance	241 717 600\$	0,6
Relations internationales	88 149 600\$	0,2
Développement des régions et Affaires autochtones	149 143 900\$	0,4
Ressources naturelles	332 235 700\$	0,8
Santé et Services sociaux	12 892 987 000\$	31,4
Sécurité publique	691 563 900\$	1,7
Transports	1 666 579 000\$	4,1
Travail	69 768 800\$	0,2
Autres postes	56 841 100\$	13,8
Total des dépenses	41 095 000 000\$	100,0

Source: Budget 1996-1997. Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1997. Rapport du Ministre des Finances, 1996, p. B-3.

longée risque de scléroser les initiatives locales et régionales. Cependant, l'État peut élargir leur marge de manœuvre en mettant sur pied des programmes spécifique pour chacune d'elles et en décentralisant certains de ses pouvoirs. Ces programmes contribueront à favoriser l'émergence d'investissements, la création d'emplois et l'entrepreneuriat, trois condi-

tions essentielles à un développement durable et soutenu. De cette façon, le gouvernement sera mieux en mesure de soutenir véritablement (c'est-à-dire non seulement dans son discours mais aussi dans ses stratégies d'action) le développement local et régional. Quant à la région, elle pourra alors devenir un véritable lieu de production ce qui incitera les entreprises à venir s'y installer.

Des régions comme la Gaspésie, la Côte-Nord, le Saguenay lac St-Jean et le Bas St-Laurent sont condamnées à attendre le bon vouloir de l'extérieur.

Tout comme pour le développement endogène, le développement « par le bas » comporte également ses limites. À moins d'être en face d'une impulsion particulière provenant d'une grande entreprise (comme c'est le cas, par exemple, à La Pocatière avec la présence de Bombardier), quatre éléments sont essentiels afin d'assurer le succès du développement local. Il s'agit de la reconnaissance d'un leadership local, la présence d'un marché, un minimum d'économie d'agglomération et la proximité d'un grand centre urbain. Si l'une ou l'autre de ces conditions ne sont pas satisfaites, les interventions et les actions menées par les diverses instances locales risquent d'être compromises. En effet, la réussite des expériences de développement local (notamment en Beauce, dans la région des Bois-Francs, à Drummondville et à St-Hyacinthe) est attribuable à la présence de ces quatre prémisses. La Beauce, par exemple, a été favorisée par diverses conditions historiques, culturelles et géographiques. Pour sa part, St-Hyacinthe bénéficie de la proximité du marché montréalais. Enfin, Drummondville profite d'une situation géographique privilégiée. En raison, entre autres, de la faiblesse de leur armature urbaine, des régions comme la Gaspésie, la Côte-Nord, le Saguenay lac St-Jean et le Bas St-Laurent sont condamnées à attendre le bon vouloir de l'extérieur. Elles demeurent à la merci des besoins manifestés par les grands centres de peuplement et de consommation. C'est pourquoi, elles doivent faire preuve de beaucoup d'imagination et d'innovation. Nous pensons, entre

autres, à la petite localité de St-Cyprien, située dans l'arrière-pays bas-laurentien. Pierre angulaire de l'économie locale, voire même régionale, cette municipalité possède un centre de réadaptation pour personnes handicapées. Cette entreprise emploie 155 personnes et son budget frôle les huit millions de dollars. Elle dessert une population de 92 000 habitants répartie sur le territoire de soixante municipalités. De plus, St-Cyprien montre plusieurs indices de prospérité, phénomène pratiquement inconnu en milieu rural. Son revenu familial moyen (45 489\$ en 1991) dépasse celui de Rivière-du-Loup (42 517\$)¹. En outre, le pourcentage de la population à faible revenu n'est que de 5,7%². La réussite de St-Cyprien représente un cas unique au Québec. Il s'agit ni plus ni moins de l'exception qui confirme la règle. De fait, du point de vue scientifique, aucune théorie ne permet de justifier un tel phénomène. Cependant, certains auteurs (nous pensons, entre autres, à Paul Prévost et à Anne Fortin) croient que le succès de cette petite localité se fonde principalement sur la confiance, le respect des individus, la complémentarité des actions et le partenariat entre les différents leaders économiques du milieu.

Conclusion

La saturation des marchés, le développement technologique, la mondialisation des échanges et l'accroissement de la concurrence ont fait renverser les tendances du développement régional au Québec. Devant l'insuccès des modèles économiques traditionnels, les chercheurs en ont élaboré de nouveaux. Malheureusement, ils apportent peu de moyens concrets en matière de développement. Ils ne favorisent

1. Source: Statistique Canada. *Recensement de 1991*, cat. 95-326, pp. 1308-1309.

2. *Ibid.*

pas non plus les interventions entre l'État, le secteur privé et les acteurs locaux. Même si les membres d'une communauté croient au potentiel présent et futur de leur milieu et manifestent une ferme volonté à faire face à la dévitalisation, cela n'est pas suffisant pour provoquer et entretenir le développement. Il appartient à chacun de ces milieux de puiser, à l'intérieur des théories et modèles existants, les éléments qui répondront le mieux à leurs besoins et à leurs attentes.

La mise en œuvre d'une politique de développement durable repose sur la reconnaissance d'un leadership capable de dynamiser les milieux locaux et régionaux en mettant en valeur leurs ressources (humaines, physiques, financières, technologiques, etc.), en éveillant une conscience communautaire, le sens de la solidarité et de la dignité humaine et en faisant preuve d'imagination créatrice, d'innovation et d'audace. L'élaboration d'une telle politique est l'affaire des divers paliers institutionnels tant municipaux, régionaux que provinciaux.

Toute intervention de la part de l'État doit tenir compte des particularismes régionaux qui agissent sur le dynamisme de ces milieux.

Par ailleurs, toute intervention de la part de l'État dans le but de soutenir le développement local et régional doit tenir compte des différents champs d'interférence (le système mondial des échanges, le cadre national, la libre circulation de l'information, etc.) et des particularismes régionaux qui agissent sur le dynamisme de ces milieux.

L'appel à la mobilisation des différents acteurs (gouvernements, élus locaux, intervenants régionaux, etc), à la concertation, à la coopération, à l'échange d'informations entre les diverses organisations et au soutien de l'administration locale est primordial à toute stratégie de développement durable. Sans cette mobilisation, le passage d'un développement assisté à un développement approprié ne pourra pas s'effectuer. C'est la seule façon, selon nous, de

surmonter «l'indépassable dialectique du local et du global».

En somme, un certain nombre de conditions sont absolument nécessaires pour initier et orienter le développement socio-économique des localités et des régions du Québec, entre autres:

- l'implication des gouvernements territoriaux en tant que «stimulateurs» du développement local et régional;
- l'élaboration d'une politique ou d'un plan-directeur de développement régional qui tiendra compte des spécificités et des ressources du milieu;
- et la concertation entre les différents acteurs intervenant dans le développement local et régional.

Même dans les meilleures conditions, le développement régional restera encore longtemps un défi de taille à relever.

Même dans les meilleures conditions, le développement régional restera encore longtemps un défi de taille à relever.

Bibliographie

DUGAS, Clermont. *Décentralisation et développement régional*, dans *L'Action nationale*. Vol. 83, n° 4 (mai 1993), pp. 597-617.

DUGAS, Clermont. *Le sous-développement régional*, dans *Traité des problèmes sociaux*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, pp. 103-126.

GAGNON, Christiane. *Les communautés locales face aux défis du développement viable*, dans *L'éthique du développement entre l'éphémère et le durable*. Sous la direction de Juan-Klein Marc-Urbain Proulx et Alejandro Rado-Donath. Actes du colloque international tenu les 16 et 17 avril à l'UQAC, pp. 381-403.

JULIEN, Pierre-André. *Régions et sous-développement économique: voies de solution*, dans *Traité des problèmes*

sociaux. Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1994, pp. 127-143.

MAILLAT, Denis. *Systèmes territoriaux de production, milieux innovateurs et politiques régionales*, dans *Le Québec des régions: Vers quel développement?* Actes du colloque de la section Développement régional de l'ACFAS tenu à Chicoutimi du 22 au 24 mai 1995, pp. 87-106.

PROULX, Marc-Urbain. *La politique régionale au Québec*, dans *L'Action nationale*. Vol. 86, n° 2 (février 1996), pp. 77-97

PROULX, Marc-Urbain. *Une stratégie nationale de développement rural*, dans *Rebâtir les campagnes. Des villages et des petites villes pour le XXI^e siècle*. Actes du colloque tenus du 19 au 22 septembre 1996 à St-Germain-de-Kamouraska, pp. 1-4.

SCOTT, Allen J. et STORPER, Michael. *Le développement régional reconsidéré*, dans *Espaces et sociétés*, n° 66-67, 1992, pp. 7-38. □

Un pays qui déchaîne les passions !

**Découvrez le Québec
en équipage de chiens de traîneaux
ou à motoneige**

Séjours de 2 à 10 jours
Hébergement, repas, transport,
équipements et guide inclus

Demandez notre brochure pour vos prochaines vacances

45^e Parrallèle
Tél : 514.932.8052 - Télécopie : 514.932.8403

La laïcisation de l'éducation: le débat est lancé

Surprise! À la mi-août, la ministre de l'Éducation annonçait qu'elle retirait le projet de réforme des structures scolaires qu'elle avait présenté en juin. Devant l'ampleur et le sérieux des critiques suscitées par son projet, madame Marois a eu le courage d'admettre qu'elle avait erré. Elle a donc invité la Commission des États généraux à lui soumettre des recommandations sur le sujet, ce que la Commission n'a pas manqué de faire.

Jocelyn
Berthelot*

En cherchant initialement à dissocier le débat sur les structures scolaires de celui sur la place de la religion à l'école, le gouvernement voulait éviter «une guerre de religion», car il craignait «la montée de très forts lobbies religieux», selon l'expression du premier ministre. Le gouvernement se refusait également à entreprendre quelque démarche que ce soit en vue de modifier l'article 93 de la Constitution canadienne qui contraint lourdement la compétence québécoise en matière d'éducation.

En conséquence, le projet Marois proposait de déplacer le pouvoir confessionnel des commissions scolaires, devenues linguistiques, vers des conseils confessionnels disposant de pouvoirs importants,

* Jocelyn Berthelot est conseiller au Service de recherche de la CEQ.

dont un droit de veto sur toute question ayant trait à la vie confessionnelle des écoles. Une telle structure aurait consolidé plus que jamais le caractère confessionnel des structures scolaires.

Les éditorialistes québécois ne s'y sont pas trompés. Agnès Gruda, de *La Presse*, qualifiait le projet Marois de «solution tordue» (15 juin). Pour Raymond Giroux du *Soleil*, le gouvernement avait déclenché une «énorme bataille pour rien», capitulant «devant les mythes religieux toujours soutenus par une majorité de Québécois francophones (...)» (14 juin). Quant à Lise Bissonnette du *Devoir*, elle y voyait un «retour à la mainmise des Églises sur l'enseignement public» (21 juin). Quelques jours plus tôt, elle écrivait: «Sous la gouverne d'une formation politique qui a pourtant tendance à se voir comme la dépositaire des Lumières, la langue devient l'instrument de protection de la religion» (14 juin). Seule *The Gazette* donnait son appui au projet, faisant primer l'urgence pour la communauté anglophone de contrôler ses institutions scolaires sur les énormes failles identifiées par les opposants au projet de la Ministre et qu'admettait le quotidien anglophone.

Une vaste coalition formée d'une vingtaine d'organismes, allant des trois grandes centrales syndicales au Mouvement national des Québécois, en passant par la Ligue des droits et libertés, l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal et le Mouvement pour une école moderne et ouverte, entendait mener une lutte à finir à une telle réforme des structures qui, selon elle, aboutirait à un système plus lourd, plus ségrégationniste et plus coûteux. Ce large mouvement d'opposition a finalement eu raison du projet Marois.

Le débat est toutefois à nouveau ouvert depuis la publication, le 10 octobre, du rapport de la Commission des États généraux. Malgré quelques dissidences prévisibles, la Commission opte, à moyen

La langue devient l'instrument de protection de la religion.

terme, pour une laïcisation de l'éducation québécoise, ce qui implique que des démarches soient entreprises rapidement en vue d'amender l'article 93.

L'heure n'est plus à un accommodement d'institutions d'un passé révolu. Les temps ont bien changé depuis le moment où on jugea nécessaire d'inclure des protections confessionnelles dans l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique afin d'éviter les luttes fratricides entre catholiques et protestants qui, d'un autre point de vue, étaient respectivement français et anglais.

L'heure n'est plus à un accommodement d'institutions d'un passé révolu.

La réforme des structures scolaires marquera l'éducation québécoise pour plusieurs décennies. C'est en se tournant vers l'avenir, dans la perspective d'une véritable modernisation de l'éducation québécoise que doit s'inscrire ce changement. Avec la réforme des années soixante, le Québec a procédé à une laïcisation partielle de son système d'éducation; les cégeps et les universités publiques créés à cette époque sont des institutions laïques. Les raisons qui militent aujourd'hui en faveur d'une laïcisation plus complète de l'éducation québécoise sont nombreuses.

Avant d'analyser plus en détail ce que pourrait être une école laïque correspondant au Québec moderne, il vaut la peine de rappeler le pouvoir que les Églises chrétiennes ont exercé historiquement sur l'éducation québécoise.

D'une éducation théocratique à une laïcité partielle

Le modèle théocratique qui domina l'éducation québécoise jusqu'à la réforme des années soixante prit forme après l'échec de la rébellion des Patriotes en 1837-1838. Le Parti patriote, qui contrôlait la Chambre d'assemblée avec une très forte majorité, avait voulu remédier à la sous-scolarisation

dramatique des francophones québécois et avait adopté, en 1829, une nouvelle loi pour «encourager l'école élémentaire», aussi appelée *Loi des écoles de syndics* du nom des élus chargés d'administrer ces écoles. Ce premier embryon de système public d'éducation était laïque.

La Loi des écoles élémentaires était renouvelable périodiquement et exigeait l'approbation de la Couronne, comme l'ensemble des lois votées par la Chambre d'assemblée. Les tensions entre cette dernière et le pouvoir exécutif du gouverneur britannique se canalisèrent autour du budget et firent en sorte que la loi ne fut pas renouvelée; les écoles de syndics se retrouvèrent sans le sou dès 1836. Après la défaite des Patriotes, le clergé catholique renforça considérablement sa position. Les congrégations se multiplièrent, la doctrine conservatrice ultramontaine gagna des adeptes et l'emprise de l'Église s'étendit à toutes les sphères de la société, dont l'éducation.

À la veille de la Confédération, les protestants du Bas-Canada se firent les apôtres d'une protection constitutionnelle.

À la veille de la Confédération, les protestants du Bas-Canada s'inquiétaient des conséquences d'un éventuel Pacte confédératif qui reconnaîtrait l'éducation comme étant de responsabilité provinciale. Jusqu'alors majoritairement défenseurs d'une éducation laïque, ils envisageaient avec crainte leur nouveau statut de minoritaires et se firent les apôtres d'une protection constitutionnelle du droit de contrôler leurs institutions d'enseignement. L'introduction de l'article 93 dans la nouvelle Constitution fut le résultat de ces pressions¹.

Dans les années qui suivirent l'acte de naissance canadien, l'Église catholique renforça encore sa position dominante dans l'éducation des francophones. Le ministère de l'Éducation qui existait alors fut aboli; deux systèmes d'éducation parallèles furent progressivement mis en place, sous le contrôle res-

1. Voir N.H. Mair, *Protestant Education in Quebec*, CSE, 1980.

pectif des Églises catholique et protestantes. Chez les francophones, l'Église s'opposa à toute intervention de l'État en éducation; tout fut mis en œuvre à la fin du XIX^e siècle pour mettre à nouveau en échec le projet de loi visant la création d'un ministère de l'Éducation, la fréquentation scolaire obligatoire fut durement combattue jusqu'au milieu des années quarante au nom de la primauté du droit des parents et la création d'une école publique largement accessible fut longuement retardée.

Même à cette époque, le caractère confessionnel du système scolaire posait de sérieux problèmes. Dans les années trente, les élèves de religion juive formaient plus de 30% de la clientèle de la Commission scolaire protestante de Montréal. Face à la discrimination dont ils se disaient victimes, les Juifs revendiquèrent la création de leur propre commission scolaire. Après de nombreuses vicissitudes, une telle commission fut finalement créée, mais elle avait seulement pour mandat de négocier une entente avec la Commission protestante qui fut acceptable à la population juive.

L'État ne fut pas inactif pour autant. De nouvelles institutions virent le jour dans le domaine de la formation professionnelle et technique. Ces institutions n'avaient pas de caractère confessionnel, même au début du XX^e siècle. Les frères éducateurs pour leur part menèrent une dure lutte contre l'autorité ecclésiastique et développèrent une école secondaire publique; devant le refus des universités catholiques de s'ouvrir à leurs diplômés, ils menacèrent même à l'occasion d'affilier leurs institutions à la très protestante Université McGill. Ce n'est pas un hasard si certains frères éducateurs furent au centre des débats entourant la réforme de l'éducation, pensons seulement aux célèbres *Insolences* du Frère Untel.

Ce modèle théocratique, c'est-à-dire où l'Église et son clergé jouaient un rôle politique déterminant,

Dans les années trente, les Juifs revendiquèrent la création de leur propre commission scolaire.

commença à s'effriter après la Deuxième Guerre mondiale. Le système d'éducation «vieille Europe» que l'Église avait privilégié ne répondait plus aux exigences des aspirations démocratiques de l'après-guerre pas plus qu'à celles d'une économie en pleine expansion. À ce chapitre, la Révolution tranquille représenta, à n'en pas douter, une importante rupture. La laïcisation de la société québécoise fut un tournant. La CTCC, l'UCC, la CIC devinrent tour à tour la CSN, l'UPA et la CEQ. Il en fut de même pour de nombreuses institutions.

La création d'un véritable réseau public d'éducation sous la gouverne de l'État fut l'enjeu majeur.

En éducation, la création d'un véritable réseau public d'éducation sous la gouverne de l'État fut l'enjeu majeur. Ce ne fut pas chose facile. Dès son premier discours à l'Assemblée législative, comme s'appelait alors l'Assemblée nationale, le Premier ministre Jean Lesage crut bon de rassurer l'Église en déclarant: «Il n'est pas question et il ne sera jamais question sous mon administration de créer un ministère de l'Instruction publique»¹.

Le projet de loi créant le ministère de l'Éducation, déposé au printemps de 1963, suscita une vive opposition de la part du clergé. Le gouvernement jugea alors plus prudent de retirer le «Bill 60», ce qui, pour plusieurs, équivalait à un enterrement de première classe. Mais le ministre de la Jeunesse, Paul Gérin-Lajoie, ne l'entendit pas ainsi; la vaste «tournée provinciale» qu'il entreprit permit de ramener les opposants au rang de minoritaire. La loi créant le ministère de l'Éducation fut finalement adoptée au printemps de 1964. L'Assemblée des évêques avait donné son accord après que le gouvernement eut accepté ses exigences, soit d'introduire un préambule reconnaissant explicitement le droit des parents de

1. Voir A. Tremblay et coll., *Le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur: antécédents et création, 1867-1964*. Québec: PUL, p. 122.

créer et de choisir des institutions éducatives répondant à leurs convictions; l'enseignement confessionnel était ainsi protégé.

Ce nouveau concordat ne valait toutefois que pour l'enseignement primaire et secondaire. Les nouvelles institutions publiques nées de la réforme de l'éducation furent dotées d'un caractère laïque. Ainsi en fut-il des constituantes de l'Université du Québec et des collèges d'enseignement général et professionnel. Le passage des collèges classiques, contrôlés par des congrégations religieuses, aux cégeps se fit sans heurts. La laïcité de ces nouvelles institutions n'a nullement été remise en cause depuis.

La religion demeurait néanmoins au cœur de l'organisation des structures scolaires de l'enseignement primaire et secondaire. Sous-ministres associés de foi catholique et protestante, comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation, exigences concernant la foi des membres du Conseil, obligations d'offrir l'enseignement religieux, etc. Ce n'est toutefois qu'en 1974 que les écoles québécoises se virent dotées d'office d'un statut confessionnel; devant le peu d'empressement des écoles à demander un statut catholique en vertu du règlement du Comité catholique du CSE, ce dernier décida d'octroyer ce statut en bloc; les écoles mécontentes n'avaient qu'à demander à en être soustraites, un processus long et lourd.

La restructuration scolaire sur la base d'une structure unifiée, comme le proposait le *Rapport Parent*, ne vit jamais le jour. Les tentatives de créer des commissions scolaires unifiées sur l'Île de Montréal échouèrent en 1969 et en 1971. Le mandat fut finalement confié au Conseil scolaire de l'Île de Montréal (CSIM), créé en 1972; devant son incapacité à en arriver à une proposition qui soit largement partagée, le CSIM proposa de s'en tenir au statu quo. L'arrivée au pouvoir du premier gouvernement pé-

Ce n'est toutefois qu'en 1974 que les écoles québécoises se virent dotées d'office d'un statut confessionnel.

quiste en 1976 relança le débat. Mais les divers projets de restructuration se butèrent à de fortes oppositions. Le projet de loi 40, présenté au début des années quatre-vingt, fut retiré. Quant à la loi 3 qui lui succéda, elle fut jugée non constitutionnelle.

Pendant tout ce temps, la société québécoise connaissait des transformations radicales. «The priest ridden province», comme la qualifiait nos voisins, se sécularisa et se diversifia. Les origines ethnoculturelles, les croyances religieuses, les façons de vivre connurent une diversification croissante. L'adoption de la loi 101 de 1977 rendra encore plus urgente la création de commissions scolaires linguistiques.

Par ailleurs, les pressions pour la reconnaissance d'une égalité des droits indépendamment des croyances religieuses se multiplièrent. Au début des années soixante-dix, plusieurs groupes demandèrent qu'un troisième Comité confessionnel soit créé pour représenter les autres confessions religieuses, ce qui ne fut pas fait. Le gouvernement accepta toutefois de soutenir financièrement un ensemble d'institutions religieuses privées, notamment juives et orthodoxes. Ces institutions avaient vu le jour en réponse au caractère confessionnel du système public, mais ce n'est qu'à compter de 1972 qu'elles reçurent un appui de l'État. Cela favorisera leur multiplication; on en compte actuellement près d'une quarantaine sur l'Île de Montréal qui accueillent plus de 10% de la population du primaire.

L'article 93 conféraient aux catholiques et aux protestants de Montréal et de Québec le droit de gestion et de contrôle des aspects confessionnels de l'éducation.

Toutes ces péripéties conduisirent finalement à la loi 107 de 1988. En 1993, la Cour Suprême reconnaissait la constitutionnalité des dispositions de cette loi concernant les structures scolaires. Elle affirmait du même souffle que les garanties constitutionnelles de l'article 93 conféraient aux catholiques et aux protestants de Montréal et de Québec le droit de gestion et de contrôle des aspects confessionnels de l'éduca-

tion et des aspects non confessionnels nécessaires au maintien du caractère confessionnel des écoles.

Face à l'opposition suscitée par ce nouveau projet de restructuration scolaire, le gouvernement libéral forma le «Comité pour la mise en place des commissions scolaires linguistiques», présidé par le recteur de l'Université Concordia, Georges Kenniff. Le rapport Kenniff reconnaît «que la réforme des structures scolaires au Québec serait facilitée par la modification, voire l'abrogation, de l'article 93 de la Loi constitutionnelle du Canada (...)». Mais cette question dépassait le mandat confié au comité.

Afin d'éviter que l'application de la loi 107 ne se traduise par une multiplication des structures, le Comité Kenniff recommanda de s'en tenir aux seules commissions scolaires linguistiques et de créer à l'intérieur de chacune des comités confessionnels catholique et protestant qui assureraient à chaque confession le contrôle de ses institutions, tel que prévu par l'article 93. C'est sur la base de ces recommandations que la ministre Marois a échafaudé son défunt projet.

Un nouveau débat en perspective

La Commission des États généraux avait proposé plusieurs hypothèses à la discussion des participantes et participants aux Assises nationales qui se sont tenues à Montréal au début de septembre. Elle recommande finalement à la ministre de s'engager résolument sur la voie de la laïcisation et d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de revoir les dispositions de l'article 93 qui empêchent le Québec de décider de son avenir éducatif en toute autonomie. Cette recommandation n'a pas manqué de soulever une nouvelle polémique.

Notons d'abord qu'un important consensus existe au Québec quant à l'urgence de créer des commissions scolaires linguistiques. Seule l'intégriste Re-

La Commission des États généraux recommande à la ministre de s'engager résolument sur la voie de la laïcisation.

groupement scolaire confessionnel qui dirige toujours la CECM tient mordicus à demeurer au dix-neuvième siècle. Certains groupes, dont le Mouvement laïque, sans s'opposer aux commissions linguistiques, proposent plutôt des commissions territoriales, sans égard ni à la langue, ni à la religion. La nécessité d'assurer à la communauté anglophone le contrôle de ses écoles, dans un contexte de déconfessionnalisation des structures, plaide toutefois fortement en faveur de l'hypothèse linguistique.

Même l'Assemblée des évêques du Québec reconnaît que pourra s'avérer utile d'envisager le recours à un amendement constitutionnel de l'article 93 de l'AABN.

La création de telles structures linguistiques exige que l'article 93 soit amendé. Le projet Marois aura au moins eu le mérite de mettre en évidence les aberrations d'une réforme qui cherchait à respecter les directives de la Cour suprême concernant le droit constitutionnel pour les catholiques et les protestants de gérer et de contrôler tous les aspects nécessaires au maintien du caractère confessionnel de leurs écoles. Même l'Assemblée des évêques du Québec reconnaît désormais que «à moyen et à plus long terme, il pourra s'avérer utile d'envisager le recours à un amendement constitutionnel de l'article 93 de l'AABN»¹.

C'est le projet d'une laïcisation plus complète de l'éducation qui soulève particulièrement l'ire des confessionnalistes. Depuis quelques mois déjà, on accusait la Commission des États généraux d'être inféodée à la CEQ. Les excommunications par association n'ont pas manqué, rappelant même les plus belles heures d'un totalitarisme que l'on croyait disparu.

Les confessionnalistes considèrent en effet que la démocratie éducative consiste à laisser la possibilité à chaque école de décider du caractère confessionnel ou non de son projet éducatif, à chaque parent (ou

1. Assemblée des évêques du Québec, La confessionnalité scolaire. Présentation aux Assises nationales des États généraux sur l'éducation. Montréal, septembre 1996.

élève) de choisir entre l'enseignement religieux confessionnel ou l'enseignement moral, à chaque enseignant ou enseignant de demander ou non d'être exempté de l'enseignement religieux et à chaque groupe religieux de contrôler ses écoles. Devant les critiques que soulève la réalité actuelle, ils s'ingénient à démontrer que le caractère confessionnel des structures est sans véritable conséquence pratique, au point où on pourrait croire parfois qu'une école laïque ne changerait rien dans les faits. Le paradoxe, c'est qu'ils ne veulent rien changer. Car leurs privilèges ne sont pas sans conséquences, ni sur les structures, ni sur les élèves, ni sur le personnel, ni sur la mission éducative.

Faut-il rappeler qu'une école catholique, au sens de la loi actuelle, doit, dans l'ensemble de ses activités, intégrer les croyances et les valeurs de la religion catholique, tout en respectant les libertés de conscience et de religion. Une telle mission soulève bien davantage que des réserves étant donné les positions de l'Église catholique sur un ensemble de questions liées à la sexualité, à la procréation, à la famille, à la place des femmes. On peut se demander, par ailleurs, comment on peut prétendre respecter la liberté de conscience et de religion tout en véhiculant les croyances d'une religion particulière dans l'ensemble de la vie de l'école.

Les confessionnalistes voient toujours dans l'école le prolongement de la famille et de l'Église. Le temps où langue et religion étaient synonymes et conjointement garantes de la «survivance» n'est pas disparu, pas plus que cette vision théocratique qui considère que le caractère confessionnel d'une institution commune peut se décider à la simple majorité. C'est là une vision bien archaïque de la démocratie, si c'en est une.

Les débats récents ont contribué à faire évoluer rapidement l'opinion publique sur ces questions. Un

Comment on peut prétendre respecter la liberté de conscience et de religion tout en véhiculant les croyances d'une religion particulière.

sondage réalisé en août dernier par la firme Sondagem, à la demande de la Coalition pour la décon-fessionnalisation du système scolaire, révèle une adhésion croissante à l'idée d'une école laïque. Près de 70% des Québécois estiment important que leurs enfants profitent d'un cadre d'enseignement qui ne soit défini par aucune religion particulière et plus des trois quarts considèrent que le développement de la foi et de la pratique religieuse doit être pris en charge par la famille ou par l'Église.

L'heure des choix

Le Québec est à l'heure des choix en ce qui a trait à l'avenir de son système d'éducation. Les États généraux sur l'Éducation vont probablement conduire à une réforme importante dont on ne connaît pas encore l'ampleur. C'est le moment de faire l'effort de concevoir un système scolaire qui vaille, dans ses fondements, pour les vingt-cinq prochaines années. On ne remet pas en question les structures scolaires à tous les cinq ans.

La diversité de la société québécoise va continuer de s'accroître. Il serait erroné de considérer, comme on le fait trop souvent, que celle-ci n'est liée qu'à l'immigration. Le Québec moderne est pluraliste et cela marque toutes les facettes de la vie sociale. Il est vrai, par ailleurs, qu'une société ne naît pas du vide, qu'elle est porteuse de traditions, de culture, de patrimoine. On ne saurait renier ce qui a fait le Québec d'aujourd'hui, mais on ne saurait non plus l'interpréter comme hier. Les croyances religieuses relèvent de la conscience de chaque personne et ne sauraient être imposées par une majorité, aussi imposante soit-elle. La distinction à faire avec la langue nationale est fondamentale.

Tout cela plaide pour une école laïque, pour une école qui soit respectueuse de la diversité religieuse, qui apprenne à tous les élèves à vivre ensem-

Les croyances religieuses relèvent de la conscience de chaque personne et ne sauraient être imposées par une majorité.

La référence aux structures scolaires devra être à l'honneur du Québec moderne.

ble comme citoyennes et citoyens d'une société démocratique, une école qui transmette une culture, y compris une culture religieuse, ancrée dans une vision de l'histoire qui, sans renier nos origines, ouvre à la diversité qui nous caractérise. Cette laïcité ouverte, comme l'appelle la CEQ à la suite du Père Julien Harvey, invite à de profondes transformations dans les institutions actuelles. Elle suppose la reconnaissance d'une égalité des droits et la fin des privilèges consentis historiquement aux catholiques et aux protestants. Le recours à la clause nonobstant qui vise à soustraire les lois scolaires des protections garanties par les Chartes canadienne et québécoise des droits de la personne n'a plus sa raison d'être.

Il est pour le moins anachronique et discriminatoire qu'il faille être baptisé pour être président ou vice-président du Conseil supérieur de l'éducation, alors que le Conseil a pour mandat de conseiller le gouvernement sur l'état et les besoins de l'éducation. Il est tout aussi inacceptable que les futurs maîtres de l'enseignement primaire soient tenus de suivre neuf crédits en enseignement religieux, soit davantage qu'en éducation interculturelle et en aide aux enfants en difficulté réunis; il faut plus que du courage, dans le contexte actuel de l'emploi, pour prendre la chance de se voir refuser un poste parce qu'on ne serait pas d'office qualifié pour l'enseignement religieux confessionnel. Il est tout aussi inadmissible que du personnel à l'emploi des commissions scolaires voit son emploi dépendre d'un mandat de l'archevêché, comme c'est le cas des animateurs de pastorale.

Dans un sondage récent réalisé pour le compte de la CEQ par la maison CROP auprès de plus de mille cinq cents membres, plus de 70% des enseignantes et des enseignants de la grande région de Montréal (un peu plus de 50% en région) sont en désaccord avec l'opinion voulant qu'il «est important que les enfants reçoivent une éducation reli-

gieuse à l'école». Comment, dans un tel contexte, faire reposer l'enseignement religieux sur leurs épaules. Comment prétendre que l'exemption pour liberté de conscience demeure une procédure appropriée?

La confessionnalité scolaire a érigé l'hypocrisie sociale en système. Les futurs enseignants ne croient plus, ou pas suffisamment pour offrir l'enseignement religieux, mais ils font comme si. Les enseignantes et enseignants aimeraient bien se prévaloir du droit à l'exemption, mais ils font comme si. On n'adhère plus à la doctrine de l'Église catholique, mais on fait comme si. Les parents ne sont plus guère pratiquants, mais ils font comme si. Certains parents préféreraient que leurs enfants suivent l'enseignement moral, mais devant l'isolement qui peut encore en découler en certains milieux, ils font comme si. Les confessionnalistes quant à eux, en bons pharisiens, font comme si tout cela n'était pas.

Un débat démocratique

À l'évidence, le projet Marois ne répondait pas aux exigences d'une société pluraliste. Il a fourni la preuve qu'il ne peut y avoir de restructuration scolaire satisfaisante à l'intérieur du cadre actuel imposé par la Constitution canadienne. Il n'y a que deux possibilités: soit on tente d'amender l'article 93, soit on attend d'être libéré des contraintes constitutionnelles par le biais de la souveraineté.

La réforme des structures scolaires devra être à l'image du Québec moderne. Dans le «contrat moral» que le Québec propose aux nouveaux arrivants, il est écrit que le Québec est une société laïque; il serait temps que le gouvernement en prenne conscience, que le ministre de la Citoyenneté en informe le ministre de l'Éducation.

Les Chartes des droits reconnaissent l'égalité des personnes, la liberté de conscience et de religion

La réforme des structures scolaires devra être à l'image du Québec moderne.

et posent ainsi des limites aux pouvoirs de la majorité. Le système scolaire doit s'y conformer. Comme on ne saurait multiplier les enseignements religieux ou les écoles confessionnelles, une laïcité ouverte est la seule voie qui soit vraiment respectueuse de la diversité religieuse. Une école laïque n'est pas neutre sur le plan des valeurs; la tolérance, la solidarité, la justice sont autant de valeurs qui la fondent et qui ne s'opposent nullement à l'humanisme chrétien. Elle ne s'oppose pas aux religions, mais elle n'en professe aucune, laissant aux Églises et aux familles la responsabilité de transmettre la foi.

Étant donné les passions que soulève un tel débat, les exigences d'une démarche démocratique sont élevées. Ce serait se leurrer de croire que les lobbies religieux se tairont; ils vont utiliser tous les moyens – pas toujours très orthodoxes d'ailleurs – pour maintenir leurs privilèges. La démocratie exige de ne pas s'y soumettre et de dégager un espace de délibération publique adéquat. □

Du tricolore canadien au fleurdelisé québécois

Le fleurdelisé

Luc Bouvier

1- La campagne promotionnelle de janvier 1948

La campagne en faveur du fleurdelisé, parrainée entre autres par l'Ordre de Jacques-Cartier, prend de l'ampleur au début de janvier 1948. Le 7, dans une circulaire qui reprend le mot d'ordre adressé le 11 décembre 1947 par la Chancellerie (CX) aux commanderies locales de Québec, l'Ordre demande à tous les frères de 4^e degré, à tous les CR (conseil régional), CPR (comité permanent du conseil régional), XC (commanderie locale), CP (comité permanent de la commanderie locale), à toutes les associations noyautées d'agir immédiatement. L'opération consiste à inonder de lettres favorables au fleurdelisé le premier ministre et les députés, à adopter et à publiciser par l'entremise des journaux des résolutions d'appui au fleurdelisé, à organiser des délégations auprès des ministres et députés et à faire intervenir les conseils municipaux¹.

Le Comité de propagande du drapeau devient le Comité du drapeau provincial avec Rosaire Morin

1. Lettre du président du conseil provincial (12915) aux 4^e de la province, 7 janvier 1948, Archives nationales du Canada (ANC) MG 28/98, vol. 126, dossier «Drapeau fleurdelisé 1943-1953».

comme directeur. Le 16 janvier, un comité représentatif de 6 membres est constitué à Québec; le 19, 44 personnalités forment celui de Montréal. Pendant le mois de janvier, le Comité publie une série de lettres de communiqués qui visent à mousser la campagne. Parmi eux, un argumentaire répond aux objections les plus courantes: «Loin de dépouiller les autres groupes français du drapeau qu'ils ont accepté depuis longtemps, l'adoption du fleurdelisé lui conférerait une sorte de consécration officielle»; «À ceux qui voudraient dénoncer le drapeau provincial comme une manifestation d'isolationnisme ou de séparatisme, il suffit de rappeler que la Nouvelle-Écosse possède depuis de nombreuses années son propre drapeau»; «Nous voulons arborer le fleurdelisé, mais nous arborerons aussi avec enthousiasme le drapeau de l'État canadien, dès qu'il aura été choisi. Nous lui donnerons même la place d'honneur entre deux fleurdelisés pour bien marquer notre volonté de servir l'État canadien, sans renoncer à notre propre héritage¹».

Louis-Philippe Roy de l'Action catholique qui suit attentivement cette campagne dans la région de Québec en constate la réussite: «Hé bien! je crois que l'opinion populaire est en train de s'exprimer, et bellement. Les sections de la St-Jean-Baptiste de plusieurs diocèses, les cercles Lacordaire et Ste-Jeanne-d'Arc, des conseil municipaux urbain et ruraux, des commissions scolaires, des cercles de fermières, des cercles d'U.C.C., des sections de l'Union des électeurs, des Ligues du Sacré-Cœur, des Caisses populaires, des ligues de citoyens, un grand nombre de mouvements spécialisés d'Action catholique (L.O.C. et L.O.C.F., J.O.C., J.A.C. et J.A.C.F., J.E.C. et

***Selon Groulx,
60 000 signatu-
res sont re-
cueillies.***

1. Pour l'ensemble des 11 lettres et communiqués retracés, voir Centre de recherche Lionel-Groulx (CRLG), fonds P16/E, 137. Pour l'argumentaire, voir le texte *Consigne*, janvier 1948, 3p.

J.E.C.F., etc., etc.), des Guides, des Scouts, la Fédération générale des étudiants de Laval, des syndicats professionnels, plusieurs institutions d'enseignement, autres groupements sportifs, sociaux, patriotiques dont les Jeunesses laurentiennes, et nombre d'autres ont donné dans la campagne avec entrain, sans parler des milliers et des milliers de personnes agissant individuellement¹». Selon Groulx, 60 000 signatures sont recueillies, 50 000 selon le *Carabin*, les organisateurs parlent de 75 000 lettres².

2- Les négociations Duplessis-Chaloult

Pendant que la campagne en faveur du fleurdelisé bat son plein, Maurice Duplessis rencontre à deux reprises René Chaloult quelques jours avant le 21 janvier date du débat sur la motion en faveur du fleurdelisé. Deux versions existent de la première entrevue: celle de Chaloult et celle de Groulx³. Il semble bien que Duplessis favorise alors les projets C1, C2 ou C3 de Burroughs Pelletier. Selon des dires de Chaloult, lors de la première rencontre, au député de Québec-Est qui lui souligne que le fleurdelisé «ne comporte rien de séparatiste», Duplessis rétorque: «Que penserais-tu de placer au centre du drapeau les armoiries de la province? Il y a un lion là-dedans, tu n'as pas besoin d'en avoir peur. On me dit que c'est le lion de Guillaume le Conquérant... Que dirais-tu d'une couronne rouge, que les uns pourraient considérer comme la couronne de France et les autres

1. «Jeunesse, autonomie, fleurdelisé», 20 janvier 1948.

2. Lionel Groulx, *Mes mémoires, tome III*, Montréal, Fides, 1972, p. 323; «Un drapeau provincial?», *le Carabin*, 4 février 1948, p. 2; «La province de Québec a son propre drapeau le fleurdelisé», *le Nouvelliste*, 22 janvier 1948, p.2.

3. René Chaloult, *Mémoires politiques*, Montréal, éd. du Jour, 1969, p. 281-295. Lionel Groulx, op. cit., Montréal, Fides, 1972, p. 322-324.

comme celle de l'Angleterre? Si ces propositions ne plaisent pas à tes amis préféreraient-ils une feuilles rouge? (...) Ton drapeau (le fleurdelisé) (...) me paraît contenir beaucoup de bleu et un drapeau québécois doit être accepté par les deux partis».

Chaloult demande à réfléchir et consulte Groulx par téléphone. Celui-ci «s'objecte aux armoiries et à la couronne (...)» «Quant à la feuille d'érable rouge, (...) peut-être serait-elle acceptable, mais, si possible, évitez toute modification, je soupçonne (...) que le premier ministre désire donner un cachet personnel au drapeau. Suggérez-lui donc de redresser les fleurs de lis qui convergent vers le centre parce que le Sacré-Cœur y figurait». Groulx, quant à lui, se rappelle que Chaloult soutient, lors de son appel téléphonique qu'il date du 19 ou 20 janvier 1948, que Duplessis «est fortement ennuyé et même impressionné par les pétitions qui pleuvent en trompe, sur son bureau. Il hésite; il ne sait que faire; mais il craint surtout les réactions de l'opinion anglo-canadienne». Toujours selon Groulx, Chaloult ne lui parle alors que de l'ajout des armoiries. Groulx réplique: «Cette apposition d'«armes» fort compliquées sur un drapeau est cocasse, absurde. Le drapeau ne sera pas de fabrication facile. Mais enfin, si le premier ministre n'en démord pas, cédez à sa fantaisie. Le gouvernement ou la Chambre auront quand même accepté le principe d'un drapeau vraiment à nous. Quant aux «armes» de la province de Québec, il sera toujours possible de les faire sauter un de ces jours».

Quant au redressement des fleurs de lis, Groulx n'en dit mot dans ses *Mémoires*. Il est possible que Chaloult, dans ses *Mémoires politiques*, confonde cette conversation avec la lettre que Groulx lui faisait parvenir le 25 mars 1947 et dans laquelle l'abbé soutenait que le fleurdelisé «rappelle nos origines françaises, et (qu')il n'est point, pour tout cela, une copie servile, même des vieux drapeaux français. Si nous en

Le fleurdelisé rappelle nos origines françaises.

avons gardé le dessin général, il n'y a tout de même au centre aucune couronne royale... (...) Peut-être resteraient-ils à redresser les fleurs de lis! Elles ont été pointées vers le centre, en hommage au Sacré-Cœur qui s'y trouvait autrefois. Vous feriez bien de consulter, là-dessus, les héraldistes. Je crois que les fleurs de lis y gagneraient à se placer droite¹». Il semble que Groulx soit le premier à avoir avancé l'idée de redresser les fleurs de lis. Groulx se rappelle aussi que Chaloult, qui n'en parle pas dans ses *Mémoires politiques*, lui téléphone une deuxième fois, le lendemain du premier appel, et lui dit: «Le premier ministre a renoncé aux armes de la province. Mais il tient mordicus, pour plaire à l'opinion anglaise, à remplacer les «armes», au centre du drapeau, par une couronne ou une feuille d'érable». À cela Groulx répond: «Point de couronne s'il-vous-plaît. Mais va pour la feuille d'érable».

Chaloult affirme avoir exposé modestement les suggestions de l'abbé Groulx sans lui (à Duplessis) en dire, bien sûr, la provenance.

Il y a une autre rencontre au bureau du premier ministre, le lendemain de la première selon Chaloult. De cette deuxième rencontre, deux versions existent: celle de Chaloult et celle de Burroughs Pelletier². Au début seuls Chaloult et Duplessis sont présents. Chaloult affirme avoir «exposé modestement les suggestions de l'abbé Groulx sans lui (à Duplessis) en dire, bien sûr, la provenance». Lorsqu'il lui parle de redresser les fleurs de lis, Duplessis «appelle un fidèle et distingué fonctionnaire, M. Burroughs Pelletier, versé en science héraldique». Pelletier raconte qu'il a alors «exhibé de nouveau les projets et spécialement celui des armes de la Province (projet A). Monsieur

1. Lettre de Lionel Groulx à René Chaloult, 25 mars 1947, CRLG, P1/A 706.
2. *Mémoire sur la part que j'ai prise en rapport avec le choix du drapeau actuel de la province de Québec*, 7 juin 1955, 5 p.; *Mémoire re article de M. René Chaloult se rapportant à la question du drapeau de la province de Québec*, janvier 1963, 2 p.; *Remarques supplémentaires*, février 1968, 6 p. (fonds Burroughs Pelletier).

Duplessis a demandé à monsieur Chaloult s'il y voyait objection et celui-ci a répondu que pour lui-même il n'en avait aucune, mais quant aux organisations patriotiques il ne pouvait rien dire avant de les consulter». Puis Duplessis demande à Pelletier son opinion sur le fleurdelisé. Ce dernier répond qu'il est «correct au point de vue héraldique mais que sa préférence va toujours à celui des armes de la Province». Duplessis lui demande alors son opinion sur le redressement des fleurs de lis. Pelletier soutient alors «que, sans en être tout à fait certain, il est d'opinion que dans le drapeau primitif (...), l'on avait placé les fleurs de lys (...) en hommage au Sacré-Cœur, mais que maintenant que le Sacré-Cœur était enlevé du drapeau, (il) ne voit plus pourquoi l'on «inférioriserait» les fleurs de lys en les maintenant dans leur position antérieure plutôt que de les mettre droites au milieu des quatre cantons du drapeau». Puis, toujours selon Pelletier, à la demande de Duplessis, Chaloult affirme qu'il est d'accord avec le redressement des fleurs de lis. Sur ce, la rencontre se termine. Il y a discordance entre Chaloult et Pelletier. Le premier soutient que Duplessis a clairement laissé entendre que le député de Québec-Est suggérait le redressement des fleurs de lis. Le second affirme que Duplessis aborde la question en affirmant qu'on lui en a fait la remarque antérieurement. Absolument rien ne laisse supposer qu'il s'agisse de Chaloult¹.

3- Le 21 janvier 1948

Le 21 janvier vers 11h, Chaloult reçoit un appel de Duplessis qui lui annonce que le «fleurdelisé flottera aujourd'hui, à trois heures (15h), sur la tour centrale du parlement (...) les fleurs de lis pointeront

Les fleurs de lis pointeront vers le ciel, idéal de l'Union nationale.

1. En plus des textes de Chaloult et Pelletier déjà cités, voir «Les moments historiques de l'adoption du fleurdelisé. Deux versions», *l'Action*, 31 janvier 1968; René Chaloult, «Propos sur le fleurdelisé», *l'Action*, 22 février 1968.

vers le ciel, idéal de l'Union nationale». Au premier ministre qui s'inquiète de la réaction de Chaloult, ce dernier affirme: (J)e rappellerai le souvenir du grand Honoré Mercier et vous accorderai le mérite de votre geste patriotique». Sur les assurance de Chaloult de n'en souffler mot ni à Godbout ni à Laurendeau, la conversation se clôt. Le grand problème de l'heure pour Duplessis consiste à trouver un fleurdelisé.

À 11 h 15, Wheeler Dupont, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, est convoqué à la salle du Conseil des ministres. Après lui avoir tiré la pipe sur le drapeau choisi, Duplessis lui dit: «Maintenant ta «job», c'est de trouver un drapeau avant 3 heures moins 5 pour le hisser à la tour centrale du Parlement. Il ne te reste plus maintenant qu'à me remercier». N'en possédant pas, c'est celui de René Bélanger, l'organisateur politique de Chaloult, que Dupont ramène à Duplessis en gardant le silence sur sa provenance¹. Chaloult semble avoir été tenu au courant de cette course au fleurdelisé puisque, dans ses *Mémoires politiques*, il regrette de n'avoir pu prêter le sien resté à sa résidence d'été de Kamouraska. Dans le *Duplessis*² de Denys Arcand, c'est le commissionnaire Ti-Bi Chamberland qui, à une adresse fournie par Duplessis et dans le plus grand secret, va quérir le drapeau et le hisse, sur le coup de 15 h, à la tour centrale du Parlement. Puisque l'esquisse du fleurdelisé avec les fleurs de lis droites ne sera finalisée que le 2 février 1948, c'est un drapeau aux fleurs de lis pointant vers le centre qui sera hissé.

Au début de l'après-midi, lors d'une séance spéciale, le Conseil des ministres adopte le décret ministériel n° 72 concernant le drapeau de la pro-

1. «Les moments historiques de l'adoption du fleurdelisé. Deux versions», *l'Action*, 31 janvier 1968.

2. Montréal, VLB, 1978, p. 283-317.

vince de Québec. Proposé par Paul Beaulieu, ministre du Commerce et de l'Industrie et partisan du fleurdelisé, il est immédiatement sanctionné par le lieutenant-gouverneur, Eugène Jetté:

«Attendu qu'il n'existe pas, actuellement, de drapeau canadien distinctif;

«Attendu que les autorités fédérales semblent s'opposer à l'adoption d'un drapeau exclusivement canadien et négligent, en conséquence, de donner à notre pays, le Canada, un drapeau qu'il est en droit d'avoir;

«Attendu qu'il est juste et convenable que sur les édifices parlementaires de la province de Québec flotte un drapeau qui répond aux traditions, aux droits et aux prérogatives de la province;

«Attendu qu'au cours de la session de l'an dernier la législature de Québec, à l'unanimité, s'est prononcée en faveur d'un drapeau propre à la province de Québec, et qui lui convient;

«Il est ordonné, en conséquence, sur la proposition de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce;

«Que le drapeau généralement connu sous le nom de drapeau fleurdelisé, c'est-à-dire drapeau à croix blanche sur champ d'azur et avec lis, soit adopté comme drapeau officiel de la province de Québec et arboré sur la tour centrale des édifices parlementaires, à Québec, et cela avec la modification ci-après, savoir:

«Que les lis qui figurent sur le drapeau soient placés en position verticale¹ ».

Un peu après 15 h, une fois les affaires courantes expédiées, le premier ministre en fait l'annonce à la Chambre:

1. *Gazette officielle du Québec*, 24 janvier 1948, tome 80, n° 4.

Un drapeau représentant les aspirations de la province de Québec ne peut se rallier toutes les bonnes volontés.

Nous avons reçu de partout un grand nombre de requêtes à la suite desquelles nous avons décidé d'arborer le drapeau fleurdelisé.

Suivant les conseils des experts en héraldique, nous avons fait certaines modifications. Nous avons redressé les fleurs de lys, pour qu'elles se dirigent droit vers le ciel, afin de bien indiquer la valeur de nos traditions et la force de nos convictions.

Plusieurs salves d'applaudissements marquent l'intervention du premier ministre. Le chef de l'opposition, Adéland Godbout, réplique: «Quand le premier ministre dit que le cabinet s'est mêlé d'y faire des retouches, je suis obligé de faire certaines réserves. Mais il est entendu qu'un drapeau représentant les aspirations de la province de Québec ne peut se rallier toutes les bonnes volontés, tous ceux qui veulent servir la province de Québec et la voir rayonner». Puis René Chaloult prend la parole: «Le gouvernement de ma province vient de nous donner un drapeau, un drapeau que toute la population réclamait. Je m'en réjouis profondément. Le gouvernement y a fait une légère modification. Il a redressé les fleurs de lys. C'est une amélioration. Ainsi, le drapeau sera en tout point conforme aux règles de l'art héraldique». Et il conclut comme il l'avait promis: «(...) le premier ministre (...) a posé là un geste digne d'Honoré Mercier»¹. À la fin de la séance de l'après-midi, à 18 h, les députés de l'Union nationale se pressent au pupitre du premier ministre et entonnent un «Il a gagné ses épauettes». Selon *la Patrie*, «les députés de l'Opposition (...) quelque peu stupéfaits (...) quittent tout doucement le parquet de la Chambre»². À la reprise des travaux à 19 h, deux fleurdelisés, aux fleurs de lis pointant vers le centre,

1. «Un accueil favorable au drapeau québécois», *La Presse*, 22 janvier 1948, p. 7.
2. «Le drapeau est une excellente chose» Me F. Choquette», 22 janvier 1948, p. 5.

sont suspendus au-dessus du trône du président de la Chambre, alors Alexandre Taché, et un troisième recouvre le pupitre du premier ministre. Les trois drapeaux ont été empruntés par le whip en chef de l'Union nationale, Hormisdas Langlais au Dr Philippe Hamel. Celui qui recouvre le pupitre de Duplessis est le drapeau personnel d'Hamel, un adversaire, et que Chaloult avait antérieurement déployé en Chambre, deux ans auparavant, lors de la première motion en faveur d'un drapeau distinctif.

4- La réception

En choisissant de procéder par décret ministériel, Duplessis empêche tout débat en chambre et met les opposants devant le fait accompli. Sa crainte de l'opinion anglo-québécoise l'incite, selon Rumilly, à obtenir l'accord de Marier, député libéral de Westmount «en lui promettant, entre les lignes, de lui rendre la pareille le jour où les Anglais auront quelque juste prétention à soumettre». À cause de la force du mouvement en faveur du fleurdelisé, devenir le père du drapeau québécois sert les intérêts électoraux de Duplessis, d'autant qu'il projette une élection pour le 28 juillet 1948. Abel Vineberg, correspondant de la *Gazette* à Québec, ne s'y trompe pas. Rencontrant Gérald Martineau, trésorier de l'Union nationale, il lui dit: «Vous devez être content, monsieur le Trésorier; monsieur Duplessis vient de gagner 100 000 votes tout en épargnant beaucoup d'argent au parti¹». L'organisation de l'Union nationale publie dès le 14 février 1948 ce qui semble bien être la première illustration du drapeau québécois conforme à l'esquisse du 2 février. Coiffée du titre «DUPLESSIS a donné un drapeau à sa province», l'illustration est accompagnée de commen-

Devenir le père du drapeau québécois sert les intérêts électoraux de Duplessis.

1. Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps, tome II*, Montréal 1973, Fides, p. 208-212.

Québec a son drapeau! Voilà l'une des plus belles victoires de notre Ordre.

taires très électoralistes: «Les libéraux donnent aux étrangers; DUPLESSIS donne à sa province» et «Les libéraux, ayant à plusieurs reprises refusé ce drapeau, ont préféré donner des milliards aux étrangers».

À peu près tout le monde applaudit la décision de Duplessis. Lionel Groulx parle de la «plus solennelle affirmation du fait français au Canada, depuis 1867»; l'Association canadienne-française de la jeunesse catholique, de «magnifique décision»¹. L'élément anglophone accueille avec sympathie le nouveau drapeau du Québec qui, pour la *Gazette*, par exemple, «tient bien compte des données de la science héraldique, (...) c'est de plus un emblème d'une exceptionnelle beauté»². Quant à l'Ordre de Jacques-Cartier, dans sa revue *l'Émerillon* de février 1948, il revendique la victoire: «Québec a son drapeau! Voilà, entre un grand nombre, l'une des plus belles victoires de notre Ordre... Le drapeau québécois, voilà un cadeau de l'Ordre à la race française d'Amérique... Une tactique intelligente et sage a été mise en œuvre, et le succès a été éclatant».

À Ottawa, le colonel, A.-F. Duguid, historien de l'armée à sa retraite et considéré comme une autorité en matière d'héraldique confirme que «le gouvernement du Québec n'a (...) enfreint aucune loi en adoptant le drapeau fleurdelisé comme emblème provincial»³. Au Conseil législatif, Élysée Thériault, un des rares opposants, soutient que le gouvernement a posé «un geste très indélicat à l'égard des minorités de la province de Québec». Un jeu de mots marque le peu d'impact de son drapeau «Fleurdelisé» pour le drapeau «Fleur...d'Élisée»⁴. Si certains sou-

1. *Le Devoir*, 23 janvier 1948.

2. «Le drapeau et la presse anglaise», *le Devoir*, 26 janvier 1948.

3. «Drapeau qui n'enfreint aucune loi», *la Patrie*, 22 janvier 1948, p. 5.

4. «M. Élysée Thériault et notre drapeau», *le Devoir*, 29 janvier 1948, p. 1-3.

haitent que l'adoption du fleurdelisé «hâte(...) le choix par (les) autorités fédérales d'un drapeau véritablement canadien qui ralliera l'unanimité de tous les groupes¹, dans *l'Évangéline* de Moncton, Emery LeBlanc prophétise: «Il est tout à fait possible que l'adoption de ce drapeau retarde l'adoption d'un drapeau franchement canadien. En effet, maintenant que la province de Québec a son drapeau, que l'on peut arborer quand l'occasion se présente, il est fort peu probable que l'on s'occupe de faire une forte pression sur Ottawa²». Eugène L'Heureux parle d'un «danger à éviter: l'antagonisme des drapeaux. Les citoyens d'un même pays peuvent bien avoir plus d'un drapeau, mais la loyauté ne leur permet pas de les opposer les uns aux autres. Il serait mal d'opposer le drapeau provincial au drapeau canadien, lorsque nous en aurons un, ou le drapeau canadien au drapeau québécois³».

5- Le drapeau

Le premier fleurdelisé aux fleurs de lys redressées semble être celui de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, fabriqué pour la conférence de presse tenue le lendemain après-midi au siège social de la Société. La fleur de lis n'est pas conforme à celle qui deviendra officielle. Ce n'est en effet que le 2 février 1948 que sera achevée l'esquisse officielle du fleurdelisé. Il a fallu changer la fleur de lis devenue trop longiligne puisqu'elle ne s'allonge plus sur la diagonale du canton et qu'elle doit se restreindre à la droite de la plus petite, la hauteur. La fleur de lis retenue est celle de Maurice Brodeur qu'on retrouve sur son drapeau de la Société nationale Jacques-Cartier conçu pour le 400^e anniversaire de la venue de

Il s'agit de la fleur de lis de la Renaissance, de l'époque de François 1^{er}, roi de France de 1515 à 1547.

1. «La province de Québec a son propre drapeau: le Fleurdelisé», *le Nouvelliste*, 22 janvier 1948, p. 2.
2. «Le drapeau du Québec», 27 janvier 1948, p. 1.
3. «Nous avons un drapeau provincial», *le Soleil*, 27 janvier 1948.

Jacques Cartier¹, sur son projet de drapeau pour le Québec paru dans *la Nation* du 9 juillet 1936², dans ses articles sur la fleur de lis parus, toujours en 1936, dans *le Terroir* et *la Voirie sportive*, et finalement sur les nouvelles armoiries du Québec, adoptées par décret le 9 décembre 1939 et dont il est le concepteur. Il s'agit de la fleur de lis de la Renaissance, de l'époque de François 1^{er}, roi de France de 1515 à 1547, donc durant la période des voyages de Jacques Cartier en Nouvelle-France.

En avril 1949, à la demande de Roméo Lorrain, ministre des Travaux publics, Burroughs Pelletier donne la description héraldique du nouveau drapeau québécois: «D'azur, à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lys du même». C'est le 9 mars 1950 que sera sanctionnée la Loi concernant le drapeau officiel de la province, 14 George VI, chapitre 3. □

-
1. Archives nationales du Québec (ANQ), fonds Maurice-Brodeur, P574/007, dossier 7.35.
 2. Maurice-Brodeur propose un drapeau traversé d'une croix blanche et marqué au centre d'une feuille d'érable portant une fleur de lis or. Les cantons près de la hampe en sont bleus et ceux de la partie flottante, rouges. Sous le titre «Drapeau pour les Canadiens français de toutes les provinces. Tricolore canadien-français», une autre version existe sans fleur de lis et où les cantons supérieurs sont bleus et inférieurs, rouges. ANQ, fonds Maurice Brodeur P574/007, dossier 7-15.

Un an après le référendum

Le 30 octobre 1995, le référendum sur la souveraineté a attiré l'attention de la communauté internationale sur la situation du Québec. Un an plus tard, le moment est bien choisi pour parler de la marche du Québec vers la souveraineté.

Michel
Gauthier*

C'était le deuxième référendum sur la souveraineté du Québec et les résultats ont démontré clairement que les Québécoises et les Québécois sont de plus en plus souverainistes.

En 1980, lors d'un premier référendum sur la question, 40,44% de la population Québécoise avait voté pour un Québec souverain. En 1995, ce pourcentage a grimpé à 49,44%.

Au cours des cinq semaines précédant le référendum de l'an dernier, les partisans du OUI et du NON ont eu des chances égales de s'exprimer, grâce à la loi québécoise sur les consultations populaires. Ce référendum fut donc un exercice démocratique et 93% des électeurs inscrits y ont participé.

Un processus historique

Cette évolution au Québec de l'option souverainiste est le fruit d'une maturation, d'un processus historique amorcé il y a longtemps et s'inscrit dans

* Chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes.

une démarche du Québec vers la plénitude de ses pouvoirs.

L'histoire nous a démontré que les principaux leviers dont doit disposer un État moderne pour se développer sont détenus au Canada par le gouvernement fédéral.

Depuis le début des années 1960, les premiers ministres du Québec, fédéralistes comme souverainistes, ont tous réclamés plus de pouvoirs pour le Québec.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'impasse constitutionnelle canadienne nuit à l'épanouissement du Québec.

Comme toute société, le Québec a ses aspirations, ses priorités, ses projets, et il désire relever à sa manière les défis économiques et sociaux qui marquent notre époque. Pour y arriver, il doit contrôler toutes les fonctions normales d'un État souverain, comme les pouvoirs de taxation, tous les pouvoirs législatifs, et le pouvoir de conclure des traités internationaux, afin de mettre sur pied des stratégies efficaces et des politiques cohérentes.

Le cadre canadien freine le développement du Québec. Non seulement le Québec n'y trouve pas tous les pouvoirs qu'il lui faut, mais il ne peut même pas empêcher l'érosion de ceux qu'il possède. En effet, avec le pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral empiète régulièrement dans des domaines de compétence provinciale.

Cette prérogative fédérale peut être avantageuse pour les provinces canadiennes plus petites et moins fortunées, mais elle est éminemment contraignante pour le Québec.

Qu'advient-il quand le Canada et le Québec ont des priorités divergentes? D'abord leurs bureaucraties se chevauchent puis, la plupart du temps, elles en viennent à se nuire mutuellement par la mise en

place de politiques différentes et souvent contradictoires.

Tout cela nous conduit à un constat fort simple: le Québec, qui représente l'un des peuples fondateurs de la Fédération canadienne, est dans plusieurs domaines subordonné au gouvernement central et c'est justement ce que les Québécois n'acceptent pas, c'est ce qui fait problème. Donc, plutôt que de réclamer plus de pouvoirs pour leur gouvernement, de plus en plus de Québécois réclament tous les pouvoirs pour celui-ci.

Le Québec est dans plusieurs domaines subordonné au gouvernement central.

Des promesses reniées

Pour bien comprendre l'évolution de l'idée de la souveraineté au Québec depuis les dernières années, il faut rappeler ici les principaux épisodes constitutionnels canadiens.

Lors de la première campagne référendaire de 1980, le premier ministre fédéral de l'époque s'était engagé envers l'électorat québécois à procéder à des changements constitutionnels dans le sens de leurs revendications historiques.

Sensible à cette promesse, la majorité des électeurs avait alors décidé de voter NON au projet de souveraineté présenté par le gouvernement du Québec.

Mais au lieu d'entreprendre les réformes promises, le gouvernement fédéral réalisa des changements qui allaient dans le sens contraires des revendications traditionnelles du Québec.

Ainsi, le 5 novembre 1981, le gouvernement du Canada s'entendait avec les neuf autres provinces du pays pour modifier le pacte fédératif sans le consentement du gouvernement du Québec.

Les Québécois, pourtant partenaires originaux de la Confédération de 1867, furent placés devant le fait accompli.

Le Canada imposa donc au Québec en 1982 une nouvelle Constitution qui n'a jamais été ratifiée par l'Assemblée nationale du Québec puisqu'elle limite ses pouvoirs.

En 1995, au dernier jour de la campagne référendaire, le Premier ministre du Canada déclarait et je cite:

«... des changements sont à l'ordre du jour au Canada dès le lendemain d'un NON.»

«Un NON majoritaire le 30 octobre ouvre la voie aux changements que souhaitent les Québécois.»
(Fin de la citation)

Dans cet esprit, le Premier ministre Jean Chrétien a fait adopter par le Parlement fédéral des propositions qui se sont avérées symboliques.

- Une résolution du Parlement canadien pour reconnaître le Québec comme société distincte n'ayant aucune valeur constitutionnelle et qui peut être abrogée selon le bon vouloir du gouvernement fédéral.
- Une simple loi prêtant le droit de veto fédéral à différentes régions du Canada. Cela ne représente d'aucune façon une garantie satisfaisante pour le Québec car ce principe n'est pas constitutionnalisé, il peut donc être abrogé à tout moment par le gouvernement fédéral.
- Et le retrait du fédéral de certains domaines de compétences provinciales dans lesquels il s'est immiscé depuis plusieurs années, tout en gardant le pouvoir d'imposer des lignes directrices.

Depuis trois décennies, les Québécoises et les Québécois attendent toujours les changements qu'ils souhaitent et qui leur ont été promis.

Depuis trois décennies, les Québécoises et les Québécois attendent toujours les changements qui leur ont été promis.

L'impossible réforme

Les nombreuses négociations et les rudes échecs constitutionnels des dernières années ont fait comprendre aux Québécois que le renouvellement du fédéralisme canadien dans le sens de leurs aspirations est impossible.

Le désir profond et irréversible des Canadiens anglais de vivre dans une fédération uniforme, parfaitement symétrique, où toutes les provinces sont égales, joue en défaveur du Québec, tout comme le processus d'amendement de la Constitution. Sur toutes sortes de questions, on le sait maintenant, c'est toujours neuf provinces contre une. Les aspirations du Québec se butent à une vision qui n'est pas la sienne.

L'expérience canadienne telle que vécue lors du rejet de l'accord du Lac Meech par exemple, nous a démontré que l'intervention d'un seul politicien d'une autre province, peut priver le peuple du Québec de la reconnaissance qu'il réclame depuis si longtemps et cette situation est inacceptable.

Toute tentative de réforme du fédéralisme n'a donc plus de crédibilité au Québec. Quant au **statu quo**, c'est clair, les Québécois ne veulent plus en entendre parler.

Les fédéralistes Québécois, déçus, souvent échaudés, rejoignent de plus en plus le camp souverainiste, de sorte que la souveraineté du Québec incarne maintenant la seule option crédible pour l'avenir du Québec.

J'ai la conviction que le Québec accédera à sa souveraineté, c'est une étape logique de notre cheminement de peuple, la seule qui puisse véritablement permettre à la société québécoise d'aller au bout de ses possibilités.

Le droit à l'indépendance

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est inaliénable.

Les Québécois forment un peuple, ils se définissent eux-mêmes comme tel, et ils satisfont d'ailleurs à tous les critères posés par la Charte des Nations unies.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est inaliénable. Le droit à l'indépendance appartient donc au peuple du Québec.

Mais si nous entendons exercer bientôt ce droit, cela ne veut pas dire que nous cherchons à nous replier sur nous-mêmes, à nous réfugier dans une identité nationale exclusive.

Notre projet souverainiste consiste à revendiquer, pour l'ensemble territorial québécois, la reconnaissance et les attributs de la souveraineté comme société francophone. Il est promoteur d'une nation moderne. Progressif, il est naturellement pluraliste, généreux pour ses minorités culturelles, et il se situe résolument dans la multiplication des échanges mondiaux. Il n'est pas question de nous enfermer dans nos frontières.

Pas besoin de scruter longtemps notre projet pour se rendre compte qu'il correspond à une démarche d'ouverture sur le monde. Pour le Québec, il s'agit d'accéder au statut d'État souverain et aux possibilités d'épanouissement que cela comporte. Ce serait une regrettable erreur de croire que nos intentions sont, d'une manière ou d'une autre, dirigées «contre» les anglophones, ou «contre» le Canada et ses institutions.

Après l'indépendance

Car après la souveraineté, les destinées du Québec et du Canada seront encore liées. Nos situations géographiques, démographiques et économiques motivent l'offre d'un partenariat que le Québec sou-

mettrait au Canada à la suite d'un OUI au référendum. Il faut comprendre que l'idée d'un partenariat fait partie intégrante de notre programme.

Des arguments de poids militent en faveur de liens privilégiés entre le Québec et le Canada. Le principal est bien sûr économique. Les chiffres sont révélateurs.

Selon les dernières données disponibles de Statistiques Canada, en 1990, le Canada a vendu au Québec pour près de 30,6 milliards de dollars de biens et services. Des centaines de milliers d'emplois dépendent donc au Canada du commerce avec le Québec et l'inverse est aussi vrai puisque le Québec vendait quant à lui, au reste du Canada, pour près de 33,2 milliards de dollars.

Ces données ne sont que partielles, mais elles sont éloquentes. Elles démontrent la nécessité de négocier une entente de partenariat Québec-Canada.

De toute manière, comment croire que le Canada se priverait de l'accès à un marché où il exporte pour plus de 30 milliards de dollars annuellement? Comment raisonnablement penser qu'il mettrait sciemment en danger les centaines de milliers d'emplois qui dépendent de ce commerce?

Comment pourrait-il briser les liens industriels que les entreprises canadiennes et québécoises ont développés entre elles?

Au moment où le Canada tente d'élargir ses marchés dans toutes les régions du monde, au moment où il fait des efforts pour libéraliser ses échanges internes, il serait illogique que le Canada se prive du marché québécois, accessible et déjà acquis.

Une association moderne

Il ne fait aucun doute que les milieux d'affaire et les marchés financiers réclameront un partenariat entre le Québec et le Canada.

C'est pour cette raison que le Québec souverain proposerait une association moderne, c'est-à-dire entre deux États souverains, dans laquelle il serait convenu que les pouvoirs détenus par les instances centrales soient **délégués** par les peuples canadiens et québécois.

Le Québec et le Canada présenteraient une forme de bonne entente entre les peuples.

Cette association souple et intégrée permettrait au Québec et au Canada de coopérer dans des domaines d'intérêt commun dans le respect de leur souveraineté respective. Le Québec et le Canada présenteraient ainsi au monde une forme intéressante d'intégration et de bonne entente entre les peuples.

Le Québec offrirait au Canada un partenariat dans les domaines suivants:

- L'union douanière;
- La libre circulation des marchandises;
- Des personnes;
- Des services;
- Des capitaux;
- La politique monétaire;
- La mobilité de la main-d'œuvre;
- La citoyenneté.

Rien n'empêcherait par ailleurs les deux États-membres d'élargir leur collaboration, au rythme de leurs aspirations. Aussi, nous pensons qu'il serait éventuellement possible d'agir de concert en matière de commerce international, de transport, de protection de l'environnement, bref, tout ce que les parties pourraient considérer d'intérêt commun.

Cette association pourrait être exercée au sein d'institutions communes. Nous avons suggéré la mise sur pied de trois instances.

Premièrement, un **Conseil du Partenariat** qui, formé à part égales de ministres des deux États, aurait un pouvoir décisionnel quant à la mise en œuvre du

traité. Les décisions de ce conseil seraient prises à l'unanimité.

Deuxièmement, une **Assemblée parlementaire**, composée de députés canadiens et québécois désignés par leur Parlement respectif. Cette assemblée aurait pour rôle d'examiner les décisions du Conseil et de lui faire des recommandations.

Troisièmement, un **Tribunal** chargé de régler les différends sur l'interprétation et la mise en place du Traité. On pourrait ici s'inspirer du tribunal de l'ALÉNA, ou de celui de l'Organisation mondiale du commerce.

Bien sûr, toute cette proposition est sujette à négociation. Mais c'est ce que nous avons en tête quand nous parlons de partenariat.

Le Canada devra se rendre compte qu'il peut lui aussi bénéficier d'un nouveau partenariat. La souveraineté du Québec lui offrira l'occasion de mettre un terme aux confrontations stériles qui, depuis trente ans, ont entraîné de grandes pertes d'énergies qui ont nui au développement tant du Canada que du Québec.

Le Canada devra se rendre compte qu'il peut lui aussi bénéficier d'un nouveau partenariat.

Dans cette foulée, les autres provinces canadiennes pourront en profiter pour mener à bien leur propre réflexion sur le lien fédératif qui les unit et permettra au reste du Canada de définir plus facilement ses priorités.

Oui, la souveraineté politique du Québec assortie d'un partenariat avec le reste du Canada constitue la seule voie qui puisse nous permettre de sortir de l'impasse constitutionnelle actuelle.

Le scénario

Le scénario que nous entrevoyons est assez simple. D'abord un référendum où la majorité des Québécoises et des Québécois se prononceront en faveur

de la souveraineté du Québec, ensuite une période d'un an de négociations, à l'issue de laquelle émergera le nouveau partenariat Canada-Québec.

On me demande souvent pourquoi, après deux tentatives infructueuses, le gouvernement du Québec tiendrait un autre référendum sur la souveraineté.

Les Québécoises et les Québécois ont été leurrés par des promesses de premiers ministres fédéraux.

Voici la réponse: chaque fois qu'ils ont été appelés à se prononcer sur un projet de souveraineté, les Québécoises et les Québécois ont été leurrés par des promesses de premiers ministres fédéraux dont l'objectif réel était de subordonner l'identité québécoise à l'identité canadienne. Par conséquent, l'idée de la souveraineté est en progression constante.

De plus, si les Québécoises et les Québécois n'ont pas approuvé les projets de souveraineté qui leur ont été présentés en 1980 et en 1995, ils ont également refusé d'entériner la Constitution canadienne lors du référendum de 1992 sur l'entente de Charlottetown. Bref, la question du Québec n'a jamais été réglée.

Enfin, je veux réitérer que c'est le peuple du Québec qui a approuvé la tenue des référendums sur la souveraineté en élisant le parti qui en faisait la promotion.

Ainsi, c'est la population du Québec qui donnera le mandat à son gouvernement de tenir le prochain référendum sur la souveraineté. Le peuple du Québec aura alors l'occasion de se prononcer sur son avenir de façon démocratique. Qui pourrait contester une telle décision?

Certains ont commencé à examiner la question de près. Ainsi aux États-Unis, deux experts renommés et un analyste du Secrétariat d'État américain ont présenté la situation du Québec devant un sous-comité de la Chambre des Représentants sur les relations internationales. On a soutenu (et je cite) que:

«... tout pointe vers la probabilité que le Québec sera souverain dans les années à venir» et que «... c'est aujourd'hui qu'il faut, calmement, analyser la situation. Pas à la veille de l'indépendance du Québec». (Fin de citation)

À ce titre, il me semble que nos autres partenaires économiques devraient sérieusement s'y préparer. Et dès maintenant.

Le Québec moderne a un territoire de plus de 1,7 millions de km², habité par près de 7,4 millions de personnes dont la langue officielle est le français. Une fois souverain, il sera le 18^e pays du monde par sa population, le 17^e par son étendue de son territoire et le 16^e par la force de son économie. Ces données démontrent hors de tout doute la viabilité d'un Québec souverain.

Les prises de positions de mon parti témoignent de l'attitude responsable qu'aurait un Québec souverain dans la communauté internationale. Ces prises de positions se fondent sur le respect de la démocratie, des droits de la personne et des minorités, sur le respect des ententes internationales, sur la promotion des échanges économiques et sur le dialogue comme moyen de résoudre les conflits.

La question du Québec

D'ici le prochain référendum, le Québec continuera de faire partie de la Fédération canadienne et assumera ses responsabilités comme il l'a fait jusqu'à maintenant.

Cependant, le lien moral entre le Québec et le reste du Canada a été rompu en 1982. La Constitution du Canada s'applique en dépit de la volonté du Québec. Une vraie fédération ne saurait exister sans le consentement de l'un de ses partenaires fondamentaux.

Ainsi, malgré les prétentions du gouvernement du Canada, la question du Québec ne se réglera pas devant les tribunaux. Ce n'est pas une question juridique, c'est une question politique.

Contrairement à ce que prétend le Canada sur les tribunes internationales, la question du Québec n'est pas réglée.

Oui, il y aura un autre référendum sur la souveraineté du Québec et les Québécoises et les Québécois décideront d'opter pour la souveraineté:

- parce que c'est l'aboutissement historique d'un long processus de développement de leur identité nationale;
- parce que la Fédération canadienne ne donne pas à l'État du Québec les instruments nécessaires à la poursuite de son développement et à l'expression de son identité;
- parce qu'après 30 ans de négociations, la preuve est maintenant faite, le renouvellement de la Fédération canadienne est impossible;
- enfin, c'est aussi parce que chaque fois qu'ils ont été appelés à se prononcer sur la souveraineté, les Québécoises et les Québécois ont été leurrés par des promesses de changements qui n'ont jamais été réalisées.

Le projet de la souveraineté du Québec est démocratique, ouvert sur le Canada, ouvert sur le monde.

Le projet de la souveraineté du Québec est démocratique, ouvert sur le Canada, ouvert sur le monde. C'est un projet responsable, légitime et qui mérite la considération de la communauté internationale. □

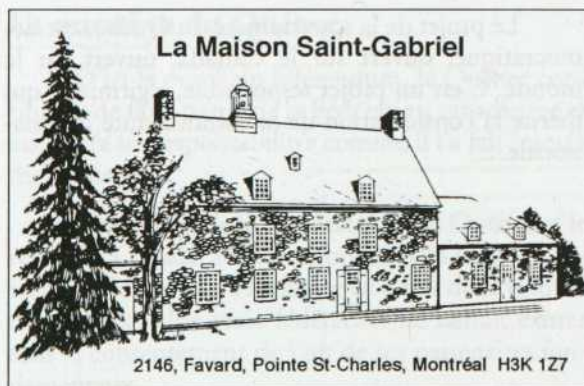
Notre patrimoine

La Maison Saint-Gabriel

Marguerite Bourgeoys est originaire de Troyes, en Champagne (France). À l'âge de 20 ans, elle devient membre externe d'une congrégation qui formait des jeunes filles à l'enseignement dans les milieux pauvres. Elle est présentée à Paul de Maisonneuve, un des fondateurs de Montréal, qui recherche une institutrice pour la colonie. Celui-ci la convainc et Marguerite Bourgeoys s'embarque pour la Nouvelle-France. Elle arrive à Ville-Marie en novembre 1653 et seconde Jeanne Mance auprès des colons.

Laurence
Lambert

En 1657, elle fonde la première école de Montréal que l'on situe sur l'actuelle rue Saint-Paul. «*M. de Maisonneuve, écrit-elle, voulut bien me donner une étable en pierre pour en faire une maison et y loger celles qui feraient l'école. Cette étable en pierre avait servi de colombier et de loge pour les bêtes à cornes. Il y avait un*



grenier au-dessus où il fallait y monter par une échelle, par dehors, pour y coucher. Je la fis nettoyer, j'y fis faire une cheminée et tout ce qui était nécessaire pour y loger les enfants.» La même année, elle projette la construction d'une chapelle de pèlerinage: Notre-Dame-de-Bon-Secours.

En 1659, elle va chercher en France quatre compagnes, – qui vont être à l'origine de la fondation de sa Communauté – et se voit confier 32 jeunes filles destinées à fonder une famille dans la colonie. Ces «filles du Roy», étaient le plus souvent des enfants trouvées, orphelines ou filles de parents pauvres sans être nécessairement de naissance illégitime.¹ Elles recevaient du roi une dot, un trousseau et un billet de traversée. De 1662 à 1673, les institutrices leur enseignent en quelques semaines les rudiments de la vie de colon: défrichage, labours, cuisine, couture, etc.

Afin de loger ces femmes, Paul de Maisonneuve lui accorde un lopin de terre en bordure du Saint-Laurent, dans l'actuel quartier de la Pointe-Saint-Charles.² Marguerite Bourgeoys y achètera même une maison. Au dessus de la porte d'entrée, elle avait fait installer une pancarte indiquant «filles à marier»... Marguerite Bourgeoys signera parfois elle-même les contrats de mariage.

Son œuvre prend rapidement de l'expansion. Le domaine devient une concession agricole, puis une école de métiers appelée *l'ouvroir de la Providence* en 1676. Les femmes y apprenaient les divers travaux de la ferme qui leur étaient attribués. La maison fut incendiée en 1693 et reconstruite en 1698 sur les mêmes fondations. Elle est depuis restée intacte jus-

1. Lionel Groulx, *Histoire du Canada-Français*, Fides, 1960, T1, p. 83.
2. En raison d'un traité de paix avec les Iroquois, en 1660, les colons commencent à s'établir en dehors de l'enceinte de Ville-Marie.

qu'à nos jours. À partir du XVIII^e siècle, son rôle premier sera d'y loger les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame chargées d'administrer et d'exploiter le domaine agricole. L'exploitation s'étendait alors d'Est en Ouest du Pont Champlain jusqu'à la rue Condé et du Fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'actuelle rue Wellington. De cet immense domaine, il ne reste plus aujourd'hui que la maison et la grange situées sur la petite rue Favard, tout près de la rue Wellington. L'expansion urbaine démembrera progressivement l'exploitation dès la fin des années 50. L'activité agricole cessera définitivement en 1955.

Cette maison de plus de trois siècles est devenue le Musée Saint-Gabriel en 1965. C'est une grande maison de pierre au toit fortement incliné rappelant les maisons bretonnes. D'un côté s'ajoute la laiterie d'origine (épargnée par l'incendie) et du côté ouest, une partie plus récente datant de 1826, qui servait de salle commune aux ouvriers de la ferme. Chaque pièce a retrouvé sa fonction d'origine. Que ce soit dans la cuisine, le dortoir ou le grenier, le visiteur est séduit par la sérénité des lieux et la beauté des meubles du 18^e siècle: en consultant l'inventaire de 1722, on a réuni une grande partie des objets et des meubles que contenait la maison et qui étaient disséminés dans plusieurs couvents du Québec, tels que armoires, coffres, maie à pain, chaises cannées, tableaux d'époque... Dans la cuisine, un énorme foyer de pierre, une très belle collection d'ustensiles en étain et une *Pierre d'eau*: un évier taillé dans la pierre vive. À l'étage, se situent les dortoirs des institutrices ainsi que la chapelle. Le grenier, quant à lui, recèle des trésors: sous la charpente apparente, assemblée avec des chevilles, se tient une exposition permanente sur la vie d'autrefois: métiers à tisser, courtepointes, collection de moules à sucre d'érable... Mille et un objets qui ravissent les yeux.

Dans la cour, la grange bâtie dans les années 1860 a conservé elle aussi, son aspect d'origine (extérieur et intérieur). Outre, une salle de recherche et une salle d'animation pédagogique – n'oublions pas que les sœurs de la Congrégation comme Marguerite Bourgeoys, se sont vouées à l'enseignement – une troisième salle musée présente en ce moment la vie de Jeanne Leber. Deux magnifiques exemples de broderies (activité à laquelle elle s'adonnait pendant sa réclusion) sont exposés.

Merveilleux voyage au cœur de l'histoire, la Maison Saint-Gabriel est un présent du passé qu'il faut préserver et absolument visiter. □

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

Mensuel national de l'actualité pédagogique
publié 10 fois l'an de septembre à juin

25\$ par année ou 42\$ pour deux ans : taxes incluses

Envoyez vos noms et
adresses et votre chèque ou
mandat-poste à:

Journal LES ENSEIGNANTS
1316, Domaine du Moulin
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4N1
Téléphone ou télécopieur:
(418) 872-6966

Résolutions du Sommet populaire du 19 octobre 1996

L'indépendance du Québec **Maintenant ou jamais?**

Attendu que le peuple québécois possède une histoire, une identité, une langue, une culture, des lois et des institutions qui lui sont propres,

Attendu qu'il a le droit de disposer de lui-même et de choisir librement le régime politique de l'avenir,

Attendu qu'il possède un territoire et des ressources lui permettant de former un Etat moderne,

Attendu que le projet indépendantiste appartient au peuple du Québec,

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec

1. de démontrer en tout temps les raisons pour lesquelles le peuple québécois doit quitter la Confédération,
2. de démontrer les répercussions des politiques centralisatrices du gouvernement fédéral,

3. de démontrer que la souveraineté est un instrument indispensable au développement culturel, social et économique,
4. d'affirmer que le Québec, sans se fermer aux autres cultures et langues, sera un pays de langue française,
5. de promouvoir sans cesse la souveraineté au lieu de la mettre en veilleuse,
6. d'assumer pleinement tous les pouvoirs que lui accorde la constitution canadienne,
7. de gouverner pour bâtir un Québec libre et prospère, basé sur la justice et l'équité sociale,
8. de sensibiliser la communauté internationale au droit du Québec à choisir librement son avenir politique;
9. d'organiser une Assemblée constituante pour établir une constitution québécoise.

L'épargne québécoise

Au Québec ou ailleurs?

Attendu que le contrôle de l'épargne populaire est indispensable au développement d'un pays,

Attendu que les sociétés d'assurances hors Québec perçoivent annuellement plus de six milliards\$ de primes québécoises qu'elles investissent massivement en d'autres provinces et pays,

Attendu que les caisses de retraite québécoises placent hors Québec près de 100 milliards\$,

Attendu que les sociétés de fonds mutuels déportent hors Québec au moins vingt-un milliards\$ d'épargne québécoise,

Attendu qu'une partie importante de ces milliards doit servir au développement du Québec,

Il est résolu de

1. développer au Québec les marchés financiers, boursiers, monétaires et obligataires,
2. réinvestir au Québec selon un système de priorités lié au développement social, économique et régional,
3. investir davantage dans les titres publics du Québec,
4. limiter à 40% la portion exportable de placements faits par les sociétés financières,
5. associer «Caisse de dépôt et placement» à la gestion des caisses de retraite des sociétés et institutions publiques,
6. convier les sociétés financières à participer conjointement à des placements qu'elles ne peuvent entreprendre isolément,
7. établir un marché organisé pour les titres de sociétés à petite ou moyenne capitalisation.
8. créer une association de surveillance des placements des institutions du Québec (ASPIQ).

La croissance de l'emploi

L'assurance du chômage ou du travail

Attendu que plus d'un million de Québécoises et de Québécois sont sans emploi,

Attendu que le chômage et l'aide sociale coûtent plus de trente milliards de dollars par année,

Attendu que des centaines de milliers de personnes occupent des emplois à temps partiel et à faible revenu,

Attendu que la croissance de l'emploi, respectueuse de la qualité de l'environnement, est la condition fondamentale du bien-être du peuple québécois,

Il est résolu de demander au gouvernement, aux entreprises et au mouvement syndical de faire de l'emploi un des objectifs prioritaires des prochaines années et à cette fin de

1. accroître le contrôle du marché intérieur,
2. pénétrer davantage les marchés étrangers en utilisant les nouvelles techniques d'information et de communication,
3. mobiliser l'épargne québécoise pour développer le potentiel économique et l'essor des entreprises québécoises,
4. rapatrier les leviers économiques dont s'est emparé le gouvernement fédéral: assurance-emploi, centres d'emploi, formation professionnelle,
5. mettre fin aux dédoublements qui existent entre divers ministères du gouvernement québécois,
6. favoriser le partage de l'emploi,
7. axer les interventions relatives à l'emploi dans le sens de la solidarité sociale et de l'insertion des exclus aptes au travail, en association avec le secteur municipal,
8. établir des mécanismes souples et efficaces de concertation sociale;
9. concevoir une politique de développement régional de l'emploi appliquée de manière créative.
10. établir un moratoire sur la suppression d'emploi dans les services publics.

La fiscalité

Les paradis fiscaux ou le Québec

Attendu que les premières fonctions de la fiscalité sont le financement des services publics dont l'éducation, la santé, les services sociaux et la redistribution équitable de la richesse,

Attendu que les politiques néo-libérales, réduisant le taux d'impôt sur le revenu des compagnies, n'ont ni créé les emplois promis, ni accru les rentrées fiscales espérées,

Attendu que les politiques fiscales imposent un fardeau excessif à la classe moyenne,

Attendu que les coupures dans l'enseignement et dans les services sociaux appauvrissent la collectivité toute entière,

Il est résolu (entre autres) de demander au gouvernement du Québec

1. d'établir une politique fiscale plus équitable en rétablissant plus de progressivité dans les taxes sur le revenu et en supprimant tout avantage fiscal dont l'apport économique n'est pas clairement établi,
2. de raccourcir la période de report de pertes fiscales et d'interdire les ventes et les transferts de pertes fiscales,
3. de mettre fin au régime des fiducies familiales et des reports d'impôt,
4. d'éliminer les échappatoires fiscales dans les paradis fiscaux,
5. d'établir un impôt minimum pour les compagnies,

6. d'augmenter les taux d'impôt sur le revenu des plus fortunés,
7. d'imposer à 100% les gains réalisés par les options d'achat d'actions,
8. de réduire la part des dépenses personnelles introduites dans les sociétés par actions,
9. de réduire à 7 500\$ le plafond déductible du REER et d'ajuster de façon équivalente les déductions admissibles aux fonds de pension.

L'équité salariale

L'égalité féminine ou la pauvreté

Attendu que le principe «à travail équivalent, salaire égal» a été reconnu, il y a maintenant vingt ans, dans la Charte des droits et libertés de la personne,

Attendu que la discrimination salariale à l'égard des femmes n'est pas une exception mais bien la règle, et que la majorité des femmes ne peuvent supporter le processus de plainte prévu à la charte.

Attendu que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes demeurent importants et que les femmes gagnent toujours moins de 70% du salaire des hommes,

Attendu qu'il est nécessaire d'adopter une loi pour mettre fin à la discrimination salariale,

Attendu que cette situation de discrimination salariale appauvrit aussi les femmes lors de leur retraite, de leur congé de maternité ou lorsqu'elles reçoivent des prestations d'assurance-chômage, etc.

Résolution

Nous demandons le respect du droit fondamental à la pleine reconnaissance de la valeur du travail des femmes,

Nous demandons une loi proactive dont le champ d'application est universel,

Nous demandons une loi qui s'attaque au cœur du problème en effectuant les comparaisons entre les emplois à prédominance féminine et masculine,

Nous demandons une loi qui favorise la formation et l'information des travailleuses et des travailleurs, syndiqués ou non, et leur participation à l'ensemble de la démarche d'équité salariale,

Nous demandons que l'administration de la loi soit confiée à une Commission sur l'équité salariale nantie des ressources et des pouvoirs suffisants pour soutenir la démarche,

Nous demandons une loi qui confie à une unité spécifique du tribunal du travail, le soin d'entendre les plaintes et de juger les litiges, en accordant à chaque individu les moyens d'être adéquatement représenté,

Nous exigeons l'adoption de la loi proactive sur l'équité salariale maintenant.

La langue française

Des institutions bilingues ou françaises

Attendu que la langue française est au cœur de l'identité du peuple québécois,

Attendu que le gouvernement du Québec est responsable de la protection et de la promotion de la langue française, seule langue officielle,

Attendu que la Charte de la langue française a été conçue pour faire de la langue française la langue commune de tous les Québécois et Québécoises,

Il est résolu (entre autres) de demander au gouvernement du Québec de

1. abroger la loi 86 qui a placé le français et l'anglais sur un pied d'égalité,
2. proclamer le français, la seule langue de la législation et de la justice,
3. assurer l'intégration des enfants immigrés dans des écoles et des cégeps francophones par la valorisation de la culture québécoise,
4. d'ajuster les niveaux d'immigration aux capacités d'intégration de la population québécoise et surtout montréalaise,
5. obliger les entreprises québécoises à détenir un certificat de francisation renouvelable périodiquement,
6. interdire la généralisation du bilinguisme simultané dans les institutions publiques québécoises,
7. franciser la technologie et les autoroutes de l'information,
8. rétablir l'affichage unilingue français, y compris dans la signalisation routière,
9. financer les universités anglophones selon le prorata de la population reconnue officiellement de langue anglaise.
10. faire de Montréal la capitale de la francophonie en Amérique et y investir les ressources nécessaires pour concrétiser et stimuler ce projet d'envergure pour la Métropole.

À travers l'actualité

La bataille de Saint-Eustache

Rosaire Morin

Les Patriotes réclamaient droits et justice. Les gouverneurs ignoraient les plaintes, les requêtes, les pétitions, les revendications et les résolutions. La révolte éclate. Les insurgés sont battus à Saint-Charles le 25 novembre. La bataille se transporte dans le comté des Deux-Montagnes. Le docteur Chénier et Girod, un émigré suisse, dirigent la troupe des Patriotes. Ils s'emparent des fusils, des munitions et du canon de la mission des sauvages. Ils établissent leur camp à Saint-Benoît, puis à Saint-Eustache. Au curé Paquin qui s'efforce de le dissuader, Chénier répond: «Vous devriez être à notre tête quand nous irons combattre, pour nous donner l'absolution».

Le 14 décembre 1837, le gouverneur Colborne accourt sur les lieux à la tête de 2 000 soldats et d'un bataillon de volontaires. Les 250 Patriotes sont enfermés dans l'église. Colborne cerne le village. Des soldats tentent d'enfoncer les portes de l'église. Comme ils n'y parviennent pas, ils mettent le feu à l'église. Un immense brasier s'élève. Au fur et à mesure que les insurgés sortent du temple, les soldats les abattent. Chénier tombe dans le cimetière. 70 Patriotes furent tués. Les autres furent faits prisonniers. Le village est incendié.

L'armée de Colborne se dirige ensuite sur Saint-Benoît. Une délégation des habitants va au-de-

vant de l'armée et exprime des propositions de paix. Les 300 Patriotes de Saint-Benoît déposent les armes. Colborne accepte la reddition. Il donne l'ordre de brûler les maisons des chefs. Mais tout le village fut incendié.

Le Tiers-Québécois

Le tiers des Québécoises et des Québécois vivent sous le seuil de la pauvreté. D'une pauvreté grandissante. Comme si la pauvreté pouvait grandir. Le nombre des prestataires du chômage et de l'aide sociale augmente sans cesse. Et les prestations diminuent. Du côté de l'ubac, le verre est vide. L'hiver approche. Les portes des églises, des écoles et des gratte-ciel resteront fermées aux itinérants. Au Québec, des enfants souffrent de la faim. Des familles vivent dans des taudis.

De l'emploi pour les gens de l'ubac.

Au sommet de l'adret, le verre est plein. Les banques monopolisent la richesse. Les riches se réfugient dans des paradis fiscaux. Ils ont inventé les fiducies familiales, les reports d'impôt, les abris fiscaux, les provisions pour pertes. Un centième de la population s'enrichit à un rythme époustouflant. L'argent s'accumule dans des voutes. Il faut la redistribuer. Les profits doivent servir à créer de l'emploi. De l'emploi pour les gens de l'ubac.

Appauvrissement zéro

La pauvreté se propage. 850 000 assistés sociaux, c'est presque la population de Montréal. 460 000 chômeurs, c'est plus que la population de Québec. La moitié des familles dirigées par une femme sont pauvres. Le quart des familles de Montréal sont pauvres. La moitié des personnes seules à Montréal sont pauvres.

La situation est grave. À la veille du Sommet sur l'économie et l'emploi, une initiative louable n'a

pas retenu l'attention de La Presse. Je veux parler du «jeûne à relais du refus de la misère» animé par Vivian Labrie et Jean-Yves Rousseau. L'église Jacques-Cartier de Québec où a eu lieu le jeûne est devenue «un lieu de vie et de rencontres». Quelques extraits des bulletins publiés sont ici extraits:

- Albert, le sans-abri qui est arrivé samedi avec un œil au beurre noir, dort dans dans l'église depuis trois jours. Aujourd'hui, il a pogné une jobine et dépanné une dame en remettant ses chassiss doubles. Albert n'a même pas de logement, ce qui lui complique la vie à l'aide sociale...
- Il y a aussi Madeleine... On a compris, ce soir, qu'elle refusait de tout son cœur la misère de son fils...qui veut travailler et qui cherche encore un emploi. N'a-t-il pas droit à un emploi lui aussi? «On demande se serrer la ceinture... Les pauvres sont rendus à la dernière coche».
- François s'est présenté au bureau de l'aide sociale (le 22 octobre) pour présenter sa première demande... On lui a dit qu'on étudierait sa demande après la rencontre avec un agent, lundi prochain le 28. Ensuite, une attente d'un minimum de 10 jours est prévue. François pense sérieusement à s'en aller à Vancouver...
- Les autres jeûneurs et jeûneuses ont engagé une conversation passionnante avec Maurice Couture venu en visite d'appui. Louise-Anne, après une semaine d'église ouverte, demande:
 - Voulez-vous me dire, Mgr Couture, pourquoi les portes de l'église sont barrées?
 - C'est paradoxal, mais c'est parce qu'il y a trop de richesses dans les églises, qu'il répond. C'est pour éviter les vols.
 - Mais alors les églises deviennent des coffres-forts, rétorque une autre jeûneuse.

**Les pauvres
sont rendus à la
dernière coche.**

Appauvrissement zéro, la misère c'est de trop.

- C'est alors que la maman de Javier, 18 mois, arrivée pendant la conversation, a un cri du cœur: C'est beau une église riche en matériel mais qu'est-ce que ça donne quand y a personne dedans?
- Dans notre société les pauvres sont harcelés. Ils manquent de tout, c'est à devenir fou. Pourtant malgré tout ils se tiennent debout. Appauvrissement zéro, la misère c'est de trop.

Nos hommages aux animateurs de ce jeûne et nos plus sincères félicitations! La Fédération des femmes du Québec et la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté poursuivront la lutte. Nos pages leur sont ouvertes. Puisque la question de la pauvreté est préoccupante, nous préférons consulter les personnes qui luttent contre la pauvreté.

Action nationale et Vidéotron

La télévision de Radio-Canada n'a pas invité un porte-parole de L'Action nationale depuis notre cinquantième anniversaire. Il y a déjà 33 ans depuis cet évènement. C'est donc avec enthousiasme que nous réagissons à l'initiative de Vidéotron de présenter une série de onze émissions sur son réseau. Hommage et honneur à la télévision qui respecte la libre expression!

Depuis la mi-septembre, onze émissions d'une heure ont été réalisées sous le thème «Le Québec de l'an 2000». Elles vulgarisent les idées de L'Action nationale pour l'élaboration d'un projet de société. Il a été question de culture, de langue, d'économie, d'épargne, de finances publiques, d'emploi, de condition féminine, de sécurité sociale.

Parmi les intervenants, on retrouve entre autres Gisèle Bourret, Guy Bouthillier, Claudette Carbonneau, Robert Comeau, Louise Dussault, Jacques Gagnon, Jean-Claude Germain, Pierre Graveline,

Léo-Paul Lauzon, Lise Moisan, Thérèse Sainte-Marie, Rodrigue Tremblay..

D'autres personnalités ont été interrogées: François Beaudoin, Guy Charron, Mariette Clermont, Antoine Gélosio, Suzanne Leclerc, Daniel Lefebvre, Chantal Lévesque, Jean-Claude Poitras, Francine Ruest-Jutras, Jean-Pierre Sauriol.

Le Québec de l'an 2000 était animé par Gabi Drouin. M. Drouin était appuyé en studio par Josée Legault, politologue, Jean-François Nadeau, politologue et Marcel Tessier, historien. Le réalisateur était Jean-Pierre Gariépy. La coordination a été assurée par Jean-Paul Champagne assisté de Jacques Brunelle.

Ces onze heures d'émissions ont été réalisées de bon gré, à titre gracieux par tous les participants et animateurs. Le bénévolat est l'une des grandes richesses de L'Action nationale. Je le souligne avec fierté et j'exprime à tous les collaborateurs et collaboratrices du programme et de la revue l'expression de notre gratitude la plus profonde.

Le bénévolat est l'une des grandes richesses de L'Action nationale.

La langue au pays du Québec

Nos amis se trompent. Ils ne discernent pas toujours l'essentiel. Certes, l'affichage, c'est important. C'est le visage. Si le Québec est un pays de langue française, le visage doit le refléter. Mais, la figure, on pourra toujours la nettoyer, un jour prochain, si nous restons en bonne santé.

L'essentiel, c'est le cœur. Le cœur du problème de la langue réside dans l'intégration des enfants immigrés. Dans la région métropolitaine, il y a trop d'écoles Saint-Luc. Trop d'écoles où les enfants immigrés constituent la majorité de la population étudiante. On les transporte par autobus des quatre coins de l'Île pour les cantonner dans un même lieu. La minorité francophone d'une école ne peut inté-

grer la majorité allophone de l'école et la majorité allophone de l'école s'assimile en conséquence à la minorité anglophone du Québec.

L'école est le cœur de l'intégration des immigrants.

Dans la région métropolitaine, il y a trop d'élèves immigrants qui fréquentent les écoles françaises des commissions protestantes, véritable lieu d'anglicisation pour les nouveaux venus. Il y a trop d'élèves immigrants qui s'inscrivent au cegep anglophone à la fin de leurs études de niveau secondaire. L'école est le cœur de l'intégration des immigrants. Si le cœur est malade, la santé du Québec français sera de plus en plus anémique et défaillante.

Montréal, la plus grande ville française de langue anglaise

Le ministre Serge Ménard a beaucoup de mérite. Il a réussi à asseoir ensemble 800 représentants de la grande région métropolitaine. Ensemble, ils ont enfanté une nouvelle structure. Elle sera dirigée par des élus, des nommés et des cooptés. Elle s'occupera de promotion économique, du transport et de l'aménagement du territoire. Elle sera financée par le gouvernement du Québec qui n'a pas d'argent.

La nouvelle structure avortera rapidement. Plus de cent municipalités ont des intérêts à protéger. Des dizaines de commissions scolaires défendront leur royaume. Les commissions multiples d'aménagement, d'urbanisme, de transport et autres ne renonceront pas à leur pouvoir. Pour résoudre l'énigme, il n'y a qu'une solution: fusionner les municipalités et les commissions scolaires au MRC et abolir nombre d'organismes municipaux. À respecter toutes les bureaucraties, on court toujours après le temps perdu.

Bombardier

Le premier ministre Jean Chrétien vient de prêter 87 millions de dollars à Bombardier. Le taux

d'intérêt? Zéro. Les contribuables combleront le manque à gagner. Ce patronage éhonté n'a même pas été dénoncé au Québec. L'occasion nous est donnée une autre fois de stigmatiser cette pratique trop généreuse envers les entreprises. Bombardier n'est pas la seule compagnie bénéficiaire des faveurs gouvernementales. Mais cette société, plus que toute autre, a exploité la mine inépuisable du trésor public. Elle connaît la multitude des programmes gouvernementaux. Elle possède un personnel spécialisé qui ouvre les portes. Bombardier a dû recevoir au moins mille subventions au cours des vingt dernières années. Le prétexte de la libre circulation favorise la remise d'octrois pour le métro de Mexico ou de Saint-Clin-clin. Trudeau avait facilité à Bombardier l'achat de Canadair. Il l'avait aidé à lancer le Challenger. Mulroney lui a donné l'entretien des CF-18. Chrétien vient de prêter sans intérêt.

Le gouvernement comprendra-t-il un jour qu'il devrait agir différemment? Le mouvement syndical peut-il comprendre que le régime d'aide aux grandes entreprises devrait et pourrait favoriser d'abord les travailleuses et les travailleurs? Pourquoi les privilèges, les octrois, les subventions et les faveurs de toute nature ne seraient-ils versés au syndicat ou à un organisme de développement qui investirait le montant correspondant dans l'entreprise? Le résultat produirait cette répartition réclamée de la richesse.

Un exemple: Consolidated Bathurst. Cette entreprise a reçu des dizaines de millions de dollars en privilèges de toutes sortes. Lorsque Paul Desmarais a vendu à la famille Stone, les travailleurs n'avaient pas le droit de parole. M. Desmarais a encaissé toutes les faveurs argentées reçues des gouvernements pour les replacer principalement en Europe et en Asie. Si le syndicat avait détenu des actions correspondantes aux faveurs accordées, les choses se seraient passées

Desmarais a encaissé toutes les faveurs argentées reçues des gouvernements.

différemment. Pour le moins, les travailleurs auraient pu encaisser le montant de leurs actions.

Privatisation de l'eau

Le gouvernement du Québec songe à créer des sociétés d'économie mixte pour la distribution de l'eau potable. C'est la trouvaille du ministre Rémy Trudel. Un projet de loi sera présenté à l'automne. Par surcroît, des aqueducs seront privatisés. Ce sera une privatisation réglementée. Pourquoi agir ainsi? La rénovation et la restauration des équipements coûtera des sommes astronomiques. Le gouvernement n'a pas l'argent? SNC-Lavalin, la Lyonnaise des eaux, la Société générale des eaux et Bouygues et d'autres sociétés sont intéressées à réaliser ces travaux. Elles emprunteront les sommes nécessaires

Qui paiera? Ces sociétés ne renonceront sûrement pas à réaliser des profits fabuleux. Elles ne travailleront pas au prix coûtant. Qui paiera? Qui paiera aux entreprises des profits faramineux? Les contribuables. Ils paieront des comptes d'eau majorés, gonflés. Comme en Angleterre. Comme en France. Ils subiront une diminution de la qualité de l'eau. Comme en France. Cette réduction qui peut menacer la santé augmente les profits.

Oh! l'intention du Ministre est excellente. Il veut conserver le «contrôle du citoyen sur le prix, le coût de ces services, parce que c'est un service public de première ligne». On connaît la faible capacité de contrôle de toutes les régies inventées qui autorisent toujours la moitié des augmentations majorées du double

L'eau est un bien essentiel. Elle n'est pas plus privatisable que les pompiers. Les expériences de la France et de l'Angleterre devraient nous éclairer. Des poursuites judiciaires sont intentées contre la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux pour corrup-

L'eau n'est pas plus privatisable que les pompiers.

tion et livraison d'eau contaminée. En Angleterre, les compagnies coupent le compteur d'eau à des milliers d'usagers pour non-paiement des factures. L'eau, service essentiel, ne peut être gérée par des entreprises qui recherchent le profit, sans trop se préoccuper de considérations humanitaires.

Jean Chrétien

La Presse du 23 octobre reproduit de larges extraits du discours de Jean Chrétien qui fait appel à la solidarité canadienne pour remettre Montréal sur pied. Voici un passage qui suit une phrase très chrétienne «Le temps est venu pour tous, où que nous vivions au Canada, de dire que nous sommes tous des Montréalais». Vous ne le saviez pas?

«Personne ne devrait vivre dans une société privilégiée comme la nôtre avec une épée de Damoclès constamment suspendue au-dessus de nos têtes...

«Alors inutile de se cacher la tête dans le sable. Nous savons tous que la menace d'un autre référendum sur la séparation, rapidement après la prochaine élection provinciale, ne contribue pas actuellement à retenir les investissements à Montréal et ne les attire pas non plus».

Quel bobard! M. Chrétien devrait s'informer à son patron Laurent Beaudoin ou à son confident Paul Desmarais. Pour eux, l'insécurité politique du Québec est un prétexte pour justifier certaines décisions d'affaires. C'est un faux-fuyant, un subterfuge de leur part. Les entreprises Bombardier et Power ne craignent pas l'insécurité politique. Elles investissent dans l'Irlande du Nord.

L'insécurité politique du Québec est un prétexte pour justifier certaines décisions d'affaires.

ManuLife Financial

ManuLife Financial possède un actif de 50 milliards\$. Elle gère près de 100 milliards\$. Elle vient d'acquérir Altamira. Cette société de fonds mu-

tuels possédait un actif de 5 343 millions\$ au 31 décembre dernier. Elle possède un réseau de ventes au Québec qui est très actif. Son volume d'affaires au Québec est-il de 20 ou de 25%? Peut-être davantage? Comme les autres fonds mutuels, Altamira investit des miettes en terre québécoise. 361 millions\$ au Québec. Pas un sou dans les obligations du gouvernement du Québec, mais 731 millions\$ dans les obligations du gouvernement fédéral. Espérons que le président Dominic D'Alessandro de ManuLife qui connaît le Québec nous réservera un meilleur sort.

L'affaire Roux

J'extrais de l'article de Gilles Lesage, *Le Devoir*, 9 novembre 1996, quelques citations délicieuses dans l'affaire Roux.

- En raison de son poste et de l'attaque qu'il subissait, il a agi de manière honorable. Ce qui ne signifie nullement qu'il avait démerité de sa haute fonction ou qu'il était bigot. Il ne l'était pas. Il ne l'est pas. (*The Globe and Mail*)
- Sentant le sang, ils ont exploité sans vergogne son manque de jugement. Ils y ont vu l'occasion de le terrasser. La vérité, c'est qu'en dépit de leurs déclamations papelardes, les sécessionnistes trafiquent depuis des années le langage des préjugés et de l'ethnicité. (*The Globe and Mail*)
- Toute cette affaire n'avait rien à voir avec M. Roux ou la morale. C'était politique. Il s'agissait d'abattre un fédéraliste... Les séparatistes ont saisi l'occasion pour discréditer M. Roux pour des crimes qui auraient été glissé sous le tapis s'il n'avait pas été un fédéraliste... M. Roux... a été la victime de la politique québécoise... En dernière analyse, ce n'est pas lui qui devait être honteux. (*The Gazette*)

- Ce sont d'abord les séparatistes fédéraux et provinciaux qui se sont plaints vertement des confidences de Roux. C'est risible, car eux-mêmes ne sont pas sensibles comme il se doit aux griefs des minorités. Et leurs fautes ne datent pas de 50 ans. Elles continuent même à cette heure. (Toronto Sun)
- Les loups du Québec prennent plaisir à leur festin de viande fédérale. (Peggy Curran, The Gazette)

Quel serait le discours des journaux anglophones si Lucien Bouchard avait dessiné une croix gammée sur sa blouse, en 1942, alors que les nazis tuaient des soldats canadiens?

Le dialogue à Côte-Saint-Luc

Le printemps dernier, plusieurs municipalités du Pontiac ont appuyé le principe de demeurer au Canada, advenant l'indépendance du Québec. Voilà que l'idée s'approche de Montréal! Le Comité québécois pour le Canada a convaincu le conseiller Anthony Housefather de voter en faveur d'une motion pour demander au gouvernement fédéral de tenir sa propre consultation pancanadienne, si le Québec organise un troisième référendum. À défaut d'un tel exercice, Côte-Saint-Luc demandera à ses citoyens de se prononcer sur leur appartenance au Canada.

Le droit de la majorité québécoise sera-t-il éternellement brimé par l'agressivité d'une poignée de radicaux? Heureusement que l'on retrouve des Anglophones québécoises, comme le maire de Westmount Peter Trent, qui préfère la communication à la provocation.

Allan Rock

Allan Rock, ministre de la Justice, occupe aujourd'hui la fonction que Jean Chrétien exerçait en

Allan Rock, avait décidé de fêter la Saint-Jean-Baptiste devant la Cour suprême du Canada.

1982. Comme Chrétien, Allan Rock a des oreilles et des yeux. Mais il n'entend pas. Il ne voit pas. Il ne comprend pas. Il a toutefois l'excuse de n'être pas Québécois.

Imaginez qu'il avait décidé de fêter la Saint-Jean-Baptiste devant la Cour suprême du Canada. Dans son imaginaire, il avait choisi le 23 juin 1997, septième anniversaire de la défaite de Meech, pour que débute devant la Cour Suprême le renvoi sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

Non seulement le gouvernement fédéral nomme les juges de la Cour suprême, honore leurs salaires et dictent leur mandat, voilà qu'il leur impose leur horaire de travail.

Le juge en chef Antonio Lamer a déçu ses patrons en déclarant «C'est moi qui décide quand les causes sont entendues». Il a aussi déclaré que la requête fédérale était prématurée. Il faudrait, a-t-il affirmé, que tous les intervenants soient connus avant de fixer une date qui convienne à tout le monde. Et le juge d'ajouter en s'adressant au procureur fédéral « Vos urgences ne sont pas nécessairement les nôtres ».

Cette demande de renvoi à la Cour suprême démontre une fois de plus que le Québec n'est pas libre, qu'il est tenu en tutelle et qu'il doit, dans l'esprit de Chrétien, demeurer une colonie jusqu'à la fin des temps.

Le fédéralisme marrant

De Pierre Vadboncœur, je reçois ce petit billet: Jean Charest, c'est comme jadis le grand Liguori Lacombe. Député fédéral, celui-ci fonda son propre parti, prit la tête d'une députation d'un seul membre, dont il décida d'être le chef.

Le parti conservateur, c'est-à-dire Charest, est à près au même point. Le minuscule parti à Liguori faisait

de vastes déclarations. Charest, c'est pareil. Vous avez entendu la dernière, après celle de la «droite américaine»: le fédéralisme «créatif»! Mais ce doit être une erreur. Il s'agit probablement de fédéralisme récréatif. □

MAGIE DES NOËLS D'ANTAN

Cap-aux-Diamants vous offre pour les Fêtes un numéro entièrement consacré aux réjouissances de fin d'année. Des contes de Noël aux mets traditionnels, sans oublier les cartes de vœux, les décorations ou les rites et la liturgie du Temps des Fêtes, ce numéro vous emportera vers les traditions de votre enfance.

Procurez-vous dès maintenant cette parution exceptionnelle (en kiosque partout au Québec) ou encore mieux, abonnez-vous et ne manquez aucun des prochains numéros!

JE M'ABONNE (taxes incluses)

Pour 1 an (4N^{os} 30\$), pour 2 ans (8N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain numéro)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

Pour vous abonner:

Par téléphone: (418) 656-5040

Par télécopieur: (418) 656-7282

Par la poste: C.P. 26
succ. Haute-Ville
Québec QC
G1R 4M8

COMPTES RENDUS

Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle

No 5, printemps 1996

Centre de recherche Lionel-Groulx

Jean-Jacques
Chagnon

Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle continuent, avec cette cinquième livraison, de tenir les promesses qu'avaient faites les initiateurs d'une entreprise commencée en 1994, et qui au fil de ses publications, s'avère de plus en plus indispensable à qui veut réfléchir notre histoire la plus immédiate, celle que d'aucuns appellent aussi l'histoire du temps présent. Encore une fois, une table des matières riche, des textes de grand intérêt et surtout un document capital: une quarantaine de pages qui permettent à François-Albert Angers de nous livrer la genèse de sa vocation, son engagement d'universitaire et les convictions qui lui ont servi au fil des années – plus de 60 ans de carrière – à élaborer un colossal travail d'entraîneur, de pédagogue et de maître à penser notre situation nationale.

Dans ce numéro 5 des Cahiers, signalons d'abord le court mais excellent texte de Jean-Marc Léger (le directeur général de la revue). Il rend hommage à «un maître et un ami» qu'a été pour lui, et pour bien d'autres, Jean-Ethier Blais. La disparition d'Ethier-Blais en décembre 1995 avait jeté dans la consternation tous ceux qui étaient familiers avec ses écrits, notamment avec sa longue contribution au *Devoir*, ou qui encore le connaissaient comme universitaire ou comme critique littéraire. Léger met en

relief le fait que cet intellectuel discret et réservé savait aussi s'engager. L'hommage est ensuite suivi d'un texte inédit d'Ethier-Blais sur la «littérature des origines» qui montre les rapports entre l'histoire et la littérature au Québec dès XIX^e et XX^e siècles. Même s'il est court, c'est un texte important. Je donne la mesure de l'immense culture de son auteur, de l'actualité de sa réflexion et, bien sûr, de l'exceptionnelle qualité de sa plume. Sans doute les Cahiers reviendront-ils, d'une manière ou d'une autre, à Ethier-Blais dont l'œuvre constitue une richesse énorme à exploiter.

Mais c'est au dossier intitulé: «François-Albert Augers, l'économiste et le combattant» qu'il faut s'attarder. Saura-t-on jamais mesurer convenablement le rôle immense d'Angers dans nos luttes économiques, à la fois à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal comme professeur dès 1937, mais aussi sur la place publique comme animateur et polémiste infatigable.

«Disciple et à certains égards héritier d'Édouard Montpetit et d'Esdras Minville, François-Albert Angers a joué un rôle déterminant dans la prise de conscience parmi les nôtres du besoin de conquérir la maîtrise de notre économie. Il n'est pas un grand débat au Québec depuis le milieu des années trente auquel il a été étranger»

C'est ainsi que Jean-Marc Léger nous présente Angers avant de commercer de l'interroger sur sa longue carrière, depuis ses années d'économiste – enseignant aux HÉC, en passant par ses luttes contre la centralisation, ses batailles en faveur de la langue française, son missionnariat en soutien de la formule coopérative et ses luttes pour que le Québec puisse accéder à la pleine indépendance et ainsi pouvoir lui-même ordonner son destin. Document capital qui à lui seul vaut qu'on se procure ce numéro des Cahiers d'histoire du Québec

Pierre Drouilly

L'espace social de Montréal 1951-1991

Septentrion, 1996, 360 p.

Robert
Barberis

C'est avec un très grand intérêt que j'ai lu le treizième livre du plus connu et du plus utile des vulgarisateurs de la sociologie électorale au Québec. Pierre Drouilly a le mérite d'avoir rendu public à travers les médias des données qui permettent de faire des corrélations entre le vote individuel lors d'une élection ou d'un référendum et l'âge, le sexe, le statut social, l'origine ethnique et la langue d'usage. Avant lui, ces informations stratégiques complétées par des sondages internes étaient réservées aux chefs des grands partis politiques et à leurs conseillers. À défaut d'avoir été le conseiller du prince, le sociologue de Brossard aura rendu un service inestimable à la démocratie québécoise en montrant les relations entre le vote ethnique, la langue et la question nationale. Maintenant, même Lysiane Gagnon comprend qu'on peut aller au-delà du secret d'un bureau de scrutin pour analyser le vote. C'est grâce aux analyses que Pierre Drouilly publie depuis plus de vingt ans (il a commencé dans *Le Jour* en 1974) que les deux affirmations centrales du discours de Jacques Parizeau le soir du 30 octobre 1995 ont été comprises: le «oui» a perdu à cause du vote ethnique; plus de 60% des francophones ont voté «oui».

L'espace social de Montréal 1951-1991 contient une mine d'informations à partir d'un million de données informatisées fournies par les recensements effectués par Statistique Canada tous les dix ans sur la population vivant dans la grande région de Montréal incluant l'île Jésus et la Rive-Sud jusqu'à Brossard et St-Bruno. À l'aide de 400 cartes en noir, gris et blanc (on rêve de voir ces cartes en couleurs) et de tableaux statistiques, un demi-siècle de l'histoire de Montréal se déroule à travers les principales caracté-

ristiques sociales d'une population de 2.46 millions, soit un peu plus du tiers de la population totale du Québec.

À titre d'exemple, prenons les chapitres sur l'espace ethnique et l'espace linguistique. Montréalais d'origine italienne, j'apprends que la communauté italienne est la plus importante communauté du Québec après les Français et les Britanniques et l'une des plus anciennes puisque les immigrants italiens sont arrivés au début du siècle (mon grand-père piémontais est parti de Marseille en 1914). Les Italiens étaient 30 000 en 1951, 100 000 en 1961 et 150 000 depuis 1971. La distribution spatiale des Italiens dans la grande région de Montréal est le long du boulevard St-Laurent, rue Jean-Talon, dans le quartier de Ville-Emard et au sud de Notre-Dame-de-Grâce, sur le boul. St-Michel puis à St-Léonard (29 000) et Montréal-Nord (12 000). 16 000 Italiens vivent à Rivière-des-Prairies et 8 000 à Lasalle. Un tableau sur l'usage des langues en 1991 nous dit que 68 350 membres de la communauté italienne parlent l'italien à la maison.

D'une manière plus générale, on apprend que:

- 25% des personnes de langue maternelle autre que le français ou l'anglais utilisent l'anglais à la maison, et 10% utilisent le français;
- parmi les Juifs (100 000), l'anglais est la langue commune;
- 272 000 personnes ne connaissent que l'anglais;
- 21% des allophones ne connaissent que l'anglais;
- 46% des francophones sont bilingues, 48% des allophones et 59% des anglophones; en 1991, il y a donc 1 222 040 bilingues anglais – français soit 50.4% de la population.

- 4% (60 000) des personnes de langue maternelle française parlent l'anglais à la maison; elles sont concentrées dans les zones à majorité anglophone de l'ouest de l'île de Montréal.

Ce ne sont que des exemples de renseignements utiles puisés dans cet Atlas social de Montréal, un ouvrage de référence indispensable de sociologie urbaine qui permet de comprendre l'évolution d'une grande ville nord-américaine. Ce livre magistral écrit dans un style vivant devrait être complété par une analyse des comportements politiques de la population montréalaise que nous attendons depuis trop longtemps et qui pourrait s'intituler: *L'espace politique de Montréal*.

Josée Legault

Nouveaux démons,
Groupe Ville-Marie Littérature,
1996, 240 pages.

Simone Sauren

«**N**ouveaux démons» est un recueil éclairant de chroniques et d'analyses politiques sur les nouvelles tendances qui bouleversent notre culture politique.

Au fil des controverses publiques, avec une ténacité remarquable, la politologue Josée Legault analyse et alimente, notamment dans sa chronique hebdomadaire publiée dans *Le Devoir*, les grands débats de l'actualité politique et sociale du Québec et du Canada.

Quels sont ces «nouveaux démons» qui nuisent de plus en plus à l'avenir du Québec sur les fronts social, économique, constitutionnel et linguistique? Le sort précaire du français, le dénigrement systématique du nationalisme québécois, la montée de la droite, l'érosion de la démocratie devant le pouvoir grandissant des tribunaux et l'obsession du con-

sensus du gouvernement Bouchard constituent les grands thèmes abordés par l'auteur.

D'une plume courageuse et alerte, Josée Legault nous offre un recueil de textes parus entre 1992 et 1996. Accompagnées d'un avant-propos inédit et de textes qui paraissent pour la première fois en français, ses analyses constituent une belle matière à réflexion pour tous ceux et celles qui se préoccupent de l'avenir de la société québécoise.

Pour Josée Legault, nul ne doit en douter, « les combats et les enjeux qui sont ceux du Québec sont à la hauteur de sa destinée. Politologue, Josée Legault est une analyste recherchée de l'actualité politique. Outre sa participation à de nombreuses émissions d'affaires publiques, elle a à son actif de nombreux textes publiés dans les quotidiens et revues. Spécialiste des questions linguistiques, elle a été, en 1995, coauteure d'un rapport controversé sur la situation de la langue au Québec. Elle a publié, en 1992, «L'invention d'une minorité. Les Anglo-Québécois».

Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick

«L'Acadie à l'heure des choix: l'avenir politique et économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick»,
Éditions de l'Acadie, 1996.

Claire
Allard

Cette étude commandée par la SAANB a été réalisée par les analystes Hubert Cyr, Denis Duval et André Leclerc. Elle porte sur la situation actuelle de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick et sur les choix qui s'offrent pour son avenir.

Les auteurs dressent un bilan du cheminement de la communauté acadienne durant les trois dernières décennies. Ils examinent le comportement électo-

ral des Acadiens sur la scène provinciale. Ils tracent aussi un portrait de la fonction publique dans leur province. Ils évaluent la situation socioéconomique des régions acadiennes en comparaison avec celle des régions anglophones du Nouveau-Brunswick et du Canada. Ils observent que l'entente institutionnelle au Nouveau-Brunswick ne permet pas à la communauté acadienne de traiter d'égal à égal avec la majorité anglophone. Des disparités économiques affligent les régions acadiennes de façon chronique. Ils explorent enfin différents modèles d'arrangement institutionnel à la lumière d'un sondage auprès des Acadiens sur la situation actuelle et les modifications à y apporter.

«L'Acadie à l'heure des choix» est une analyse générale et multidisciplinaire sur la condition acadienne au Nouveau-Brunswick et une source d'information incontournable pour la recherche et la réflexion orientée vers l'action politique.

LECTURES

Nous avons reçu :

- Audet Éline**, *Le cycle de l'éclair*, Éditions Le Loup de Gouttière, 1996, 95 p.
- Bélanger, André-J.**, *Introduction à l'analyse politique*, PUM, 1996, 326 p.
- Bocquel, Bernard**, *Au pays de CKSB, 50 ans de radio française au Manitoba*, Les éditions du blé, 1996, 383 p.
- Bourque, Gilles, Duchastel Jules**, *L'identité fragmentée*, Fides, 1996, 380 p.
- Charron, Claude-G.**, *La partition du Québec*, VLB Éditeur, 1996, 204 p.
- Courville, Serge, Séguin, Normand**, *Le coût du sol au Québec*, P.U.L., 1996, 184 p.
- Cyr, Hubert, Duval Denis, Leclerc, André**, *L'Acadie à l'heure des choix*, Édition d'Acadie, 372 p.
- Dickason, Olive**, *Les premières nations du Canada*, Septentrion, 1996, 511 p.
- Dôle, Robert**, *Le cauchemar américain*, VLB Éditeur, 1996, 134 p.
- Drouilly, Pierre**, *L'espace social de Montréal*, Septentrion, 1996, 349 p.
- Dumont, Fernand**, *Raisons communes*, Boréal, 1995, 225 p.
- Dutil, Robert**, *La juste inégalité*, Québec-Amérique, 1995, 287 p.
- Ferron, Marcelle**, *L'esquisse d'une mémoire*, Éditions des Intouchables, 1996, 299 p.
- Frégault, Guy**, *Iberville le conquérant*, Guérin, 1996, 415 p.

- Gagné, Jean-A., *Billets pour Québec*, Chambre de finance, 1996, 320 p.
- Gagnon, Alain-G., Noël, Alain, *L'espace québécois*, Québec/Amérique, 1995, 304 p.
- Gélinas, Pierre, *Le neige*, roman, Tryptique, 1996, 214 p.
- Graveline, Pierre, *Une planète nommée Québec*, VLB Éditeur, 1996, 346 p.
- Guimont, Jacques, *La petite ferme du Cap-Tourmente*, Septentrion, 1996, 228 p.
- Huot, Cécile, Wilfrid Pelletier, *Un grand homme, une grande œuvre*, Guérin, 1996, 138 p.
- Huot, Gisèle, *Les trois archanges, le Galopin et l'ange gardien*, Éditions de l'Outarde, 1996, 177 p.
- Kerbiriou, Hélène, *Les indiens de l'Ouest canadien vu par les oblats*, Septentrion, 294 p.
- Lacoursière, Jacques, *Histoire populaire du Québec*, T. 2, Septentrion, 1996, 446 p.
- Lacoursière, Jacques, *Histoire populaire du Québec*, T. 3, Septentrion, 1996, 494 p.
- Le Congrès mondial acadien, *L'Acadie en 2004*, Éditions d'Acadie, 1996, 690 p.
- Lefebvre, André, *De l'enseignement de l'Histoire*, Guérin, 1996, 207 p.
- Les Amitiés acadiennes, n° 76, 2^e et 3^e trimestre 1996, numéro spécial du 20^e anniversaire.
- Marchesseault, Siméon, *Lettres à Judith*, Cahiers du Septentrion, 1996, 125 p.
- Martel, Pierre et Cajolet-Laganière, Hélène, *Le français québécois*, P.U.L., 1996, 141 p.
- Monière, Denis et Jean H. Guay, *La bataille du Québec*, T3, Fides, 1996, 266 p.
- Paquette, Pierre, *Un Québec pour l'emploi*, St-Martin, 1995, 145 p.

- Morrisette, Roland, *Réprouvés, malvats, hurlots et autres gentilshommes*, Guérin littérature, 1996, 315 p.
- Peters, Guy et Savoie, Donald, J., *Les nouveaux défis de la gouvernance*, Presses Université Laval, 1996, 306 p.
- Rocher, Guy, *Études de sociologie du droit et de l'éthique*, Éditions Thémis, 1996, 327 p.
- Roy, Paul-Émile, *La magie de la lecture*, Humanitas, 1996, 156 p.
- Roy, Robert, *L'Internet à l'école*, Guérin, 1996, 379 p.
- Saint-Aubin, Bernard, *Une histoire universelle*, Guérin, 1996, 427 p.
- Saisons littéraires (Les), *Équinoxe d'automne*, Guérin, 1996, 303 p.
- Saint-Hilaire, Marc, *Peuplement et dynamique migratoire au Saguenay, 1840-1960*, P.U.L., 1996, 285 p.
- Sarra-Bournet, Michel, *Le Canada anglais et la souveraineté du Québec*, VLB Éditeurs, 1995, 220 p.
- Sauvageau, Florian, *Les politiques culturelles à l'épreuve*, IQRC, 1996, 394 p.
- Sauvé, J.R.M., *Géopolitique et avenir du Québec*, Guérin littérature, 1996, 348 p.
- Tremblay, Manon, Pelletier, Marcel, *Le système parlementaire canadien*, P.U.L., 1996, 370 p.

Index des articles de 1996

	Mois	Pages
- A -		
Abidor, Mitchell		
Le roman de Julie Papineau de Micheline Lachance	mai	133-135
Action nationale		
Résolutions du sommet populaire du 19/10/96	décembre	128-135
Alexandre, Hélène		
Le Québec des nations	février	98-108
Allard, Claire		
L'Acadie à l'heure des choix de la SAANB	décembre	154-155
Angers, François-Albert		
Sommes-nous des opprimés?	septembre	23-27
Arpin, Roland		
Culture, art et société	décembre	13-36
Aubry, François - Charest, Jean		
Reconnaître l'économie solidaire	mai	183-189
- B -		
Barberie, Robert		
L'espace social de Montréal de Pierre Drouilly	décembre	151-152
Bariteau, Claude		
Pour une conception civique du Québec	septembre	105-168
Une grande dérive	octobre	88-92
Les pratiques québécoises de thésaurisation	décembre	53-66

Beauchamp André		
Un pays à refaire à la base	janvier	92-96
De la privatisation à la conscience	octobre	93-94
Beauchemin Yves		
Le second violon (extrait)	mars	187-204
Beaudoin, André-D.		
La coopération québécoise en terre africaine	février	177-181
Beaulieu, Léopold		
Fondation CSN	octobre	74-78
Beaulne, François		
Le dilemme de la métropole	décembre	48-52
Beaulne, Pierre		
Les finances de l'éducation	avril	69-82
Bédard, Éric		
La liberté n'est pas une marque de yogourt de Pierre Falardeau	janvier	115-118
Gouverner le Québec de Robert Bourassa	février	132-135
Le référendum, un syndrome québécois de Charles Gagnon	mai	128-131
Béland, Claude		
L'emploi, une notion dépassée	janvier	31-42
Bellemare, Madeleine		
Plaidoyer pour le Québec	novembre	131-132
Bernard, Michel – Lauzon, Léo-Paul – Poirier, Martin		
La désinvolture des gouvernements face à l'évitement de l'impôt	avril	141-174
Bernard, Michel – Lauzon, Léo-Paul		
Les profits des banques	septembre	07-22
Berthelot, Jocelyn		
La laïcisation de l'éducation	décembre	84-98
Bérubé, Ronald		
Sur la tête de l'eau de Sylvain Rivière	février	136-137
Biron, Shirlee		
Entrevue avec Françoise David	mars	43-49
Bonhomme, Jean-Pierre		
L'urbanisme québécois	avril	31-37
Le maire Bourque et le Québec	novembre	29-30

Boulanger, René		
D'espoir et d'éducation	septembre	91
Bourbeau, Lise		
La professionnalisation de l'enseignement	mars	73-98
Bourque, Jean-Louis		
Le Québec à l'ONU	mars	50-72
Bouvier, Luc		
L'histoire du drapeau	mars	123-134
Le drapeau de Carillon	avril	83-94
Le Carillon Sacré-Cœur	juin	91-102
Vers le fleurdelisé	novembre	97-107
Le fleurdelisé	décembre	99-112
Brun, Henri		
Les assises juridiques de l'accession à la souveraineté	novembre	151-165

– C –

Carette, Jean		
Le travail des âges de la vie	mai	198-203
Chagnon, Jean-Jacques		
Les cahiers d'histoire du Québec du Centre de recherche Lionel-Groulx	décembre	149-150
Charest, Jean – Aubry, François		
Reconnaître l'économie solidaire	mai	183-189
Cholette, Gaston		
Faut-il toucher à la Loi 101?	avril	38-43
Application de la Loi 101	mai	39-43
Cholette, Marie		
Connivences verbales	février	38
Itinérants	mars	135-136
Tirant d'eau	mai	36
Miroir aux alouettes	septembre	73-74
Christen Anne-Marie		
Les pratiques agro-environnementales	janvier	63-84
Cloutier, Édouard		
Le sens du référendum	février	39-46
Colloque Desjardins		
Le Colloque Desjardins, une entreprise en mouvement?	janvier	99-101
Comtois, Pierre		
Hydro-Québec	octobre	44-49

Cornellier, Louis		
Haro sur les parvenus de l'urbanité	novembre	09-12
Cotnoir, Pierre-Alain		
La sédimentation du vote souverainiste	mai	44-50

- D -

De Bellefeuille, Pierre		
Le discours confisqué de Michel Doucet	février	128-130
La partition du Québec de Claude Charron	novembre	133-135
De La Fontaine, Gilles		
Variations sur la «partition»	avril	23-24
Deschênes, Gaston		
Desjardins dans l'histoire	septembre	63-72
Deschênes, Gilles		
La Grande Rivière	juin	13-24
De Sève, Nicole		
Féminisme et éducation	mai	88-108
Transformer une société	juin	49-61
Dionne, Hugues		
De la banlieue au village	février	193-200
Doré, Michel - Lamarche, François		
Travail, droits et démocratie	mai	190-197
Dugas, Clermont		
L'exode des richesses	octobre	13-17
Dupuis, Pierre		
Réplique à M. Jean Pelletier	avril	28-30

- E, F, G -

Ethier-Blais, Jean		
Souvenirs	février	08-26
Fournier, Louis		
Le Fonds de Solidarité	mars	32-42
Le Fonds de Solidarité	octobre	65-73
Gagnon, Jeanne		
Derrière le multiculturalisme	novembre	20-28
Gaulin, André		
Hommage à Jacques Parizeau	mai	32-35
Gendron-Nadeau, Marysa		
Lettre ouverte à M. Chrétien	mai	37-38

Godin, Guy			
Le dilemme du journal La Presse	avril		07-14
Gouin, Jean-Luc			
La fleur ou la feuille	septembre		86-87
Graveline, Pierre			
Responsabilité et solidarité	octobre		104-106
Groupe de théologie contextuelle			
Le néo-libéralisme triomphant	mai		61-87
Guy, Roger			
Les institutions politiques du monde rural	février		208-210

– H, I, J, K –

Hogue, Jacqueline			
Le Québec, une Cisjordanie?	avril		25-27
Joyal, André			
L'économie sociale	septembre		45-62
Les premières nations de O.P. Dickason	novembre		123-130
Julien, Pierre-André			
L'entrepreneuriat, une affaire de réseautage	novembre		50-63
Khalé, André			
La place de la majorité	juin		44-48

– L –

Laberge, Henri			
À quoi ça sert d'être québécois?	juin		38-43
Lacoste, Gérald			
La Bourse de Montréal	octobre		31-36
Lafleur, Claude			
Forces et faiblesses du Québec rural	février		167-170
Lajeunesse, Armand			
Les usuriers de l'an 2000	octobre		97-100
Lamarche, François – Doré, Michel			
Travail, droits et démocratie	mai		190-197
Lambert, Laurence			
L'imposture de Pauline Vincent	février		130-132
Les moulins de l'Île aux Coudres	novembre		94-96
La maison Saint-Gabriel	décembre		124-127
Lanthier, Sylviane			
Comment éviter la collision	juin		103-105

Laplante, Robert		
L'expérimentation sociale	janvier	11-17
Le syndrome des plaines d'Abraham d'Éric Schwimmer	avril	119-120
L'avenir de la mémoire de F. Dumont	avril	123-124
Les vrais maîtres de la forêt québécoise de Pierre Dubois	mai	125-127
Le cauchemar américain de Robert Dôle	juin	126-128
Les régions	octobre	22-28
Laramée, Alain		
Le virage informationnel	février	47-60
Laurion, Gaston		
Ni oui ni non, bien au contraire! de Jean du Pays	mai	135-138
Le pays rapaillé de Jean du Pays	juin	133
Lauzon, Léo-Paul – Bernard, Michel – Poirier, Martin		
La désinvolture des gouvernements face à l'évitement de l'impôt	avril	141-174
Lauzon, Léo-Paul – Bernard, Michel		
Les profits des banques	septembre	07-22
Lavolette, Ronald-E		
L'indépendance du Canada	janvier	97-98
Lebel, Maurice		
Mille fenêtres de Jules Lambert	janvier	118-122
De la lecture à la culture de M. Provost	février	138-143
Comme en plein jour de J.-P.-M Tremblay	mars	148-152
Leclerc, Richard		
Le Québec contemporain d'André Champagne	mai	138-139
Les Français au Québec, 1765 – 1865 de Marcel Fournier	juin	131-132
L'expérience Guyenne de Robert Laplante	novembre	130-131
Leclerc, Yvon		
L'entraide, caractère distinct	avril	52-68
Leduc, Michel		
La coopération franco-québécoise	juin	25-37
Leduc, Hubert		
Le commissaire aux langues officielles	juin	70-75

- M -

Malo, Jack		
Divorce obligé	janvier	26-30
Marceau, André		
Études à Cambridge	avril	21-22
Marois, Claude		
Le couple ville-campagne	février	201-207
Michaud, Yves		
La fuite de nos épargnes	octobre	101-103
Miron, Gaston, Guy Bouthillier, Denis Monière..		
Mémoire pour la suite de l'histoire	décembre	37-47
Moisan, Michel		
L'Université de Montréal	juin	62-69
Morin, Claude		
Ce serait la faute du Québec	mars	19-30
Le problème Canada-Québec	décembre	181-215
Morin, Jacques-Yvan		
Démembrer le Québec?	juin	149-168
Morin Rosaire		
C'est moins que Charlottetown	janvier	04-10
À travers l'actualité	janvier	102-114
Le verre à moitié plein	février	04-07
À travers l'actualité	février	109-126
Le monde rural et la forêt	février	182-186
La colombe et son disciple	mars	04-12
À travers l'actualité	mars	157-178
Le sommet de M. Bouchard	avril	05-06
À travers l'actualité	avril	103-118
La démocratie en veilleuse	mai	05-08
Solidarité Québec	mai	09-31
À travers l'actualité	mai	109-124
Paniers percés	juin	05-08
À travers l'actualité	juin	106-122
De la Révolution tranquille à la mondialisation	septembre	05-06
À travers l'actualité	septembre	75-85
Lumière d'aurore	octobre	05-06
Le sommet est fragile	octobre	07-12
La déportation québécoise	octobre	D1-D197
Bouche cousue	novembre	05-08
À travers l'actualité	novembre	108-122

La constipation	décembre	5-12
À travers l'actualité	décembre	136-148
Morisset, Michel		
Agriculture et ruralité	février	187-192

- N, O -

Nadeau, Jean-François		
La Reine est poursuivie	mars	137-139
Le patriote de Lorimier	novembre	31-33
Nadeau, Michel		
La Caisse de dépôt et placement	octobre	37-43
Les gestionnaires québécois	octobre	83-87
O'Neill, Louis		
Sans les travailleurs, que vaut le pays?	mai	167-175
Donner suite à l'histoire	septembre	28-44

- P, Q -

Paquette, Pierre		
Pour l'emploi: des raisons communes	mai	176-182
Manque de capital ou pénurie d'idées?	octobre	18-21
Payeur, Christian		
Éducation et nouvelles technologies	février	61-76
Pelletier-Baillargeon, Hélène		
L'affaire du mouton	septembre	169-199
Péloquin, Ginette		
Résistance et transgression d'Andrée Lévesque	février	136
Perrault, Pierre		
La moitié du chemin	avril	95-102
Perreault, Jean-Paul		
Le français en Outaouais	juin	76-80
Perron, Manon		
L'Histoire populaire du Québec de Jacques Lacoursière	mars	146-147
Poirier, Martin - Lauzon, Léo-Paul - Bernard, Michel		
La désinvolture des gouvernements face à l'évitement de l'impôt	avril	141-174
Préfontaine, Yves		
1968, à Trois-Rivières	janvier	85-88

Proulx, Henri-Paul		
Les États généraux du monde rural	février	171-176
Proulx, Marc-Urbain		
La politique régionale	février	77-97
Quintin, Paul-André		
Mes enfants sont sans emploi	octobre	29-30

– R –

Rioux, Michel		
Maladies des temps présents	février	29-35
L'héritage Gérard Picard	mars	15-20
Du travail à créer, un travail à repenser	mai	161-203
Travail et syndicalisme de James Thwaites	juin	130-131
Rocher, Guy		
L'exode de nos épargnes	octobre	95-96
Roy, Bruno		
Naître, c'est se séparer	juin	09-12
Roy, Louis		
L'incompétence de M. Chrétien	avril	44-51
Roy, Paul-Émile		
C'est pareil des deux côtés	janvier	89-91
Le plus beau pays	février	36-37
Esdras Minville	mars	140-145
Le vertige de Babel de P. Bruckner	avril	121-122
Mondialisation, développement et culture de Jean-Louis Roy	mai	131-133
Esdras Minville	juin	81-90
La démocratie en veillesse de P.-A. Comeau	juin	128-130
Une planète nommée Québec de P. Graveline	septembre	88-90
Roy, René		
Des comptes à rendre de John Conway	février	137-138

– S –

Saindon, Johanne		
Québec 1996 de Denis Monière et Roch Côté	mars	147-148
Saint-Hilaire, Hugo		
Un authentique ethnonyme	mars	13-18

Sarra-Bournet, Michel		
Les démons de l'Histoire	mai	51-60
Sauren, Simone,		
L'espace québécois de Alain-G. Gagnon et Alain Noël	février	135
Nouveaux démons de Josée Legault	décembre	153
Serré, Pierre		
La souveraineté et les immigrants	janvier	18-25
Simard, Majella		
Le défi du développement économique local	décembre	67-83
Soulard, Jean-Claude		
L'histoire et son enseignement	janvier	51-62
Synott, André		
Le plan C	novembre	64-75

– T –

Tardif, Jean-Claude		
La CEQ et le mouvement coopératif	janvier	43-50
Les forces du Québec en éducation	novembre	34-49
Thibault, André		
Les grands leaders charismatiques du xxe siècle d'André Dalcourt	janvier	122-124
Tremblay, Arthur		
Tout compte fait je répondrai oui	janvier	141-258
Tremblay, Henri		
Le fonctionnement de l'État	mars	99-122
Tremblay, Rodrigue		
La triple mobilité des biens	novembre	76-93
Trudeau, Raymond		
Les valeurs mobilières	octobre	50-64

– V, Z –

Vadeboncœur, Pierre		
La conspiration contre l'État	février	26-28
Viau, Robert		
Les obligations gouvernementales	octobre	79-80
Trouver un autre indice	octobre	81-82
Zilinskas, Jonas		
Aménagement linguistique en Lituanie	novembre	13-19

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Vice-président

Danielle Gagné

Secrétaire

Jean-François Nadeau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Gilles Rhéaume

Paul-Émile Roy

Ex-officio

Rosaire Morin

Secrétariat

Directrice

Marie-Laure Prunier

Claire Caron

Louise Crépel

Yves Fortin

Denise Joyal

Laurence Lambert

Régine Le Bourhis

Relationniste principal

Jean-Paul Champagne

Membres

Pierre Allard

René Blanchard

Nicole Boudreau

Guy Bouthillier

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Charles Claveau

Claude Duguay

Jean-Pierre Dupuis

Pierre Dupuis

Jean Genest

Pierre Lamy

Colette Lanthier

Alain Laramée

Yvon Leclerc

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Gilbert Paquette

Denis Simard

Jean-François Simard

Pierre Trépanier

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Jean-Marcel Paquette

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Juliette Rémillard

Membres émérites

Louise-C. Brochu

Michel Brochu

Marcel Laflamme

Georges Meyers

Anna-L. Normand

INDEX DES ANNONCEURS

- 174 Assurance vie Desjardins-Laurentienne
47 Bulletin d'histoire politique
175 Caisse populaire Saint-Jacques de Montréal
148 Cap-aux-Diamants
176 Centre généalogique AD
179 Club des 100 associés
172 Devoir, Le
Couverture 3 Fonds Optimum
Couverture 4 Fonds de solidarité
174 Gaz Métropolitain
Couverture 2 Hydro-Québec
176 Imprimerie Gagné
127 Journal les Enseignants
174 Laboratoire D^r Renaud
176 Lamond & Fils Ltée
36 Leclerc, Richard
177 Maison nationale des Patriotes
175 Mouvement national des Québécoises et Québécois
176 Poitras, Larue & Rondeau inc.
177 Québec français
177 Relations
178 Revue d'histoire d'Amérique française
171 Société des alcools du Québec
175 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
175 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
173 Société nationale d'assurance
176 Syndicat des employés de magasins et de bureaux
de la SAQ
176 Tassé & Associés Limitée
173 Veilleux Impressions
177 Vie ouvrière
83 45^e parallèle



LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC

UNE

PRÉSENCE

de tous les instants.



Société
des alcools
du Québec

I D É E S

MONTREAL, 1996

Un rendez-vous
avec le
quotidien.

LE DEVOIR

MV MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél.: (514) 449-5818 • Fax.: (514) 449-2140

ANA SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE

FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.
Partenaire Optimum®

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



**Gaz
Métropolitain**

LA FORCE DE L'ÉNERGIE

*Avec les
hommages de*



Assurance vie
Desjardins-Laurentienne



Heures d'ouvertures
Lundi-mardi : 10 heures à 15 heures
Mercredi - jeudi : 10 heures à 18 heures
Vendredi : 10 heures à 16 heures

**LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6
Tél. : 849-3581 - Téléc. : (514) 849-7019

Services de prêts
1259, rue Berri, bureau 230 Montréal H2L 4C7
Tél. : 849-3581 - Téléc. : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général



**S.S.J.B.
DU CENTRE DU QUÉBEC**

449 Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519

*Plus de 33 500 membres
au Cœur du Québec.*



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, H2X 1X3
Tél. : 843-8851 Télécopieur : 844-6369

**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : 527-9460
Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliés*

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9771

ASSURANCES

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
(514) 899-5377

CENTRE GÉNÉALOGIQUE A.D. ENR.

André Dionne, B.A.

Arbres généalogiques
Titres d'ascendance
Recherches historiques

484, Limoilou
Laval (Québec) H7G 3X8
669-3293



imprimerie gagné Ltée

*Les spécialistes
du livre*

Louiseville Montréal
Tél. : 819-228-2766 Tél. : 514-527-8211
800-567-2154 800-268-8211
Télééc. : 819-228-8390 Télééc. : 514-521-4660

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU QUÉBEC
INDISPENSABLE
DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN.
... PRÉSENT DANS 55 PAYS

Depuis le temps,
on s'y connaît.



Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux de la SAQ

1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél. : (514) 849-7754
1-800-361-8427
(extérieur de Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal, (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

Maison nationale des Patriotes

Centre d'interprétation sur l'histoire des Patriotes 1837-1838

- Visites guidées
- Boutique de souvenirs



- Circuit pédestre sur l'histoire et le patrimoine

610, chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu, J0H 1K0

De mai à septembre et en novembre, mois des Patriotes, du mardi au dimanche, de 10 h 00 à 17 h 00. À l'année, visites sur réservations: (514) 787-3623.

Subventionné par le ministère de la Culture.

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses!

■ un an (10 nos) : 26\$ ■ deux ans : 47\$ ■ À l'étranger : 27\$
taxes incluses

Communiquer avec Mme Héliène Desmarais,
25, rue Jarry Ouest, Montréal H2P 1S6 Tél. : 387-2541

(L'actualité du monde
de l'éducation
et de la culture.)

Abonnez-vous!
4 numéros par année

PÉDAGOGIE
LITTÉRATURE
LANGUE ET SOCIÉTÉ

QUÉBEC
français

C.P. 9185, SAINTÉ-FOY
(QUÉBEC) G1V 4B1

LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE



10
DE PLUS DE TÉMOIGNAGES
DE PLUS DE REPORTAGES

disponible en kiosques ou à nos bureaux :

1212, rue Panet, Montréal, Qué., H2L 2Y7, tél. : 523-5998

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE



LA RHAF

- favorise la diffusion des connaissances historiques les plus récentes ;
- ouvre ses pages aux réflexions méthodologiques et aux débats théoriques ;
- reflète la diversité et le décloisonnement de la recherche.

QUATRE SAISONS DE RECHERCHE

Chaque numéro trimestriel de la RHAF propose des rubriques variées : articles, notes critiques, comptes rendus d'ouvrages récents, notes bibliographiques, bibliographie de l'Amérique française, chronique d'archives.

TARIFS D'ABONNEMENT

	Canada	Etranger
Individus et institutions	50 \$	54 \$
Étudiants (avec pièce justificative)	26 \$	30 \$
Abonnement de soutien	110 \$	114 \$
Abonnement à vie pour les aînés	600 \$	600 \$

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

261, avenue Bloomfield

Outremont (Québec)

H2V 3R6

Téléphone : (514) 278-2232 • télécopieur : (514) 271-6369

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Abonnés à vie

- Monsieur François-Albert Angers
- Monsieur Gaston-A. Archambault
- Monsieur Henri Blanc
- Madame Antoinette Brassard
- Monsieur Gérard Deguire
- Monsieur Yvon Groulx
- Madame Anne Lagacé-Normand
- Monsieur Rosaire Morin
- Monsieur Yvan Roy
- Madame Cécile Vanier

DOSSIER

**Le problème
Canada-Québec:
origine, évolution,
perspectives**

Claude Morin

Sommaire

I-	Une réalité.....	183
II-	Des aspirations contradictoires	184
III-	L'imposition d'une conception dominante.....	186
IV-	Une succession d'échecs.....	196
V-	Des stratégies piégées.....	201
VI-	L'occasion ratée.....	211
VII-	Résumé en forme de conclusion	213

Le résultat serré du référendum québécois d'octobre 1995 offre l'illustration récente la plus frappante – la plus inquiétante aussi pour plusieurs – d'un problème qui n'a pourtant rien de nouveau. Depuis quelques décennies, il a marqué la vie canadienne. Il s'agit du statut du Québec au sein (ou à l'extérieur) du régime fédéral canadien.

Quand on se contente d'étudier la relation Québec-Canada à partir de l'actualité courante (résultat électoral, déclaration, incident, sondage), on risque de privilégier des détails anecdotiques qui font perdre l'essentiel de vue. Mieux vaut essayer de discerner les tendances lourdes de l'évolution canado-québécoise et, de là, les causes d'une situation politique qui, on l'admettra, doit quand même être sérieuse puisque, il y a quelques mois à peine, elle a presque mené à la fin du Canada tel qu'on le connaissait jusqu'ici...

En serait-on arrivé là par hasard?

Même s'il les brosse à larges traits, le présent document tente de mettre les choses en contexte. Il propose aussi des explications.

I- Une réalité

Le vocabulaire a varié selon les époques, mais les faits montrent abondamment que la conviction de former un peuple a guidé le comportement de la population francophone du Canada à toutes les étapes majeures de son histoire. Ce fut le cas en 1774 (Acte de Québec), en 1791 (création du Haut et du Bas-Canada), en 1840 (Union) et en 1867 (régime fédéral), et aussi, particulièrement au Québec, à l'occasion de moments comme la crise de la conscription (1917) ou, plus près de nous, avec l'échec de l'accord du lac Meech (1990). Aujourd'hui, l'existence du peuple québécois est indéniable. Il a des racines profondes; ses manifestations politiques, institutionnelles et autres sont nombreuses et évidentes. En revanche, il

n'y a pas, en ce sens, de «peuple» saskatchewanais, ontarien ou albertain.

Vu ses origines, certains ont parfois cru que le peuple québécois était formé exclusivement de francophones, mais, maintenant, on s'entend pour dire qu'il comprend tous ceux qui vivent au Québec.

Et c'est parce qu'il est d'abord et avant tout la patrie d'un peuple que le Québec se distingue fondamentalement des autres provinces. Si bien qu'il ne serait pas faux de dire que, pour cette raison, il n'est pas une province...

Le texte qui suit repose sur les trois paragraphes précédents.

II- Des aspirations contradictoires

Au siècle dernier, le régime fédéral a réuni les territoires de l'Amérique du Nord restés fidèles à la Grande-Bretagne.

Pour la population canadienne d'origine britannique, ce régime devait permettre l'émergence d'une nouvelle nationalité et l'édification d'un gouvernement central fort, capable de développer l'économie et d'assurer une protection contre la puissance américaine.

La population de langue française comprit les choses autrement. Même si des aspects du fédéralisme proposé lui déplaisaient, elle le vit néanmoins comme un *pacte* entre deux nations dont un des principaux objectifs était de garantir l'autonomie du Québec. En tout cas, c'est ainsi qu'il lui fut décrit par les politiciens de l'époque, idée d'autant mieux reçue que cette population détestait le gouvernement d'Union, issu du rapport Durham et mis en place, en 1840, pour l'assimiler. De ce point de vue, le fédéralisme pouvait, à ses yeux, représenter un progrès en lui redonnant le contrôle de ses institutions et d'une bonne partie de sa vie politique, ce dont l'Union avait justement visé à la priver.

Au-delà de ces interprétations qui devaient bientôt avoir une influence déterminante sur la gouverne du Canada, un fait demeure: si, au siècle dernier, les décideurs politiques ont opté pour un régime fédéral plutôt qu'unitaire comme l'auraient souhaité plusieurs «Pères de la Confédération» anglophones, ce fut surtout à

cause du Québec qui voulait protéger son identité nationale en confiant à son gouvernement « provincial » la responsabilité de sauvegarder ses institutions particulières et les autres composantes de sa spécificité. Sans ces garanties, pas de fédération!

Dans cette perspective, il était normal que le Québec s'oppose aux velléités dominatrices d'Ottawa qui ne tardèrent pas à se manifester sitôt le régime fédéral mis en place et qui persistèrent par après: elles mettaient en cause le support institutionnel et politique québécois que le fédéralisme, selon lui, avait précisément pour mission de garantir. C'est ainsi que, contrairement à ce qui s'est produit dans les autres provinces, la défense de l'« autonomie provinciale » a traditionnellement pris, au Québec, une place énorme dans les préoccupations collectives et même électorales. Il y a une raison à cela: l'« autonomie » y était perçue comme intimement liée à l'identité.

Le fédéralisme n'a donc jamais eu et n'a pas, pour les Québécois francophones, le sens que lui confèrent les Canadiens anglais ainsi que ceux qui, néo-Canadiens, se sont joints à eux par la suite. Pour les uns et pour les autres, il n'a pas non plus les mêmes objectifs. Nous sommes donc depuis le début en présence de deux perceptions différentes du régime politique canadien. Si ces deux perceptions sont légitimes et peuvent, l'une et l'autre se défendre, il n'empêche qu'elles ont toujours été à la source des tensions politiques entre le Québec et le reste du Canada. On est loin ici des sordides disputes bureaucratiques ou politiciennes auxquelles on réfère parfois un peu vite pour tenter d'expliquer les conflits fédéraux-provinciaux.

Alors que les Québécois se définissent comme un peuple, les Canadiens-anglais sont davantage enclins à ne considérer les francophones que comme la plus grande minorité ethnique du Canada parmi plusieurs, et à estimer que le Québec, au-delà de l'« accident » linguistique, n'est qu'une province comme les autres. Cela explique assez pourquoi on est si réfractaire, dans les autres provinces, à une notion comme celle de « société distincte », appellation difficilement applicable selon elles à une minorité, si importante soit-elle, vivant dans un ensemble fédéral; et lorsqu'on l'accepte, c'est avec grande réticence et dans la mesure où on est convaincu de son absence de portée concrète. De la même manière, la Loi 101 tout comme la Loi 178 sur l'affichage ont été réprochées à l'extérieur du Québec et à

Ottawa, entre autre raisons parce qu'on y admettait mal qu'une minorité ose se comporter comme un peuple et adopter des lois de peuple¹.

Le reste du Canada a aussi une conception administrative du fédéralisme et est porté à considérer les provinces comme des structures régionales de gestion, un peu à l'instar de grosses municipalités. Le gouvernement central, celui d'Ottawa, est pour lui l'authentique gouvernement *national*, mais les Québécois, eux, attribuent ce rôle à celui du Québec².

III- L'imposition d'une conception dominante

L'idée qu'avaient Ottawa et le reste du Canada de ce que devrait devenir le régime politique canadien les a naturellement conduits, malgré leurs divergences occasionnelles sur certains points, à instaurer la forme de fédéralisme qui leur convenait, même si celle-ci allait carrément à l'encontre des attentes du Québec et de sa conception du pays.

Pour y arriver, on a systématiquement exploité les *grands pouvoirs* que la constitution de 1867 reconnaissait au gouvernement central. On n'a pas non plus hésité à «forcer les règles» du régime pour imposer au Québec des réformes absolument contraires à ses réclamations. On a aussi eu recours aux *tribunaux*. À cela se sont enfin ajoutés, avec le temps, un certain nombre de *programmes* dont, souvent, le Québec a fait les frais.

1. Le même commentaire pourrait s'appliquer à des innovations québécoises plus anciennes comme la Caisse de dépôt et placement, organisme financier public dont on a mal compris à l'époque qu'une minorité veuille s'équiper, d'autant plus que l'ampleur de ses moyens et de ses projets a indisposé les fédéraux et certains milieux d'affaires anglophones; qu'on se souvienne du Bill S-31 que l'opposition ferme des Québécois a fait avorter mais grâce auquel Ottawa espérait réduire l'action de la Caisse.
2. Dans le même ordre d'idée on notera que l'expression *Assemblée nationale* s'applique, au Québec, depuis la fin des années soixante, à une institution que les autres provinces dénomment *Legislative Assembly*. Quand ils parlent du premier ministre du Canada, les Canadiens de langue anglaise utilisent les mots *Prime Minister*, alors que celui de *Premier* désigne ses homologues provinciaux, distinction qui n'existe pas au Québec. Toujours au Québec, nombreuses sont les appellations comme: *Bibliothèque nationale*, *École nationale*, *Institut national*, etc.

A- Les pouvoirs d'intervention d'Ottawa:

Il est curieux de constater combien, du moins jusqu'au tournant des années 1960, les milieux politiques québécois ignoraient l'ampleur des pouvoirs d'intervention que la constitution de 1867 a conférés au gouvernement central. Cela s'explique peut-être par le fait que, dans ces milieux, on accordait plus d'importance à la nomenclature des compétences provinciales contenues dans les articles 92 et autres de la constitution qu'aux dispositions d'ordre général qui biaisaient celle-ci en faveur d'Ottawa. La consultation de cette liste pouvait en effet donner l'impression que les attributions québécoises étaient claires et leur intégrité assurée. Le même phénomène semble s'être produit chez les «Pères de la Confédération» qui représentaient le Québec à l'époque: les compétences nommément reconnues aux provinces leur paraissaient aptes à préserver la spécificité du Québec.

Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins qu'on a confié des pouvoirs généraux à Ottawa et des pouvoirs sectoriels aux provinces, les premiers souvent destinés à avoir préséance sur les seconds. Et si, en 1867, on a confié de tels pouvoirs au gouvernement central, c'était justement pour lui permettre d'exercer une autorité ultime, sans partage, sur les affaires globales du pays et, entre autres raisons, d'intervenir dans les compétences des provinces si jamais leur usage venait à contrevenir à certains objectifs nationaux jugés par lui primordiaux.

a) Le *pouvoir d'imposer* permet au gouvernement fédéral de recourir à toutes les formes de taxation qu'elles qu'elles soient, les provinces étant limitées au recours à la taxation directe, et cela, uniquement pour des fins provinciales. Ainsi, il peut légalement avoir accès à toutes les sources de revenus, pouvoir dont il s'est notamment servi à l'occasion de la Deuxième Guerre Mondiale pour centraliser la fiscalité. L'avantage de disposer de ressources financières d'envergure beaucoup plus vaste que celles réservées aux provinces, ajouté à ses compétences en matière de monnaie, de banque et de commerce, lui conféra un poids économique et financier dont il s'est amplement servi non seulement dans ses propres secteurs de responsabilité, ce qui était normal, mais aussi pour promouvoir des politiques dites «nationales» dans les domaines résér-

vés aux provinces. Sur ce plan, il put aussi mettre à profit une autre grande possibilité d'intervention: le pouvoir de dépenser.

b) Le *pouvoir de dépenser* n'est pas, dans la constitution, aussi nettement attribué à Ottawa que le précédent, mais les tribunaux en ont reconnu au gouvernement fédéral la jouissance à partir de l'idée qu'un gouvernement central doit avoir le droit d'utiliser ses ressources comme il l'entend, à condition toutefois, s'il veut les employer dans des domaines provinciaux, de ne pas légiférer directement sur les matières et domaines visés. Ottawa profita de cette latitude dans les périodes où les restrictions budgétaires n'étaient pas tellement préoccupantes: le pouvoir fédéral de dépenser est à l'origine d'une quantité impressionnante de grands programmes «nationaux» qui ont certes leurs côtés positifs, mais qui, à peu près tous, concernent des champs d'action provinciaux. L'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, etc., entrent dans cette catégorie. Dans ces cas Ottawa n'a pas, à proprement parler, légiféré sur la gestion des hôpitaux ou la pratique médicale, mais, ce qui revient pratiquement au même, il a été en mesure, dans le vaste domaine de la santé, d'imposer aux provinces les conditions qu'elles devaient respecter pour recevoir leur quote-part du financement offert. Ce financement, issu du pouvoir fédéral de dépenser, s'est aussi appliqué à maintes autres initiatives dont, par exemple, la formation professionnelle, l'assistance sociale, etc. De la sorte et même s'il s'agissait de leurs propres compétences, les provinces devenaient les exécutantes de mesures dont la nature, le contenu et la portée étaient déterminés par le gouvernement central.

Il n'y a pas eu que le financement conjoint. Grâce à des ressources alors abondantes, Ottawa a aussi pu lancer des programmes qu'il finance seul et qui s'appliquent à des secteurs que, pour sa part, le Québec estimait largement lui appartenir. On pense ici à des mesures anciennes comme les allocations familiales et aussi à des initiatives plus récentes comme les divers genres de bourses et de prêts pour les étudiants, l'alphabétisation, les programmes visant les forêts, le tourisme, etc. Ces interventions d'Ottawa dans des sphères provinciales ont été facilitées par son pouvoir de dépenser, mais ont été justifiées par une interprétation «généreuse» de ses attributions auxquelles, lorsqu'elles furent contestées, la Cour su-

prême a généralement accordé son aval pour des raisons qu'on verra plus loin.

c) Au Canada, contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres fédérations, on a confié le *pouvoir résiduaire* au gouvernement central. Autrement dit, c'est Ottawa qui a d'avance reçu la responsabilité des domaines qui n'avaient pas, en 1867, été nommément donnés aux provinces. De la sorte, le gouvernement central a pu agir comme s'il détenait une compétence entière ou fort étendue non seulement dans des domaines d'activité qui n'existaient pas au moment où on érigea le Canada en fédération (par exemple: aéronautique, radio et télécommunications, énergie nucléaire, droits miniers sous-marins au large des côtes, etc.), mais aussi dans l'extension que prirent, avec les besoins nouveaux de la société, certains secteurs provinciaux stratégiques. Ainsi, la formation professionnelle ou la culture étaient contiguës à l'éducation qu'elles prolongent, et pour cette raison, du moins selon le Québec, relevaient des provinces, mais Ottawa considéra devoir y jouer un rôle qui ne fit que s'accroître avec le passage du temps.

d) En 1867, Ottawa reçut aussi un *pouvoir de désaveu*, c'est-à-dire la capacité (beaucoup utilisée dans les premières années) d'annuler telle ou telle disposition législative provinciale qui ne lui plaisait pas. Certains prétendent que ce pouvoir, parce qu'il n'est plus utilisé depuis 1943, est de ce fait tombé en désuétude. Peut-être, mais, même s'il eût été facile de le faire, il n'a jamais été abrogé et il apparaît toujours dans le texte de la loi fondamentale du Canada...

e) Tout comme les deux précédents, le *pouvoir déclaratoire* donné à Ottawa en 1867 permet au gouvernement central d'inclure d'autorité, dans sa juridiction, des ouvrages ou des entreprises qui, d'après la répartition des pouvoirs, relèveraient normalement des provinces. Sont de la sorte devenus « fédéraux » des chemins de fer, des ponts, des barrages, etc., ainsi que l'exploration de l'uranium et la société Bell du Canada.

f) Il va de soi que, dans une fédération, le gouvernement central doit détenir un *pouvoir d'urgence* de manière à gérer des situations exceptionnelles. Au Canada, ce pouvoir découle de la clause sur « la paix, l'ordre et le bon gouvernement » de l'article 91 de la constitution. Il a été utilisé à l'occasion des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. Il a cependant aussi été invoqué

dans d'autres circonstances: crise d'octobre 1970, crise du pétrole en 1975 (pour contrôler les prix et les salaires) et crise d'Oka en 1990. Ottawa peut toujours s'appuyer sur ce pouvoir pour intervenir lors, par exemple, d'une grave situation économique (un peu comme en 1975) et passer outre aux compétences provinciales.

La liste des grands pouvoirs fédéraux se complète par d'autres dispositions auxquelles on songe peut-être moins fréquemment, mais qui n'en sont pas moins réelles et ont exercé une importante influence sur l'évolution du fédéralisme canadien: le pouvoir de créer de nouvelles provinces, celui de nommer les lieutenants-gouverneurs et aussi celui de nommer les juges de la Cour suprême. (Nous reviendrons sur ce dernier point après avoir rappelé les événements constitutionnels de 1980-1982).

En somme, de la nomenclature commentée des grands pouvoirs fédéraux que nous venons de faire ici se dégage une image du fédéralisme canadien qui ne correspond pas beaucoup à celle, officielle, que ses défenseurs tentent d'en diffuser à l'occasion des débats politiques. Sans fausser la réalité, on pourrait dire de ce régime qu'il a sciemment été conçu de façon à conférer au gouvernement central tous les moyens légaux voulus pour lui permettre d'instituer, au Canada, la forme de fédéralisme qui lui convenait – et qui convenait aussi à la majorité canadienne-anglaise –, ce dont il ne s'est pas privé quand les circonstances l'exigeaient selon lui, qu'elles qu'aient pu être les aspirations du Québec et l'interprétation que sa population se faisait du «pacte» fédéral de 1867. Malgré le fait que la présente constitution mentionne l'existence d'attributions provinciales apparemment exclusives, l'autorité centrale détient des moyens puissants de les contourner ou de s'y installer. On devine ici, entre autres raisons, pourquoi, depuis des générations, autant de représentants du gouvernement du Québec, appuyés par une majorité de la population et tous partis confondus, ont demandé des révisions en profondeur du régime actuel.

B- Le coup de force de 1980-1982:

Sur le plan politico-pédagogique, les événements post-référendaires de 1980-1982 ont probablement fourni aux citoyens du Québec la démonstration la plus éclatante au cours des dernières générations que, quand les dirigeants du présent régime politique le

souhaitent et que les circonstances s'y prêtent, ils peuvent fort bien «forcer» les règles en vigueur et recourir à des moyens d'action illégitimes pour imposer leur propre vision du fédéralisme à l'encontre de celle du gouvernement démocratiquement élu du Québec.

On ne reprendra pas ici l'histoire des événements en cause, mais on essaiera plutôt d'en tirer certains enseignements. Parmi ceux-ci, on peut retenir:

a) *Le bris des promesses.* Pendant le référendum de 1980, les autorités fédérales, par leur premier ministre, s'étaient engagées à «faire du changement» dans le fédéralisme canadien. Des premiers ministres provinciaux se prononcèrent aussi dans le même sens. Vu l'ambiance du moment et surtout les positions maintes fois exprimées par leurs représentants aux conférences fédérales-provinciales et en d'autres occasions, il était impossible aux Québécois de comprendre un tel engagement autrement que comme une promesse selon laquelle, enfin, Ottawa et le reste du Canada procéderaient à la révision constitutionnelle depuis si longtemps réclamée. Or, c'est exactement le contraire qui arriva, au point d'ailleurs que des fédéralistes québécois éminents déclarèrent avoir été floués.

b) *La réduction des pouvoirs du Québec.* Par le truchement de la charte des droits incorporée dans la constitution de 1982, le gouvernement du seul territoire de langue française en Amérique du Nord a vu ses compétences en matière linguistique diminuées sans son consentement et malgré l'opposition formelle de son Assemblée nationale. Cette réduction de pouvoirs était si préméditée que la politique linguistique a été exclue du champ d'application de la clause dérogatoire, ce qui n'était pas le cas des libertés fondamentales admises dans une société démocratique, comme la liberté de parole ou d'association qui sont susceptibles, elles, d'être restreintes en vertu de cette clause!

c) *La lutte aux droits collectifs.* En certains milieux on commence à mesurer un des effets pervers de la charte sur la société canadienne: l'hypertrophie des droits individuels qui conduit à des attitudes fondées sur un égoïsme forcené et à des exigences qui frisent parfois l'absurde. En ce qui concerne le Québec, l'effet est davantage pervers du fait qu'il introduit, dans la dynamique politique du pays, une opposition systémique entre droits individuels et

droits collectifs, les premiers étant valorisés par la charte et hissés au niveau de quasi-dogmes, alors que les seconds sont implicitement vus comme une distorsion de la démocratie libérale. Pourtant de tels droits collectifs sont particulièrement pertinents, essentiels même, pour un peuple comme celui du Québec, minoritaire en Amérique du Nord (à peine 2% de la population totale), et, pour cette raison, soucieux de protéger et de promouvoir ses caractéristiques propres en matière de langue, de culture et d'institutions. On aboutit ainsi à des situations où il n'est théoriquement pas exclu qu'un individu se serve avec succès de la charte pour opposer son droit personnel, présumé absolu, à des protections collectives, à des législations ou à l'action d'organismes dont le gouvernement du Québec a cru opportun de doter sa population, justement parce qu'elle risquerait autrement de se trouver dans une situation encore plus précaire.

d) *L'isolement du Québec.* Ces atteintes à l'intégrité des compétences du Québec ont été perpétrées à la faveur d'un isolement planifié de la délégation québécoise à la conférence de novembre 1981. Comme on a pu le constater par la suite, le procédé utilisé contre ses représentants provinciaux a joué (et joue encore) un rôle considérable dans le jugement négatif que portent la majorité des Québécois francophones sur les règles du jeu en vigueur dans le présent régime.

Devant l'impasse ainsi créée et peut-être aussi à cause d'un certain sentiment de culpabilité, maints politiciens et observateurs du reste du Canada ont voulu, par la suite, justifier ou, du moins, excuser ce geste sans précédent en prétendant que pratiquement tous les députés *fédéraux* venant du Québec étaient d'accord avec le coup de force, ou en alléguant que l'option politique du gouvernement québécois de l'époque lui interdisait, de toute façon, de coopérer à la réforme du fédéralisme et que, par conséquent, mieux valait ne pas s'embarasser de la présence de ses représentants. Ce raisonnement oublie trois faits. D'abord, on l'a dit, la ronde constitutionnelle de 1980-1981 n'a tenu aucun compte de ce que les Québécois avaient compris des promesses référendaires de renouvellement du régime. Ensuite, nul gouvernement québécois, même fédéraliste, n'aurait accepté une diminution de ses compétences constitutionnelles, surtout en matière de langue, sous prétexte

d'amélioration du régime. Enfin, si on s'était conduit correctement par rapport au Québec, pourquoi alors a-t-on essayé, par l'accord du lac Meech, de « corriger l'injustice de 1981 » comme on le disait?

C- Le pouvoir judiciaire:

Longtemps la majorité du public tint pour acquis que les juges formaient, dans notre société, un groupe de sages sachant s'extraire des situations immédiates et conflictuelles, jouissant d'une impartialité rare et rendant ses décisions à partir de raisons objectives. Cette perception idyllique du pouvoir judiciaire n'a jamais été totalement juste et on peut dire, ces temps-ci, qu'elle est en voie d'effritement. On respecte encore les juges, ne serait-ce qu'à cause de leur pouvoir, mais on n'a plus pour eux, ni d'ailleurs pour les autres professions, la déférence béate des années d'antan.

Les juges de la Cour suprême échappent encore un peu mieux que les autres à cette baisse de considération, mais le phénomène les touchera eux aussi tôt ou tard. Le fait est qu'ils sont humains, c'est-à-dire influencés, quoi qu'on dise, par leur tempérament, par les valeurs du milieu d'où ils proviennent et par leurs propres convictions; ces influences ne peuvent qu'affecter leurs décisions lorsque, comme c'est souvent le cas en matière constitutionnelle, la marge d'interprétation est large. Ce facteur est de fait si présent que souvent l'on sait en gros, par avance, dans quel sens iront les décisions de tel ou tel candidat au poste de juge. C'est pourquoi, aux États-Unis par exemple, aussi bien qu'au Canada, les autorités publiques voient toujours à choisir ceux, parmi les candidats possibles, qui épousent le mieux leur idéologie¹.

Au Canada, la majorité des juges de la Cour suprême viennent de l'extérieur du Québec et sont choisis par Ottawa, c'est-à-dire, en pratique, par le premier ministre fédéral qui, évidemment, nommera à ce tribunal des personnes susceptibles de soutenir les orientations de son gouvernement et d'appuyer les valeurs dont celui-ci se fait le protagoniste. Non seulement ces juges sont tous

1. Voir la corroboration documentée et troublante qu'apporte à ce sujet le livre du professeur Michael Mandel de l'Université York (Ontario) publié en traduction par les Éditions du Boréal sous le titre de *La charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada*.

partisans du fédéralisme, mais les chances sont qu'ils partagent, sur ce régime, les vues du premier ministre qui les désigne, prédisposition qui les amènera normalement à rendre des décisions lui convenant. Qui plus est, ces décisions, lorsqu'elles sont d'ordre constitutionnel, seront rendues en fonction de dispositions dont on a vu, plus haut, qu'elles consacraient la prééminence fédérale. Depuis 1982, on y a ajouté une charte des droits qui contrevient aux pouvoirs du Québec en matière linguistique.

D- Des programmes discutables

Il est logique de s'attendre à ce que les dispositions législatives et autres qui «programment» le régime, et les règles du jeu qui en procèdent, aient graduellement conduit à la mise en œuvre de mesures d'origine fédérale qui n'ont pas correspondu aux besoins du Québec et même qui lui ont nui. En effet – et le coup de force constitutionnel de 1980-1982 est là pour le prouver – mais, concernant ce genre de sujet, une *observation* est de mise, une *question* surgit et une *réponse* se dégage.

a) *Une observation.* N'importe quelle province peut prouver que telle décision fédérale a entraîné pour elle des retombées négatives, ou découvrir des mesures dont l'impact positif s'est concrétisé surtout hors de son territoire. On peut également démontrer de manière a priori crédible que les décisions fédérales en matière d'énergie, de transport ou de communications, aussi bien que les politiques culturelles ou celles qui ont trait au développement régional ont porté préjudice au Québec ou, au contraire, qu'elles lui ont comparativement été plus bénéfiques qu'aux autres provinces.

L'approche «coûts-bénéfices» peut s'appliquer à peu près partout et sert souvent à renvoyer dos à dos critiques et défenseurs du fédéralisme, comme si les «scandales» dénoncés par les uns trouvaient leur correction dans les avantages proclamés par les autres. On risque fort de s'enfermer dans l'argumentation partisane et tronquée dès lors qu'on se met à dresser de part et d'autre des listes de récriminations ponctuelles, car, pour tout problème soulevé, il existe des répliques, fondées ou non. Prenons le cas des flux financiers, dossier débattu depuis le début des années 1960 et où il s'agit de mesurer si Québec reçoit plus ou moins d'Ottawa qu'il n'y verse. La réponse dépendra des dépenses et ressources prises en compte,

des critères d'évaluation utilisés et des périodes retenues. Autant dire que les querelles de chiffres peuvent «prouver» n'importe quoi et son contraire.

b) *Une question.* Le discours politique courant identifie aisément des décisions fédérales dont le Québec a souffert ou souffrira: Mirabel; Collège militaire de Saint-Jean, etc. Il a aussi dénoncé les coûts et l'inefficacité des chevauchements fédéraux-provinciaux; les politiques de la Banque du Canada qui ont traditionnellement été déterminées en fonction de la conjoncture économique ontarienne; les généreuses subventions fédérales aux cultivateurs de l'Ouest par rapport à celles destinées aux Québécois; les investissements d'Ottawa dans Hibernia qui n'ont pas grand-chose de comparable au Québec; la faible part des dépenses fédérales en recherche reçue par le Québec; la présence obstinée d'Ottawa en formation professionnelle; la construction de la Voie maritime du St.-Laurent qui a surtout profité à l'Ontario (même chose pour le pacte automobile); les gouvernements des autres provinces qui, dans le passé, n'ont pas respecté les droits de leurs citoyens d'expression française et qui, encore aujourd'hui, se montrent peu empressés à les reconnaître, etc. Le même discours politique pourrait également s'en prendre aux programmes fédéraux d'immigration qui, pendant des générations, ont visé à accroître la population anglophone du Canada en négligeant quasi totalement le monde francophone. Il serait facile d'allonger la liste au point, pourquoi pas, d'y ajouter la tentative récente d'interdire l'importation de fromages à base de lait crû, surtout consommés au Québec, et le cadeau d'un milliard de dollars consentis aux provinces maritimes en échange de leur adhésion à la TPS «nationale»¹.

En étudiant cette liste, d'aucuns se demanderont toutefois pourquoi tant de Québécois en concluent qu'il faille obligatoire-

1. On peut même remonter au siècle dernier et rappeler que, lors de l'Union, on a garanti au Haut-Canada une représentation parlementaire égale à celle du Bas-Canada malgré le fait que sa population fût moindre, ou encore qu'on a fait assumer par le nouveau Canada-Uni la dette du Haut-Canada, dix fois supérieure à celle du Bas-Canada. Et que, dès que la situation s'inversa dans les années 1850, la population haut-canadienne dénonça comme insupportables les conditions qui lui convenaient fort bien en 1840 alors qu'elles portaient détrimement au Bas-Canada... La conscription de 1917 et celle de la Deuxième Guerre Mondiale font également partie du dossier historique du fédéralisme canadien.

ment soit modifier radicalement le régime fédéral canadien, soit en sortir. Car, estiment-ils, pratiquement toutes les critiques contenues dans la liste procèdent de mauvaises décisions, d'erreurs d'appréciation ou de bévues de politiciens de passage, gestes regrettables sans doute, mais qui peuvent pour la plupart être corrigés ultérieurement et dont, avec de la bonne volonté et des programmes mieux adaptés, il est possible d'empêcher la répétition.

En d'autres termes, en admettant qu'elles soient toutes justifiées et fondées, ces critiques ne pourraient, selon ce raisonnement, atteindre le régime fédéral lui-même; elles ne concerneraient que ses gestionnaires, politiciens et partis fédéraux qui (cela, on est d'emblée prêt à l'admettre) ont commis maintes erreurs de parcours, erreurs dont leurs successeurs sont devenus plus conscients. Bref, dans cette perspective le fédéralisme ne serait pas en cause.

Alors, la question se pose: qu'est ce donc au juste que le Québec reproche depuis tant d'années au régime fédéral actuel?

c) *Une réponse.* Contrairement à ce que beaucoup, dans le reste du Canada, peuvent penser, les orientations politiques des Québécois ne résultent pas d'abord des déceptions et frustrations que leur auraient causées la mauvaise gestion des dossiers sectoriels Québec-Ottawa. Certes, elles jouent un rôle, et les politiciens du Québec s'en servent à l'occasion pour illustrer les défauts de fonctionnement et les injustices du régime. Il n'en reste pas moins, toutefois, que la majorité de ceux des Québécois qui souhaitent une réforme en profondeur du fédéralisme ou qui sont souverainistes n'en sont pas arrivés à de telles conclusions parce qu'Ottawa aurait versé moins d'argent au Québec qu'il n'en a reçu, ou à cause des chevauchements fédéraux-provinciaux, ou pour des motifs du genre.

En fait, *la crise canado-québécoise actuelle tient à des facteurs de loin beaucoup plus fondamentaux que ceux-là.*

IV- Une succession d'échecs

Pendant plusieurs décennies, les conceptions canadienne-anglaise et québécoise du fédéralisme ont tant bien que mal pu coexister parce que les fonctions gouvernementales étaient minimes par rapport à ce qu'elles sont devenues depuis le milieu du présent

siècle. Les frictions et les conflits n'avaient pas l'acuité et la fréquence qu'on leur connut par la suite. Il y avait moins d'empiétements fédéraux.

Avec l'avènement du Welfare State, la situation évolua rapidement. La question se posa alors de plus en plus de savoir qui, des gouvernements provinciaux ou de celui d'Ottawa, devait, dans tel ou tel domaine stratégique, exercer un leadership économique, culturel, social et politique.

A- La contestation du régime

En réalité, la question se posa presque exclusivement au Québec. Les provinces anglophones jugeaient naturellement que ce leadership devait appartenir au gouvernement central, leur *National Government*. Les Québécois virent plutôt, dans la tendance à l'accentuation du pouvoir central qui se produisit surtout à compter de l'après-guerre, une sorte de déviation ou, pire, de mépris envers un des objectifs initiaux du régime: l'autonomie des provinces en général et celle du Québec en particulier. Ils conclurent que les Canadiens anglais et le gouvernement fédéral perdaient de vue l'esprit du fédéralisme authentique.

Jusqu'à 1960, les dirigeants québécois tentèrent de résoudre le problème en invoquant la protection qu'était censée garantir la constitution du pays à l'exercice des compétences provinciales. D'où l'insistance des politiciens du temps, en particulier de Maurice Duplessis, sur le droit du Québec à l'autonomie. Les succès ne furent pas à la mesure des aspirations et des efforts. Cette époque vit en effet Ottawa utiliser à fond son pouvoir de dépenser pour intervenir dans des champs provinciaux. De plus en plus le fédéralisme canadien se conformait aux volontés canadiennes-anglaises et fédérales.

Avec la Révolution tranquille, la stratégie québécoise évolua vers une approche davantage fondée sur la prise d'initiatives, sur la clarification des attributions de chaque ordre de gouvernement, sur la réclamation de pouvoirs nouveaux pour le Québec, découlant de sa vocation particulière au Canada et en Amérique du Nord, et, en conséquence, sur la redéfinition de son statut politique.

Cette façon de voir, partagée des segments de plus en plus nombreux de la population du Québec, amena à remettre en cause non pas uniquement le fonctionnement du régime fédéral, mais aussi ses tendances profondes, les autres provinces s'en montrant au contraire assez satisfaites et se bornant à des réclamations sectorielles moins ardentes et plus limitées. La contestation québécoise toucha pratiquement tous les domaines d'intervention gouvernementale.

On déborda ainsi, et de beaucoup, l'ancienne notion d'«autonomie provinciale». À cause des défis multiples posés par les problèmes contemporains et les exigences d'une interdépendance croissante, les Québécois dans leur ensemble en vinrent à constater qu'une société ne peut plus simplement se protéger, encore moins se replier sur elle-même, sous peine de laisser agir sur elle des dynamismes issus d'ailleurs, la passivité conduisant tôt ou tard à la dilution de son identité. Pour se réaliser, cette société devait désormais prévoir, agir, prévenir, inventer, intervenir.

De défensive qu'elle était jusqu'au milieu des années cinquante, l'«autonomie» devint plus positive. Elle devint en pratique synonyme obligé de «contrôle de ses propres affaires». Le «Maîtres chez nous» du régime Lesage symbolisa cette nouvelle attitude. Naquirent, à la fois, un esprit d'ouverture et une volonté d'affronter, et même de profiter, des conjonctures nouvelles. *Politiquement*, la nouvelle approche (qui ne contredisait pas l'ancienne, mais l'approfondissait) signifia que, *face à l'avenir, il revenait au gouvernement du Québec et aux institutions québécoises de déterminer les conditions de l'interdépendance du peuple québécois avec ses voisins. Corollaire: cette responsabilité ne pouvait pas relever d'un autre ordre de gouvernement, celui d'Ottawa, où ce peuple serait toujours minoritaire.*

Confirmée par les demandes réitérées des autorités québécoises qui réclamaient une révision majeure du cadre fédéral, cette approche créa de la perplexité et de l'inquiétude à Ottawa et dans le reste du Canada («What does Québec want?»). Elle fut à l'origine, en février 1968, d'une première grande ronde de discussions constitutionnelles, qui sera suivie de plusieurs autres. On avait déjà traité de constitution dans le passé, mais en se fixant des objectifs bien plus modestes; désormais, on verrait beaucoup plus grand, on tenterait autre chose.

Quatre fois au cours des trente dernières années les circonstances amenèrent Ottawa et les autres provinces à procéder à des tentatives de révision globale. Chaque fois on s'interrogea sur la place du Québec et sur la nature du Canada: février 1968 à juin 1971 (conférence de Victoria); juin 1980 à mars 1982 (pourparlers post-référendaires); mai 1987 à juin 1990 (Meech); et 1992 (Charlottetown). Sans être aussi ambitieuses, d'autres tentatives eurent également lieu en 1974-1976 et 1978-1979.

Or l'expérience vécue par le Québec au cours de ces années est extrêmement significative. Il s'en dégagèrent des leçons qui, dans une très large mesure, contribuèrent à la croissance du mouvement souverainiste.

B- Le refus

Sauf quelques arrangements administratifs toujours susceptibles, par définition, d'être révoqués, Ottawa et les autres provinces ont toujours refusé de modifier le cadre fédéral ou la constitution canadienne dans le sens voulu par le Québec, à tel point que, sur ce plan et à maints égards, la situation est pire aujourd'hui qu'elle ne l'était au départ. Plus précisément:

1) Chaque tentative de révision constitutionnelle s'est terminée sur un échec pour le Québec, soit à cause de l'avortement du processus (Victoria en 1971), soit par suite du mépris des promesses formulées à son endroit (discussions post-référendaires de 1980-1981), soit par un rejet de ses demandes minimales (Meech en juin 1990), soit par une dilution encore plus accentuée de ces demandes (Charlottetown en 1992).

2) Aucune n'a conduit à la satisfaction des réclamations traditionnelles du Québec en matière de partage des pouvoirs ni à une modification de son statut ni, encore moins, à la reconnaissance formelle du peuple québécois.

3) À ces réclamations, le Canada anglais et Ottawa ont toujours directement ou indirectement opposé un principe tiré de leur conception du fédéralisme: l'égalité des provinces et, par conséquent, l'impossibilité pour une d'entre elles – le Québec en l'occurrence – de jouir d'un statut spécial ou particulier, ou de disposer de pouvoirs dont, pourtant, les autres n'auraient pas besoin.

4) À chaque fois, le gouvernement central et les autres provinces ont profité des pourparlers pour orienter graduellement le processus vers la satisfaction de leurs propres priorités, aux dépens de celles du Québec.

Ce dernier point exige quelques précisions:

a) L'exercice constitutionnel de 1968-1971 a été entrepris à cause des demandes et réclamations exprimées avec force, depuis des années, par les porte-parole québécois. Tant sous Duplessis, que sous Lesage et Johnson, celles-ci émanaient à peu près exclusivement de la nécessité de plus en plus pressante de réorganiser le partage des pouvoirs au Canada de manière à redéfinir le rôle et la place du Québec au sein du régime fédéral. L'initiative souleva des espoirs chez les Québécois, mais, au cours de l'exercice, Ottawa et les autres provinces avancèrent des positions qui prirent graduellement le dessus sur celles du Québec. De telle manière qu'à la fin, en juin 1971, le Québec n'eut d'autre choix que de refuser la charte de Victoria qui convenait aux autres provinces et à Ottawa, mais ne contenait rien d'attrayant pour lui: elle maintenait le statu quo dans le partage des pouvoirs.

b) En 1980-1981, ce fut beaucoup plus grave. Comme on l'a vu plus haut, non seulement les réclamations du Québec, bien qu'elles fussent largement connues, restèrent-elles lettre morte malgré la promesse de renouvellement du fédéralisme auquel s'étaient engagées à tenir, advenant un Non, les autorités fédérales pendant la campagne référendaire de mai 1980, mais des changements constitutionnels majeurs réduisant les compétences du Québec furent adoptés sans son consentement. Par contre, les desiderata fédéraux (charte des droits) et ceux des provinces anglophones firent partie du projet retenu, sur lequel, on le sait, celles-ci s'entendirent avec Ottawa, en novembre 1981, en l'absence voulue du Québec.

c) En juin 1990, pour faire accepter par les autres provinces l'accord plus que modeste du lac Meech (il donnait suite à certaines demandes présentées dès le départ comme « minimales » par le premier ministre Bourassa lui-même), on essaya, via le « rapport Charest », d'y ajouter diverses rubriques qui en atténuèrent encore la portée déjà limitée. Malgré tout, l'entreprise échoua. Les Québécois purent constater, sur la foi de nombreuses déclarations et de plusieurs sondages, que l'opinion publique dans le reste du Canada était résolument hostile à la reconnaissance du concept de « société distincte » pour le Québec, et ce même si l'inclusion de cette notion dans la loi

fondamentale du Canada n'aurait valu au Québec aucune attribution constitutionnelle nouvelle.

d) En 1992, on assista à l'éclosion de l'accord de Charlottetown qui, pour le Québec, allait encore moins loin que Meech: il banalisait comme jamais la notion de « société distincte », tout en faisant une place considérable à la question autochtone. De peur d'avoir, en cas d'échec, à tenir un référendum sur la souveraineté, M. Bourassa dut en outre, *in extremis*, consentir à un projet de réforme du Sénat dont personne n'avait encore jamais discuté au Québec. Consultés, tant le reste du Canada que le Québec rejetèrent néanmoins l'accord de Charlottetown en octobre de la même année, le premier parce que le projet lui paraissait, entre autres lacunes, trop généreux envers le Québec, le second pour des raisons exactement contraires.

Une conclusion s'impose: la négociation constitutionnelle n'a historiquement abouti qu'à des échecs et à des frustrations. Le constat fait tellement partie, dorénavant, de l'imaginaire populaire canadien et québécois que le processus est à peu près complètement discrédité.

V- Des stratégies piégées

Le refus constant opposé aux réclamations du Québec s'explique d'abord et avant tout par les facteurs identifiés précédemment: divergences sur la nature et le but du fédéralisme, égalité obligatoire des provinces, francophones considérés comme une grosse minorité ethnique, etc.

Paradoxalement, la faillite du processus constitutionnel s'explique aussi par les stratégies dont les défenseurs du régime se servent pour éviter de reconnaître concrètement la spécificité du Québec et sa situation particulière en Amérique du Nord. En cherchant à le relativiser ou même à l'esquiver pour ne pas avoir à l'affronter, ils obscurcissent la nature réelle du problème à résoudre et, en laissant la situation s'aggraver, ils se piègent eux-mêmes et le Canada avec eux.

A- La culpabilisation

On applique ici la vieille règle du « deux poids deux mesures ». Des comportements qui sont tolérables, permis ou recommanda-

bles de la part du reste du Canada deviennent répréhensibles, inadmissibles ou franchement condamnables dans le cas du Québec.

Le nationalisme québécois est souvent vu par ses adversaires non pas comme l'expression d'un patriotisme normal, mais comme une attitude fondée sur des réflexes défensifs d'ordre essentiellement négatif. Par contre, le nationalisme canadien, même quand il tend à nier la spécificité québécoise, est sensé s'inspirer d'un remarquable esprit d'ouverture et s'inscrire dans la modernité. Ainsi, pour peu que les québécois mettent l'accent sur un fait aussi indéniable que le caractère francophone du Québec, on les accusera volontiers de racisme et on les soupçonnera de rejeter les anglophones aussi bien que les immigrants actuels ou futurs. On ne s'opposera pas non plus beaucoup au fait qu'Ottawa finance et stimule la Fête du Canada, la distribution massive de drapeaux canadiens ou des événements multiculturels, mais on verra d'un bien mauvais œil, et on dénoncera même, l'encouragement que peut donner le gouvernement québécois à des manifestations soulignant tel moment de l'histoire du Québec ou tel aspect de sa culture.

L'objectif – on le retrouve aussi dans ce qui suit – est de culpabiliser les Québécois et de les convaincre qu'il est pour eux déplacé, voire malsain, d'affirmer leur caractère propre. Ce que tous les autres peuples du monde peuvent faire et font, on souhaiterait que les Québécois s'en privent.

B- L'amalgame

Autre méthode, l'amalgame: on met sur le même pied, comme si elles étaient identiques, la question québécoise et n'importe quelle autre question pouvant concerner telle province ou telle population du Canada. Ainsi:

- on assimile les positions québécoises, qui datent depuis longtemps et touchent une multitude de domaines, à celles de telle ou telle province sur un point donné (par exemple les pressions albertaines de 1975-1980 en faveur des droits provinciaux sur le pétrole ou, plus récemment, celles de la Colombie britannique sur les pêcheries), comme si, dans tous ces cas, il s'agissait de simples réclamations sectorielles attribuables à la situation du moment;

- on assimile la situation des francophones des autres provinces à celle des anglophones du Québec, comme si le sort des uns et des autres était comparable;
- de façon générale, on assimile les demandes québécoises, dont les racines historiques sont anciennes, aux pressions régionalistes qui se font occasionnellement jour ici ou là au Canada, comme si, dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'une manifestation éphémère de mauvaise humeur.

En plus de devenir de la sorte prisonnier d'une doctrine selon laquelle tout ce qui peut être consenti au Québec doit aussi pouvoir l'être aux autres provinces, on nie la spécificité du Québec et on exclut comme non pertinente toute solution d'ordre constitutionnel qui pourrait en tenir compte.

C- La diversion

Toujours pour esquiver le problème québécois, on a recours à des techniques de diversion.

1) *Les « premières nations »*. La plus connue, parce qu'elle est plus récente, est l'intérêt soudain et quelque peu suspect démontré envers les réclamations autochtones par un Canada anglais que, jusqu'à ce moment, elles avaient laissé, pour dire le moins, plutôt indifférent.

Les difficultés des autochtones sont réelles, et il ne faut pas en traiter comme si elles étaient fabriquées pour les besoins de la cause, mais les Québécois les ont vues surgir dans l'ordre du jour constitutionnel en remplacement de leur propres réclamations dorénavant reléguées à l'arrière-plan, sinon oubliées. On vit même des politiciens, des éditorialistes et des commentateurs, admettre d'emblée, comme allant de soi, l'existence et les droits de nations autochtones de quelques milliers de membres, alors qu'ils s'obstinaient toujours à rejeter toute modification constitutionnelle qui aurait, quant au partage des pouvoirs, reconnu la spécificité d'un peuple qui en comptait sept millions! Et, plus étrange encore, aussitôt que ces mêmes gens avaient l'impression que, pour une raison ou pour une autre, la crise Canada-Québec se calmait temporairement, leur attachement envers les autochtones devenait moins tonitruant. Attachement qui, aussitôt que l'adhésion à la souveraineté semblait

dangereusement croître, revenait toutefois à la surface, par exemple sous forme d'un appui bruyant aux réclamations territoriales dites incontournables des autochtones (alors qu'on considérait contestables, exagérés ou négligeables les « prétentions » des millions d'autres Québécois à l'inviolabilité de leur sol).

Ce genre d'appui aux revendications autochtones, la manière dont il s'exprimait, le moment choisi pour le faire connaître et l'usage qu'en faisaient des politiciens convainquirent bien des Québécois qu'il s'agissait de tentatives de diversion.

2) *Les otages*. Pour culpabiliser les Québécois et les détourner de leurs aspirations, on s'est amplement servi du sort effrayant qui, évoque-t-on, menacerait les francophones des autres provinces¹ si jamais il advenait que le Québec acquière un statut particulier ou, pis encore, la souveraineté. Ce type de raisonnement vise à dresser les francophones du Canada les uns contre les autres. Il en révèle surtout beaucoup sur le respect prétendu absolu des droits de l'homme qui est sensé être l'apanage des fédéralistes dits orthodoxes qui, laissent-ils croire, seraient spontanément prêts à « se venger » sur les Canadiens français des autres provinces si les gestes du Québec leur déplaisent. Par contre, ces mêmes défenseurs du système n'hésitent jamais à blâmer les Québécois pour leur supposé manque d'égards à l'endroit de leur minorité anglophone dont, pour autant qu'on sache, le sort n'est pas si déplorable...

3) *Le multiculturalisme*. Toute admission que le Canada repose historiquement sur la dualité franco-anglaise est porteuse de remises en question; elle peut en effet, et a effectivement, fourni aux positions réformatrices québécoises une base sérieuse. De façon à masquer une réalité aussi potentiellement séditeuse et à la priver de poids, il fallait donc redéfinir le pays autrement. C'est pourquoi, depuis quelques années, on présente la société canadienne comme le résultat d'un heureux multiculturalisme dont la « minorité » francophone ne constitue qu'une des nombreuses composantes. Cette utile manière de voir néglige un fait bien concret: les « multiculturels » non francophones ou non anglophones adoptent en fait l'an-

1. « Plus d'un million », et même parfois près de deux millions, nous dit-on, se fondant sur des statistiques commodément manipulées.

glais comme langue commune et partagent la conception du fédéralisme préconisée par Ottawa et le Canada anglais.

D- Les échappatoires

Plutôt que de les attaquer de front, on préfère relativiser les positions défendues par le Québec en s'appuyant sur des échappatoires.

1) *Les arrangements administratifs*. Un phénomène curieux s'est produit à la suite du rejet référendaire de l'accord de Charlottetown en 1992 et à la lumière de l'expérience constitutionnelle de la dernière génération. La classe politique d'allégeance fédéraliste est soudainement venue à la conclusion que, contrairement à ce qu'on avait cru jusque-là, la solution des problèmes fédéraux-provinciaux, et particulièrement celle de la question Québec-Canada, passait non plus par une réforme du régime, impossible à réaliser, mais par la mise au point d'arrangements administratifs. En d'autres termes, comme on ne pouvait résoudre les problèmes, on allait s'en servir comme solutions!

Dans tout régime fédéral et dans le cours normal des choses, les instances politiques sont appelées à conclure entre elles une multitude d'ententes portant sur une variété de sujets. Si pratiques soient-ils en certaines circonstances, ces accords administratifs ont une caractéristique commune: ils peuvent être révoqués par les parties ou même, ce qui est plus grave, par l'une d'elles agissant unilatéralement. Ce fut le cas au Canada récemment en ce qui concerne le financement fédéral des programmes à frais partagés: Ottawa a réduit sa quote-part malgré l'opposition des provinces. La durée d'une entente n'est pas non plus une garantie: celle des années 1920 confiant la gestion des pêcheries au Québec disparut quand, presque une soixantaine d'années plus tard, Ottawa sentit le besoin de la reprendre pour créer Pêches et Océans Canada.

Prétendre, dans ces conditions, que de tels arrangements pourraient servir de substituts «pragmatiques» à une transformation du régime, c'est, au mieux, esquiver le fond du problème et, au pire, se moquer des gens. Car, dès lors qu'on commence à dire qu'on peut résoudre le problème en évitant la voie politique, c'est-à-dire constitutionnelle dans le cas présent, on annonce préférer s'en tenir à un arbitraire qui donnera l'occasion, la conjoncture le

permettant, au pouvoir fédéral de reprendre le dessus. S'imaginer qu'il y a, dans les arrangements administratifs, une voie prometteuse et y croire, c'est ne pas comprendre la nature de la contestation québécoise

2) *Le balancier.* Comme il est difficile de mettre en doute l'existence du peuple québécois et la logique qui amènerait à reconnaître ce fait dans la constitution et à en accepter les conséquences politiques et institutionnelles, on a, dans ce cas aussi, eu recours à divers faux-fuyants. Devant les entreprises dominatrices d'Ottawa, on affirma, par exemple, qu'elles ne pouvaient durer et qu'elles seraient bientôt freinées car, disait-on, le fédéralisme canadien évoluait selon des phases de centralisation et de décentralisation. Telle poussée fédérale serait donc compensée, un peu plus tard, par une pression inverse de même intensité en provenance, cette fois, des provinces. Et ainsi de suite. En fait, il n'est jamais arrivé qu'Ottawa ait remis intégralement aux provinces les domaines d'activité où ses grands pouvoirs d'intervention et une utilisation habile des circonstances lui avaient permis de pénétrer.

Adapté, l'argument sert encore aujourd'hui. Certains pensent que le fédéralisme se décentralisera de lui-même en raison des difficultés financières actuellement éprouvées par Ottawa. C'est oublier que la tendance dominatrice de l'establishment fédéral, dans la mesure où elle serait temporairement freinée, demeure, et qu'elle se manifesterait de nouveau sitôt que la situation aura changé; elle se maintient d'ailleurs ces temps-ci, comme on a pu le constater pour les valeurs mobilières ou la TPS.

De la même manière, on allègue les positions dites «autonomistes» des conservateurs au pouvoir en Alberta et en Ontario comme preuve que d'autres provinces sont maintenant aussi hostiles que le Québec aux interventions fédérales intempestives. Ici on oublie que ces administrations de droite en ont davantage contre l'ampleur du secteur public que contre les prérogatives, selon elles normales, du *National Government of Canada*.

3) *L'impossible statu quo.*

À l'encontre de ceux qui préconisent des modifications en profondeur au régime actuel, on avance souvent l'argument selon lequel il est de leur part chimérique de s'en prendre au statu quo

pour la bonne raison que celui-ci n'existe tout simplement pas. En effet, affirme-t-on, le fédéralisme canadien change constamment et sait s'ajuster aux conditions nouvelles.

Ce point de vue est tout à fait juste, mais il lui manque l'essentiel: le régime évolue, oui, mais en obéissant à sa dynamique interne (grands pouvoirs fédéraux, etc.) et à la volonté de la majorité (reste du Canada). Or c'est précisément ce genre d'évolution qui a conduit le Québec à le remettre en cause.

4) *Les correctifs ponctuels.* Comme autre preuve que le régime évolue dans le bon sens, on mentionne que le gouvernement central n'est pas, dans le passé, demeuré insensible aux réclamations québécoises. Le fait est cependant que la plupart des mesures fédérales ostensiblement conçues à l'époque pour plaire aux Québécois ont été soit symboliques (comme l'hymne national ou le drapeau), soit consenties pour atténuer les pressions (par exemple, la Loi sur les langues officielles – qui visait d'ailleurs plus le Canada français que le Québec). Ces mesures ne sont pas mauvaises, c'est sûr, mais à peu près aucune n'a été l'aboutissement du fonctionnement normal du régime; leur but était plutôt de désamorcer temporairement des crises réelles ou appréhendées.

On se dit aussi ouvert à des comportements nouveaux. Il est question, par exemple, d'un retrait d'Ottawa de domaines comme les mines, le tourisme, les forêts, la formation professionnelle, ou même d'une limitation du pouvoir fédéral de dépenser. Ce qu'on ne dit pas c'est, d'une part, que les domaines visés sont déjà de compétence provinciale, mais surtout, d'autre part, que le «départ» d'Ottawa pourrait se faire sans compensation financière adéquate et qu'il supposerait néanmoins le maintien de normes dites «nationales» (qualifiées maintenant de «principes directeurs»), particulièrement dans le cas du pouvoir de dépenser. Ce type de démarches n'a pas beaucoup d'avenir. De moins en moins de Québécois sont enclins à accorder du crédit à quelque réformette qu'on leur présenterait comme la panacée du siècle. Ils sont devenus politiquement sophistiqués.

5) *Le fossé politiciens-électorat.* Autre parade: les réclamations émanant du Québec, les remises en question du cadre fédéral et les demandes de reconnaissance constitutionnelle du peuple québécois seraient essentiellement le fait, prétend-on, d'une strate activiste et

ambitieuse de politiciens et de technocrates provinciaux moins soucieux du bien-être de la population que de l'accroissement de leur influence personnelle et de leur prestige. Les positions du Québec, en ce qui a trait à sa relation avec le reste du Canada, seraient complètement étrangères aux préoccupations du «monde ordinaire». Elles ne seraient qu'une invention nuisible à l'équilibre canadien. Dans la même veine, on ajoute aussi volontiers que, hormis les intellectuels et la gent politique, les questions constitutionnelles n'intéressent pas le public et que, de toute façon, on n'y trouvera pas les réponses aux vrais problèmes du pays.

On peut douter de la valeur de telles observations quand elles viennent de personnages fédéraux et autres qui disent, eux, vraiment représenter la population et connaître ses priorités, mais qui, depuis vingt ou trente ans, ont jugé opportun de consacrer des trésors d'énergie et des tonnes d'astuces à façonner le régime fédéral à leur convenance (Victoria, «rapatriement», Meech, Charlottetown...).

5) *Le pouvoir politique «périmé»*. Pour neutraliser les réclamations québécoises, on en est venu, ces dernières années, à prétendre que l'insistance sur le partage fédéral-provincial des pouvoirs ou sur le respect des compétences constitutionnelles était des préoccupations dépassées. L'accroissement de l'interdépendance, le poids des contraintes internationales et l'émergence de nouveaux mais puissants intervenants privés auraient rendu largement caduc le pouvoir politique et réduit la capacité d'action de ses détenteurs. De la même manière, l'état-nation serait devenu anachronique.

Si ces constatations sont fondées, pourquoi les détenteurs du pouvoir politique fédéral tiennent-ils tellement à leurs prérogatives? Et n'essaient-ils depuis toujours de créer une sorte d'état-nation canadien?

E- La désinformation

Il est impossible de passer ici sous silence un élément de la question globale qu'il est plus difficile de cerner, mais qui doit entrer en ligne de compte pour quiconque veut se faire une image exacte de la réalité. Au cours des dernières années, et en particulier chaque fois qu'une problématique plus critique surgissait au Canada, la réputation et la bonne foi du Québec ont été dépréciées, voire

diffamées, à l'extérieur sans que les services fédéraux interviennent pour rétablir objectivement les faits. Bien au contraire, il s'est même produit des cas où ces services ont discrètement nourri et encouragé les interprétations négatives à l'endroit du Québec.

Les calomnies ont été surtout manifestes à propos de:

- la politique linguistique du Québec (présentée comme un bannissement sectaire de l'anglais, langue du commerce international, une anomalie incompréhensible dans le contexte nord-américain et un comportement rétrograde);
- l'attitude du Québec sur les autochtones (dont on a dit qu'ils étaient harcelés par les francophones québécois racistes, notamment les «séparatistes»);
- la souveraineté (décrite comme une volonté aveugle de construire des frontières étanches autour du Québec, de pratiquer l'autarcie, de chasser les investisseurs étrangers, d'expulser les anglophones et les allophones, etc.);
- le rôle économique du gouvernement québécois et de ses sociétés d'État (phénomène interprété comme la résultante d'un dogmatisme socialiste suspect);
- les relations internationales du Québec (qui visaient, laissait-on entendre à l'époque, à le placer dans l'orbite d'influence de la France qui reconquerrait ainsi son empire d'Amérique);
- en général, toute initiative québécoise axée sur la spécificité de sa population.

Ces calomnies circulaient d'autant mieux aux États-Unis que la communauté de langue permettait à des médias et à des personnalités anglophones du Canada, politiques, financières ou littéraires, de servir de sources d'information et, par là, de véhiculer dans ce pays une interprétation erronée et malveillante de la réalité québécoise.

Il existe une autre sorte de désinformation. Elle consiste, pour certains tenants du fédéralisme actuel, à se faire les interprètes des aspirations québécoises et, dans l'espoir de les faire accepter, à les «désamorcer» devant des auditoires hostiles. On a procédé et on procède encore ainsi à propos de la notion de société distincte (ou une autre du genre) en assurant, promettant et garantissant aux anglo-canadiens que son insertion dans la constitution n'entraîne-

rait aucun, mais vraiment aucun, accroissement des pouvoirs du Québec. Bref, que la notion de société distincte est uniquement cosmétique et qu'elle n'aurait aucune, mais vraiment aucune, portée pratique.

Cette approche est trompeuse et ne peut que mettre dans l'embarras ceux qui l'utilisent. Car, de deux choses l'une. Ou bien la notion de société distincte ne signifie rien de concret (c'était le cas dans l'accord du lac Meech et, encore plus, dans celui de Charlottetown), et alors l'opération devient insultante pour les Québécois qui, à terme, ne seront pas dupes de la manœuvre; en outre, on peut être certain que l'insertion dans la constitution d'une notion aussi insignifiante ne résoudrait en rien, à terme, le problème Canada-Québec. Ou bien, au contraire, il s'agit de donner un sens à la notion et, dans ce cas, il est évident qu'elle devrait affecter le partage des pouvoirs et le statut du Québec. Si les premières réactions des Québécois au défunt accord du lac Meech ont été favorables, c'est précisément parce qu'ils eurent un temps l'impression que la notion de société distincte aurait une portée réelle sur le partage des pouvoirs, ce que d'ailleurs leur affirmait le gouvernement de l'époque, contrairement au texte même de l'accord qui disait exactement l'inverse.

F- L'usure et l'intimidation

Considérant qu'il est impossible de résoudre le problème Canada-Québec dans le cadre du présent régime, certains ses défenseurs adoptent l'un ou l'autre de deux attitudes.

Sans jamais le reconnaître clairement, les uns se disent que, après tout, le temps joue en faveur du fédéralisme actuel: diminution relative du poids démographique du Québec, modification de la composition de la population, problèmes financiers du gouvernement, difficultés économiques, nouvelles conjonctures internationales, lassitude des citoyens, etc. Au prix que le Québec paie déjà, et depuis longtemps, pour être de majorité francophone au Canada et en Amérique du Nord, s'ajoutera celui, de plus en plus onéreux, que lui impose sa recherche constante d'un partenariat de type nouveau avec le reste du pays: discussions politiques, référendums, conflits avec Ottawa, etc. À la longue, espèrent-ils, les Québécois finiront par en avoir assez et comprendront que leurs pressions réformatrices

n'auront jamais d'impact majeur et que leurs énergies devraient être orientées vers d'autres objectifs. D'ici là, il suffira, croit-on, de patienter et de faire à l'occasion miroiter une version inédite du « fédéralisme renouvelé » pour occuper les nationalistes québécois modérés qui continuent d'espérer que le régime peut se réformer sans trop changer. Les chances sont que le truc ne marchera pas. Ce sera trop peu trop tard.

Ceux qui préconisent l'autre attitude, l'intimidation, ne seront pas plus heureux dans leur entreprise. Rendre le référendum illégal parce qu'on craint une victoire souverainiste ou évoquer la partition du Québec en cas de souveraineté peuvent, sur le coup, émouvoir des citoyens, mais, une fois la surprise passée, ces menaces sont probablement la meilleure recette pour cristalliser les sentiments de la population contre le régime que défendent des politiciens fédéralistes aussi méprisants et aussi arrogants. Elles équivalent à annoncer aux Québécois que, quoi qu'ils en pensent et quel que soit le bien-fondé de leurs griefs, on leur imposera au besoin ce régime par la force. Cette première dans l'histoire canadienne n'est sûrement pas de nature à entraîner l'adhésion; elle accélère au contraire le processus de désaffection qui se poursuit depuis des années à l'endroit des institutions et des symboles fédéraux et accroît même la froideur à l'égard du Canada comme pays.

VI- L'occasion ratée

Avec ses hauts et ses bas, l'actuelle crise Québec-Canada, née il y a plus de trente ans, dure encore, plus réelle que jamais. La question vient à l'esprit: aurait-on pu la résoudre avant et éviter qu'elle n'acquière l'intensité qui a conduit au résultat du référendum d'octobre 1995, si saisissant pour le reste du Canada? Les choses auraient-elles pu se dérouler autrement?

Il est assez futile de reconstruire l'histoire en insérant après coup, dans la trame du passé, des éléments absents au moment où les événements étudiés se produisirent, pour essayer ensuite de voir comment ils auraient pu influencer le cours des événements et supputer combien les choses auraient pu être différentes de ce qu'elles ont été. Cela dit, et sans imaginer de scénarios fantaisistes, il est évident que la trajectoire politique canado-québécoise aurait pu être

considérablement plus constructive et moins traumatisante qu'elle ne l'a effectivement été.

Ainsi, entre 1963 et 1966, le gouvernement Pearson à Ottawa, malgré ses réticences, en vint avec le Québec à des arrangements dont la dynamique, si on l'avait étendue et laissé agir, aurait à terme et sans secousses graduellement modifié la relation Québec-Canada: régime de rentes du Québec (et de là création de la Caisse de dépôt et placement), relations internationales du Québec, retrait des programmes conjoints, etc. En serait-il résulté une situation administrative spéciale ou un statut constitutionnel particulier pour le Québec, aboutissement qui lui aurait permis d'exercer des pouvoirs dont les autres provinces n'ont pas besoin? Toutes les hypothèses se valent. Chose sûre, à la lumière de l'évolution ultérieure du problème Canada-Québec on peut aujourd'hui affirmer que l'opinion québécoise du temps aurait amplement été satisfaite de ce genre de solution.

Pierre Elliott Trudeau ferma cette voie. Le gouvernement fédéral s'efforça dès lors de restreindre la marge potentielle de manœuvre qu'il avait, un moment, dû consentir au Québec, en plus de lutter contre toutes les propositions constitutionnelles ou autres qui auraient pu mener à la reconnaissance formelle de sa spécificité. C'est alors qu'on entreprit de mettre au point, pour contrer les réclamations québécoises, les stratégies piégées dont on vient de parler. Avec le résultat qu'on connaît actuellement.

On créa ainsi une problématique sans issue: il fallait chercher à résoudre le problème Québec-Canada *sans, en même temps et à cette fin, transformer radicalement le régime*. Mission impossible: pour réussir, *l'opération exigerait qu'une des deux perceptions du fédéralisme, la canadienne-anglaise ou la québécoise, s'efface devant l'autre, c'est-à-dire que le reste du Canada se soumette aux aspirations politiques du Québec, ou l'inverse. Or, le reste du Canada ne consentira jamais à s'aligner sur les objectifs des Québécois, minoritaires dans l'ensemble canadien, ni les Québécois, à moins de nier leur spécificité, sur ceux du reste du Canada.*

Pour concilier ce qui, dans le présent régime, est et demeurera inconciliable, il faudrait justement, et au minimum, que ce régime soit remplacé, *du moins en ce qui concerne le Québec*. De là pourrait naître une nouvelle relation Canada-Québec.

Ou *aurait pu naître*, car, en excluant comme hérésie politique ce type d'évolution (sous prétexte que « toutes les provinces sont égales » ou qu'il ne faut pas légitimer la tendance « séparatiste »), on est loin d'avoir incité les Québécois à la soumission; on a, au contraire, conduit un nombre de plus en plus grand d'entre eux à opter pour la souveraineté. Ce qu'ils n'auraient sans doute pas fait si on avait plus sérieusement exploité les possibilités que laissait entrevoir l'approche flexible trop brièvement expérimentée au début des années soixante.

VII- Résumé en forme de conclusion

- Conscients de former un authentique peuple et soucieux de leur avenir en Amérique du Nord où leur importance démographique est infime, les Québécois dans leur ensemble ont depuis toujours partagé une conception du fédéralisme fort différente de celle des autres Canadiens. Ils ont longtemps cru que la constitution de 1867 leur garantissait le respect de ce qu'ils appelaient à l'époque l'« autonomie provinciale » et, par là, de leurs droits collectifs et de leurs institutions.
- C'est cependant la conception canadienne-anglaise du fédéralisme qui, à la longue, a fini par s'imposer. Il en fut ainsi à cause du poids politique de la majorité et du jeu des circonstances diverses que le gouvernement fédéral a su exploiter en vue de consolider son emprise sur la direction globale du Canada ou pour faire face à des problèmes nouveaux; à cette fin, il a fréquemment recouru aux grands pouvoirs que la constitution lui a accordés. L'imposition de la conception canadienne-anglaise dominante, qui convenait aussi aux responsables politiques d'Ottawa et à la bureaucratie fédérale, a également été sciemment facilitée par un coup de force comme celui de 1980-1982 ainsi que par l'influence constante, sur la dynamique canadienne, de tribunaux nommés par Ottawa et dont les décisions sont largement fondés sur des dispositions constitutionnelles favorisant le pouvoir fédéral.
- *Le résultat net de cette évolution est que de plus en plus de Québécois ont, acquis le sentiment de vivre dans un régime où les garanties les concernant, et qu'ils tenaient pour certaines, bien qu'elles se révélèrent utiles à l'occasion, se sont effritées au cours des*

années. Le plus inquiétant pour eux réside dans le fait qu'avec la mondialisation, l'interdépendance accrue qui en découle et les menaces d'un nouveau genre que celle-ci fera peser sur leur identité, ils risquent de ne plus disposer dans l'avenir du pouvoir politique et des instruments autonomes nécessaires pour affronter, en fonction de leurs intérêts et à leur manière, les défis économiques, sociaux et culturels inédits qui s'en viennent.

- Il est révélateur que, depuis plus de cinquante ans, les positions fédérales-provinciales des gouvernements québécois successifs aient pratiquement toutes été axées sur les constatations qui précèdent. Il y a là un commun dénominateur qui montre bien que leurs critiques portaient beaucoup moins sur la gestion de tel ou tel dossier sectoriel, comme ce fut le cas dans les autres provinces, que sur le régime lui-même. C'est pourquoi la démarche spontanée de ces gouvernements, sauf celui du Parti québécois, a été de réclamer des changements majeurs à des règles de jeu qui minaient les attributions constitutionnelles du Québec, réduisait sa marge de manœuvre et risquaient de le priver des leviers nécessaires pour faire face à l'avenir. Quant au Parti québécois, qui allait plus loin, il doit en grande partie son accession au pouvoir à l'impossibilité manifeste de résoudre le problème du Québec à l'intérieur du présent cadre fédéral.
- La faillite des discussions constitutionnelles, les stratégies mise en œuvre pour esquiver ou nier le vrai problème et – *facteur important à ne jamais oublier* – les attitudes hostiles au Québec que la conjoncture et les débats ont fait ressortir dans le reste du Canada, tout cela a cumulativement créé l'actuelle situation de crise, en plus de pénaliser l'ensemble du Canada, et surtout le Québec, en les forçant à consacrer à ce qu'on appelle la question constitutionnelle des énergies, des ressources et du temps qui auraient pu servir à autre chose.
- Bref, pour résumer encore davantage, le *gouvernement national* des Québécois est celui du Québec. Jamais celui d'Ottawa ne le sera.

**Abonnement 1 an
10 numéros**

Québec, Canada	38,00 \$
Étudiant, Québec	22,00 \$
France	300,00FF
Autres pays	65,00 \$
Abonnement de soutien	100,00 \$
Abonnement à vie	1,000,00 \$

**Abonnement 2 ans
20 numéros**

Québec, Canada	70,00 \$
Étudiant, Québec	40,00 \$
France	540,00FF
Autres pays (Taxes incluses)	118,00 \$

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale

Périodicité:

10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve ouest

10^e étage

Montréal H3A 3G5

Téléphone: (514) 845-8533

Télécopieur: (514) 286-8165

L'Action nationale

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 79 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec

Prix Richard-Arès

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix F.-Albert Angers

Le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

Ne jetez jamais un numéro de L'Action nationale
Souvenez-vous toujours que l'Action nationale accepte tous
les exemplaires qu'on lui offre, particulièrement les années:

1917 - 1918 - 1944 - 1951 à 1968 - octobre 1994

Nous acceptons aussi l'Âme des livres et
l'Almanach de la langue française

425, boul. de Maisonneuve ouest, 10^e étage, Montréal H3A 3G5
Téléphone: (514) 845-8533

ACHEVÉ D'IMPRIMER
CHEZ
MARC VEILLEUX,
IMPRIMEUR À BOUCHERVILLE,
EN DÉCEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE

**Le partenaire Optimum®
de la retraite des Québécois :**



FONDS OPTIMUM

- Excellentes performances
- Personnel de compétence inégalée
- Aucuns frais d'entrée, pénalité de sortie, ni commission
 - Disponibles pour vos REER, FERR et placements réguliers

Pour plus d'information, appelez-nous :

Région de Montréal : **(514) 288-1600**
Extérieur : **1-888-OPTIMUM (678-4686)**
Télécopieur : **(514) 288-3317**



OPTIMUM PLACEMENTS INC.
425, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 1120
Montréal (Québec) H3A 3G5

**Parce que le futur
nous tient à coeur.**

**C'est aussi
en pensant
à eux que nous
investissons
dans votre
entreprise.**

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



9.95 \$

Envoi de publication

Enregistrement numéro 1162

Montréal : (514) 383-8383 Sans frais : 1 800 361-5017